

**ENQUÊTE PRÉALABLE
À LA DÉCLARATION DE PROJET
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ
DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
DE LA RÉGION DE STRASBOURG (SCOTERS)
ET DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG
EN VUE DE LA RÉALISATION DU PROJET
DE CENTRE DE DÉVELOPPEMENT ET
DE CRÉATION MÉDIA ET TECHNOLOGIES
DU DIVERTISSEMENT PAR
L'ENTREPRISE MACKNEXT**

Recueil des observations

Enquête publique
(26 mars 2021 au 30 avril 2021)

direction **urbanisme
et territoires**

**aménagement du territoire
et projets urbains**

Le 01/04/2021

Nom

GASSER

Prénom

Inès

E-mail*

duchessegr@gmail.com

Observation*

Ce projet est parfait pour mettre en avant le dynamisme de l'Alsace, notre si belle région!
La création de poste sera utile dans les années à venir, notamment dans les nouvelles technologies, domaine qui émerge rapidement. C'est un projet à signer rapidement!

Le 06/04/2021

Nom

Boutillier

Prénom

Didier

E-mail*

didier.boutillier@gmail.com

Observation*

Je suis totalement contre ce projet qui va encore bétonner davantage notre région déjà très abîmée. C'est de forêts et d'espaces naturels en accès gratuit dont j'ai besoin ainsi que mes enfants.

Le 07/04/2021

Nom

Prénom

E-mail*

Juergen.elbracht@gmx.de

Observation*

Le projet est unique à bien des égards et se distingue des autres projets en Alsace. Des emplois sont créés dans des domaines innovants et de nouvelles perspectives d'avenir voient le jour. Cela amènera une belle projection internationale sur Strasbourg. Une entreprise familiale et de renom qui pense à long terme veut s'intégrer socialement et écologiquement dans notre belle Région. La famille Mack saura, comme a son habitude, apporter une grande plus-value. Nul doute que ce projet sera mené dans le plus grand respect écologique et saura s'intégrer parfaitement à la feuille de route Eco2030. Qu'est-ce qui pourrait être mieux? Je suis heureux que l'entreprise ne s'installe pas dans le centre de Strasbourg, mais vise Plobsheim. De cette façon, toute la région en bénéficiera vraiment et cela élargira l'attractivité régionale.

Le 07/04/2021

Nom

Prénom

E-mail*

juliane.dinis@sfr.fr

Observation*

En tant que professeur d'allemand, et considérant la région dans laquelle nous vivons, un tel projet me paraît clairement enrichissant pour notre zone transfrontalière. La famille Mack observe et applique des valeurs tout à fait honorables quant à bien des domaines. La création des emplois liés à leurs différentes structures est loin d'être négligeable. La zone visée n'étant pas urbanisable, ce projet ne priverait aucun autre développement plus légitime. Ce projet mûrement réfléchi mérite réellement d'être accueilli et accompagné avec amitié.

Le 10/04/2021

Nom

Moos

Prénom

Marc

E-mail*

marc.moos@gmail.com

Observation*

Je croyais que le Scoters avait classé cet espace en "zone écologique ou paysagère Sensible à PRESERVER ". L'Eurometropole et la majorité écologiste se renieraient elles ? Que d'espaces agricoles ne veut on pas transformer au nom de la création d'emplois. Je ne suis pas du tout favorable à ce projet.

Le 10/04/2021

Nom

Arbogast

Prénom

Dora

E-mail*

doraarbogast@orange.fr

Observation*

Afin d'éviter de détruire des zones de biodiversité ainsi que des zones agricoles, on a privilégié un habitat vertical pour les quartiers récents, parfois à l'excès, appartements un tours ou immeubles très hauts peu espacés réduisant l'ensoleillement sur bon nombre d'étages, très peu de zones d'ébats et de verdure pour les enfants (Neudorf écoquartier du Danube ou de Lingolsheim). Sur ce projet on va détruire des zones protégées et des terres agricoles, quelle logique, quelle qualité de vie, quelles conséquences sur la biodiversité et pour nos enfants. N'y avait il vraiment pas mieux à faire, à concevoir. A quand un Europapark moderne leader pour un monde de demain vivable ? Pourquoi le vote écologique récent sur l'Eurometropole n'est il pas pris en compte ? Je suis opposée à ce projet. Quand remplacera-t-on les golfs par des zones sportives et de loisirs compatibles avec la biodiversité ?

Le 10/04/2021

Nom

GENCER

Prénom

YELIZ

E-mail*

genceryeliz@yahoo.fr

Observation*

Mme l'enquêtrice je suis très inquiète concernant le projet MackNeXT qui selon moi est encore un projet visant à bétonner des terres agricoles situées en plaines zones humides pour défendre les seuls intérêts économiques de l'entreprise MACK en refusant de prioriser l'intérêt collectif et le bien commun.. A l'heure où l'urgence climatique est tellement prégnante comment encore autoriser ce type de projet concrètement néfaste pour l'environnement? Je ne comprends pas pourquoi l'Alsace autorise ce que le Bade-Wurtemberg (nos voisins allemands) refuse : aussi je me permets d'interroger ces incohérences géopolitiques. Le site retenu n'est pas acceptable sur le plan environnemental alors que probablement l'Eurometropole a encore des friches industrielles non exploitées pour développer ce genre d'activité. Est ce que cela a été proposé comme une alternative? Le projet en tant que tel s'oppose d'ailleurs à la modération de la consommation foncière, et pourtant l'importance de préserver les terres agricoles autour des zones urbaines n'est plus à démontrer. Prioriser l'autonomie alimentaire en sauvegardant toute terre agricole me semble primordial eu égard des effets catastrophiques du changement climatique que nous allons subir dans les prochaines années. Puisque c'est une évidence la France malheureusement ne respectera pas le accord de Paris visant la neutralité carbone en 2050. L'analyse des zones potentiellement humides, impératives pour les équilibres naturels ne me semble pas suffisante : Le rapport de la MRAe affirme d'ailleurs qu'il faudrait des études plus exhaustives. Les gros bouleversements que nous vivons actuellement nous démontrent encore une fois à quel point il est urgent voire vital de préserver la biodiversité, la pandémie mondiale est le reflet justement d'une atteinte dangereuse sur notre écosystème, sur la biodiversité qui participe à la viabilité de toutes et tous . Il est impératif aujourd'hui de préserver les services rendus par les espaces naturels. Le site de Plobsheim est tellement riche en milieux naturels et agricoles et comporte de nombreuses espèces protégées : ce projet n'est pas en faveur de la préservation de ces espèces. La liste de l'extinction massive de espèces vivantes va donc encore s'allonger? Il me semble plus opportun de favoriser un aménagement durable du territoire. Transformer cette zone en zone d'activité induirait, de fait, aussi une augmentation du trafic de véhicule dans la zone , donc majoration de la pollution atmosphérique. (rappelons,

que la pollution atmosphérique à Strasbourg est un véritable enjeu de santé publique et provoque entre 42 000 et 67000 décès prématurés par an : "Strasbourg respire" a documenté ces chiffres. A l'heure où nous comptons nos morts dus aux COVID il me semble tellement illégitime de ne pas prendre en compte l'impact direct sur notre santé de ce genre de projets . Pour toutes ces raisons, (parmi tant d'autres) madame l'enquêtrice je vous demande de porter un avis défavorable à ce projet.

Le 11/04/2021

Nom

Lehmann

Prénom

Katy

E-mail*

Katy.L@free.r

Observation*

A l'heure où l'on sait qu'il faut tout faire pour protéger la nature, atténuer le changement climatique, cultiver en local, on déciderait ici en Alsace de construire sur des terres agricoles, qualifiées de « zone écologique ou paysagère sensible à préserver » !!! Il est hallucinant de même pouvoir ne serait-ce qu'imaginer ça ! Je ne comprends pas... avec une mairie écologique à Strasbourg, on devrait être tranquille pour ne plus que ce genre de choses arrivent sur les terre de l'Eurométrole... je ne comprends même pas que cela puisse encore être envisagé !! Au lieu de préserver les zones de biodiversité, d'encourager l'agriculture locale bio, on bétonne... Espérez-vous plus tard qu'on puisse se nourrir de tout ce béton ? Pour ma part, cela me paraît indigeste !

Le 11/04/2021

Nom

Ott

Prénom

Andrée

E-mail*

thirdride@yahoo.fr

Observation*

Avis défavorable à ce projet après une lecture attentive des documents fournis. Il nous protéger l'environnement par des activités non polluantes et non pas sacrifier ces terres devenues rares.

Le 11/04/2021

Nom

MONTEL

Prénom

Vincent

E-mail*

pepedurda@gmail.com

Observation*

Je refuse que l'habitat de nombreuses espèces protégées, dont des espèces d'oiseaux et de pipistrelles, soit détruit. Je refuse que la trame verte et bleue qui est déjà malmenée soit encore une fois interrompue. Je refuse l'artificialisation de nos sols et l'utilisation de nos zones humides. Je refuse qu'une zone écologique à préserver soit détruite. Je refuse que l'on arrache encore des terres aux mains du monde paysan. Je refuse la création d'emplois précaires et peu enrichissants. Je refuse une augmentation du trafic routier. Je refuse qu'un projet allemand rejeté en Allemagne soit installé en Alsace, où l'on n'en veut pas non plus. Je refuse que l'on modifie la loi pour se plier aux exigences d'une famille trop avide. Je vous demande alors de refuser ce projet d'un ancien temps. Au nom du vivant, Vincent MONTEL

Le 11/04/2021

Nom

SCHOENFELDER

Prénom

Victor

E-mail*

victor.schoenfelder@gmail.com

Observation*

Madame, Monsieur, Commissaires Enquêteurs, Par la présente, je tiens à vous transmettre mon avis défavorable concernant le projet de mise en compatibilité du SCOTERS et du PLU à PLOBSHEIM pour le projet privé MackNext. Premièrement, à la lumière des documents présentés dans l'enquête public, il apparait que la séquence Eviter Réduire Compenser Accompagner (ERCA) n'a pas été respectée lors du choix du site d'implantation. Des zones de développement économique existe en effet dors et déjà à proximité sur le territoire de l'Eurométropole. Ces dernières sont identifiées dans le PLU. Quel est alors le besoin de modifier le PLU à Plobsheim au lieudit Kempferhof sur des terrains agricoles et naturelles ? Dans sa note d'engagement, la société MacNext parle en outre de « mesures d'accompagnement ». Or, ces mesures doivent apparaître en dernier dans la séquence ERCA. La société et l'Eurométropole n'ont pas étudié les possibilités d'installation sur d'autres sites déjà anthropisés mais ont choisi dès le départ ce site à proximité d'un golf et dans un cadre environnemental privilégié, probablement pour le seul plaisir des futurs employés. Ne s'agit-il pas là d'un privilège accordé à cette filiale d'Europa Park ? La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) pointe elle aussi « l'absence de véritable étude des solutions alternatives pour le choix du site ». Deuxièmement, de 1,14 à 2 ha de parcelles agricoles cultivées en agriculture biologique vont disparaître si ce projet est réalisé. Cet impact n'est pas en accord avec les politiques nationales de préservation des sols. L'objectif de « zéro artificialisation nette » de la loi Biodiversité de 2018 sera-t-il atteint un jour avec de tels projets réalisés sur des terres agricoles sans privilégier d'abord la réutilisation de terrains libres déjà artificialisés ? Enfin, les études environnementales doivent prendre en compte les possibilités de reconnexion du système hydraulique des giessens entre Erstein et Strasbourg (dont le Muehlgiesen fait partie) avec le Rhin. En effet, l'ajout de débit supplémentaire provenant des giessens du polder d'Erstein dans les giessens du secteur de Plobsheim-Illkirch est actuellement étudié par les acteurs de l'environnement pour répondre à la fois aux objectifs de restauration de la fonctionnalité alluviale dans ces secteurs Natura 2000 et dans les Réserves Naturelles Nationales (RNN) de la Forêt d'Erstein et de la Forêt de Neuhof-Illkirch. Une étude de VNF a

porté en 2017 sur l'augmentation des capacités de vidange du polder d'Erstein. Les scénarios de cette étude faisaient transiter bien plus de débits dans le cours du Muehlgiessen qu'actuellement. La réflexion autour de ces scénarios de restauration de la fonctionnalité alluviale de ces cours d'eau rhénan est actuellement relancée pour répondre aux objectifs ambitieux du Plan Rhin Vivant. Il serait bien dommage que le projet MackNext ajoute une barrière supplémentaire pour atteindre les objectifs de restauration de ces anciens bras du Rhin. Pour conclure, il m'apparaît dans ce projet qu'une fois de plus la seule volonté d'une grande entreprise privée permet de faire modifier des plans d'urbanismes qui ont vocation à préserver notre environnement commun et que ce projet est incompatible avec les objectifs nationaux. C'est pourquoi je souhaite que la commission d'enquête public suive les recommandations données par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et qu'en attendant une étude plus approfondie du choix du site d'implantation, elle émette un avis défavorable à la mise en compatibilité du PLU et du SCOTERS pour le projet MackNext. Veuillez agréer l'expression de mes salutations respectueuses. Victor SCHOENFELDER Né le 04/01/1993 5A rue du Brochet 67 300 SCHILTIGHEIM victor.schoenfelder@gmail.com

DAUSCH Clarisse

De: Victor Schoenfelder <victor.schoenfelder@gmail.com>
Envoyé: dimanche 11 avril 2021 20:11
À: _Aménagement du territoire et projets urbains
Objet: Enquête publique - déclaration de projet MackNeXT - avis défavorable de M. Victor SCHOENFELDER
Pièces jointes: PLOBSHEIM-20210411 - MackNext.pdf

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint un document PDF détaillant mon avis défavorable concernant le projet cité en objet.

Salutations respectueuses,

--

Victor SCHOENFELDER

Victor SCHOENFELDER
Né le 04/01/1993
5A rue du Brochet
67 300 SCHILTIGHEIM
victor.schoenfelder@gmail.com

Madame, Monsieur,
Commissaires Enquêteurs,

Par la présente, je tiens à vous transmettre mon **avis défavorable** concernant le projet de mise en compatibilité du SCOTERS et du PLU à PLOBSHEIM pour le projet privé MackNext.

Premièrement, à la lumière des documents présentés dans l'enquête public, il apparaît que la séquence Eviter Réduire Compenser Accompagner (ERCA) n'a pas été respectée lors du choix du site d'implantation.

Des zones de développement économique existe en effet dors et déjà à proximité sur le territoire de l'Eurométropole. Ces dernières sont identifiées dans le PLU. Quel est alors le besoin de modifier le PLU à Plobsheim au lieu dit Kempferhof sur des terrains agricoles et naturelles ?

Dans sa note d'engagement, la société MacNext parle en outre de « mesures d'accompagnement ». Or, ces mesures doivent apparaître en dernier dans la séquence ERCA. La société et l'Eurométropole n'ont pas étudié les possibilités d'installation sur d'autres sites déjà anthropisés mais ont choisi dès le départ ce site à proximité d'un golf et dans un cadre environnemental privilégié, probablement pour le seul plaisir des futurs employés. Ne s'agit-il pas là d'un privilège accordé à cette filiale d'Europa Park ? La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) pointe elle aussi « l'absence de véritable étude des solutions alternatives pour le choix du site ».

Deuxièmement, de 1,14 à 2 ha de parcelles agricoles cultivées en agriculture biologique vont disparaître si ce projet est réalisé. Cet impact n'est pas en accord avec les politiques nationales de préservation des sols. L'objectif de « zéro artificialisation nette » de la loi Biodiversité de 2018 sera-t-il atteint un jour avec de tels projets réalisés sur des terres agricoles sans privilégier d'abord la réutilisation de terrains libres déjà artificialisés ?

Enfin, les études environnementales doivent prendre en compte les possibilités de reconnexion du système hydraulique des giessens entre Erstein et Strasbourg (dont le Muehlgiesen fait partie) avec le Rhin. En effet, l'ajout de débit supplémentaire provenant des giessens du polder d'Erstein dans les giessens du secteur de Plobsheim-Illkirch est actuellement étudié par les acteurs de l'environnement pour répondre à la fois aux objectifs de restauration de la fonctionnalité alluviale dans ces secteurs Natura 2000 et dans les Réserves Naturelles Nationales (RNN) de la Forêt d'Erstein et de la Forêt de Neuhoef-Illkirch. Une étude de VNF a porté en 2017 sur l'augmentation des capacités de vidange du

polder d'Erstein. Les scénarios de cette étude faisaient transiter bien plus de débits dans le cours du Muehlgiesen qu'actuellement.

La réflexion autour de ces scénarios de restauration de la fonctionnalité alluviale de ces cours d'eau rhénan est actuellement relancée pour répondre aux objectifs ambitieux du Plan Rhin Vivant. Il serait bien dommage que le projet MackNext ajoute une barrière supplémentaire pour atteindre les objectifs de restauration de ces anciens bras du Rhin.

Pour conclure, il m'apparaît dans ce projet qu'une fois de plus la seule volonté d'une grande entreprise privée permet de faire modifier des plans d'urbanismes qui ont vocation à préserver notre environnement commun et que ce projet est incompatible avec les objectifs nationaux. C'est pourquoi je souhaite que la commission d'enquête public suive les recommandations données par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et qu'en attendant une étude plus approfondie du choix du site d'implantation, elle émette un avis défavorable à la mise en compatibilité du PLU et du SCOTERS pour le projet MackNext.

Veillez agréer l'expression de mes salutations respectueuses.

Victor SCHOENFELDER

12/04/2021

Nom

schweyckart

Prénom

daniel

E-mail*

dst@agat.net

Observation*

a la lecture de votre projet je me demande pourquoi cette entreprise viendrait s'installer chez nous en alsace sur une terre protégée, n'a-t-elle pas le droit de s'installer de son côté du rhin en allemagne ??? si oui pourquoi ? nos amis allemands ne voient pas positivement cette nouvelle artificialisation de bonne terre et donc pourquoi ferions nous bon accueil à une nouvelle artificialisation des terres ??? Par ailleurs n'y aurait-il pas de la place dans une zone déjà existante plutôt que d'investir une zone naturelle vierge de béton ? Je suis inquiet de l'avenir et de quelle espaces nous allons laisser à nos enfants à force de tout sacrifier sur l'hôtel de la consommation ! Même Emmanuel Macron a demander d'arrêter l'artificialisation des terre et avec le GCO on est déjà bien servi ! Au passage je suis consterné de voir que les mesure dites écologies comme la fixation de nichoir à oiseau à côté des chantier sont des excuses bidons et n'ont aucune effet positif, mais bref... C'est pourquoi je vous demande de donner un avis défavorable à ce projet et de vous inquieter de notre avenir réel plutot que de laisser une entreprise développer du virtuel sur nos terre Respectueusement Daniel Schweyckart

12/04/2021

Nom

Boivin

Prénom

Gaëlle

E-mail*

ormaga3@gmail.com

Observation*

Avis tout-à-fait défavorable à ce projet, au nom de la préservation de l'environnement et son écosystème. Mais quand cela va-t-il être entendu ?? Il est temps de mettre un terme à tous ces genres d'abberrations, aux visions politiques et mercantiles au mépris de notre planète et de l'avenir de nos enfants, petits-enfants... Respectueusement, Gaëlle Boivin

Le 12/04/2021

Nom

Merckling

Prénom

Catherine

E-mail*

catherinemerckling@yahoo.fr

Observation*

Evidemment il est toujours plus simple et plus rapide de construire sur un terrain nu. Mais en 2021 il serait temps de prendre conscience que l'étalement urbain, l'artificialisation des sols, le mépris des protections environnementales ne sont plus à l'ordre du jour. Allez donc lire "Manifeste pour un urbanisme circulaire" de Sylvain Grisot qui explique pourquoi et comment il est possible et nécessaire de reconstruire par-dessus les zones délaissées des villes et de leurs périphéries. Quand on crèvera de chaud, qu'on n'aura plus de possibilités d'approvisionnement en nourriture locale et que les inondations et autres joyeusetés s'enchaîneront, ça nous fera une belle jambe d'avoir du cinéma 5D et les emplois qui sont l'argument que l'entreprise veut faire peser. En s'installant de manière intelligente, elle créera encore plus d'emplois locaux dès la construction et pourra mettre en avant son côté innovant, en cohérence avec les activités qui seront développées dans ce lieu. Qu'est-ce que cela signifie de construire un lieu de recherche et de création avec une manière de penser datant des années 70 ? (et oui, même s'ils mettent des panneaux solaires et une "mare écologique", ça reste des méthodes dépassées)

Le 12/04/2021

Nom

Huber

Prénom

Georges

E-mail*

georges.huber@live.com

Observation*

Avis défavorable. Ce projet, à l'utilité plus que contestable, est contraire à l'objectif de zéro artificialisation nette promue par le ministère de l'écologie.

Le 12/04/2021

Nom

Mirabel

Prénom

Didier

E-mail*

laurence.mirabel@wanadoo.fr

Observation*

Le projet MACKNEXT soumis à enquête publique n'est pas du tout adapté aux enjeux actuels : nous ne pouvons plus nous permettre de gaspiller des ressources gratuites comme celles qui sont offertes par la nature. On ne peut pas dire que ce projet soit économiquement viable si on ne tient pas compte des pertes ainsi engendrées tout simplement parce qu'elles ne sont pas prises en compte dans le calcul. Il n'est plus permis d'affirmer qu'il faut cesser l'artificialisation des terres et en même temps promouvoir ce type de projet. La crise sanitaire actuelle nous montre pourtant à quel point nous sommes dépendants de nos propres ressources lors des confinements, alors que ce projet nous propose de les gaspiller. Ce type de crise risque pourtant de se reproduire. Pour les raisons que je viens d'expliquer, je vous demande donc, Mme la commissaire-enquêtrice, de prononcer un avis défavorable à ce projet.

Le 12/04/2021

Nom

HUBER

Prénom

Luc

E-mail*

luc.huber67@gmail.com

Observation*

Il n'est pas acceptable que ce projet empiète une "zone écologique ou paysagère sensible à préserver", ou alors à quoi bon protéger des zones ? Il y a dans le secteur suffisamment de zones déjà anthropisées (friches industrielles ou autres) qui pourraient accueillir ce projet pour ne pas miter encore davantage les espaces naturels. Je demande donc respectueusement à la commission d'enquête publique d'émettre un avis défavorable au projet tel qu'il est prévu.

Le 12/04/2021

Nom

FUNFROCK

Prénom

Guillaume

E-mail*

gfunfrock@gmail.com

Observation*

Madame, On ne compte plus, chaque jour, le nombre d'articles journalistiques, de rapports scientifiques, d'évaluations statistiques, appuyés sur des faits scientifiques recueillant un large consensus, récapitulant les grands enjeux climatiques et écologiques de notre temps: hausse des gaz à effet de serre, raréfaction des zones naturelles et la biodiversité qui y est attachée, responsabilité des comportements de consommation de masse et plus largement d'une société qui fait une trop large place aux impératifs économiques et d'une course échevelée vers le profit. L'humain a aujourd'hui la certitude qu'il lui faut préserver la nature le plus possible, au risque d'être la victime de changements qui le dépassent très largement. Ces fait sont avérés par le GIEC, nos responsables politiques les plus clairvoyants et par notre Président en exercice. Rappelons-nous que le 16 mars 2021, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi constitutionnelle présenté au Conseil des ministres du 20 janvier 2021 par Éric Dupond-Moretti, ministre de la justice, visant à inscrire la protection de l'environnement à l'article 1er de notre constitution, tout cela en première lecture et sans y apporter de modifications. Il y a donc bien une prise de conscience majeure des enjeux écologiques qui se présentent à nous, de façon indubitable. Il est temps d'accorder les actes à la parole. Or le projet de MACKnext ne peut absolument pas aller dans le sens de l'écologie: - Il implique l'artificialisation (la bétonisation) des sols d'une zone humide (dont biologiquement très riche) du Ried, écosystème de nombreuses espèces rares. L'humanité tout entière dépend de la préservation de la biodiversité. - il générera beaucoup de bruits, de passage, d'émissions de gaz à effet de serre. Il va inciter à la consommation. Il va forcément augmenter grandement la consommation d'énergies (éclairage, chauffage, etc.) - il ne fournira pas réellement de perspectives d'emplois locaux dans des secteurs valorisant de façon durable le territoire concerné. En effet, les services (produits du secteur tertiaire) qu'il proposerait seraient toujours plus délocalisables, sujet à un dumping social que d'autres projets, notamment de production agricole (maraîchage bio, revente directe de producteurs locaux, artisanat, petites entreprises...) - d'autres sols sont déjà bétonnés ailleurs. Il y a déjà bien assez de friches industrielles. Macknext a été charmé par le cadre verdoyant d'un golf, d'une zone rurale: or c'est précisément ce que sa logique intrinsèque de rentabilité libérale

de marché va détruire! Pourquoi le projet Macknext n'irait-il pas s'implanter dans un espace n'impliquant par la destruction des paysages naturels? - Il s'agit d'un projet commercial d'ampleur, lié au développement économique d'un groupe très important: il va dans le sens d'une course toujours plus grande vers le profit. Or nous savons que c'est cette course vers le profit qui mène résolument l'humanité vers sa perte. Ce projet date d'un autre temps, il n'est pas tourné vers le XXI^e siècle. Pour ces raisons et beaucoup d'autres, madame l'enquêtrice, je vous demande de porter un avis défavorable à ce projet. Il est de la responsabilité de la république et de ses acteurs de faire des choix allant vers le bien commun du plus grand nombre sur le long terme et non du bien privé de quelques uns pour une logique de rentabilité court termiste. Les entreprises, les industries font faillites. Elles disparaissent une fois leurs engagements reniés, leurs promesses oubliés et leurs démarches vidées de leur sens. La république, le peuple, la nation demeurent aussi bien dans leur composition que dans leurs désirs et aspirations globales. Je vous prie de croire en toute ma considération, Guillaume FUNFROCK

Le 12/04/2021

Nom

Diene

Prénom

Christine

E-mail*

christinediene@yahoo.fr

Observation*

Il y a des zones urbanisées dans le même secteur, selon l'article. Il faut les utiliser. Il faut laisser la nature telle quelle.

12/04/2021

Nom

Staub

Prénom

Bernard

E-mail*

Bdstaub@wanadoo.fr

Observation*

Comme toujours, beaucoup de bonnes intentions écologiques des instances et élus , mais le naturel revient au galop , continuons à abîmer notre terroir et nos beaux paysages alsaciens !

Le 12/04/2021

Nom

Lutter

Prénom

Aude

E-mail*

lutter.aude@orange.fr

Observation*

Avis totalement défavorable ! Stop, la situation actuelle n'est elle pas assez désastreuse pour que nous comprenions enfin qu'il faut protéger notre environnement ?! Mr Mack n'a qu'à essayer de s'implanter de son côté du Rhin, mais peut être qu'en Allemagne les politiques affichent plus de respect à notre Nature. L'argent n'achète pas tout, quand allons nous réagir ?
Cordialement

Le 12/04/2021

Nom

roth

Prénom

dominique

E-mail*

dominique.roth67@orange.fr

Observation*

Je m'oppose à la réalisation du projet Macknet sur une zone humide de plus rare artificialisant les sols et contraire à la préservation de la biodiversité. Dominique Roth

Le 12/04/2021

Nom

ESMIOL

Prénom

SOPHIE

E-mail*

sophie.esmiol@wanadoo.fr

Observation*

Je m'oppose totalement au projet. Garder des terres de culture est une priorité,

Le 12/04/2021

Nom

Higelin

Prénom

Thomas

E-mail*

kaizenn@hotmail.com

Observation*

Madame, Monsieur, Cet après-midi je me suis promené avec ma petite famille au sud de Plobsheim, afin de profiter de quelques instants de nature, de ressourcement et de détente avec mes enfants. Alors que nous profitons du paysage et du silence je fût surpris par une simple pancarte jaune accrochée à la hâte à un poteau qui passait par là. C'est là que j'ai découvert, que cet endroit que j'étais en train d'admirer et qui me procurait mes premières sensations printanières était le lieu rêvé pour construire un nouveau complexe immobilier et le siège social d'une grande entreprise de divertissements. Assurément, le coin est bien choisi. La nature y est belle, le silence royal, la vue imprenable. Moi si j'étais tout puissant, j'achèterais ce petit bout de ried et j'en ferais ma demeure. Mais voilà, je ne suis pas tout puissant et c'est tant mieux. Le merle, les corbeaux et l'églantier que j'y ai croisés s'en porteront d'autant mieux. Tout le biotope local est rassuré que moi, pauvre petit citadin sans le sou, je ne vienne pas avec ma toute puissance destructrice y déverser mon bloc de béton et mes engins motorisés. Je vous le dis en toute honnêteté, en rentrant j'ai également pesté contre les actuelles constructions gigantesques entre Plobsheim et Eschau. Mais là-bas, au moins, il y a une continuité destructrice des espaces naturels. Dans le projet Macknext, il s'agit ni plus ni moins que d'échouer un paquebot au milieu d'un îlot de verdure. Je ne comprends même pas que l'on puisse imaginer y construire un bâtiment, ou deux, ou plusieurs... Nous fonçons vers le mur du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité, mais nous accélérons encore ! Madame, Monsieur, je vous en supplie, dites stoppe à la folie destructrice de quelques privilégiés, pour leur propres intérêts et soyez le garant intransigeant de l'intérêt général, des générations actuelles et futures ! Je forme le vœux de pouvoir encore longtemps venir m'y promener avec mes enfants, mes petits enfants, sans avoir à y contempler du béton et de l'automobile, pour de la réalité naturelle et non virtuelle. Sincèrement vôtre.

Le 12/04/2021

Nom

beck

Prénom

yvette

E-mail*

beckhartweg@free.fr

Observation*

Une vraie nature vendue pour en faire une fausse et artificielle ? Ne cédez pas, restez dignes de votre politique écologique. Nous, nous souhaitons prolonger l'immersion dans nos espaces naturels pour profiter des bienfaits de la nature, du vivant, des paysages et des saisons.

Le 12/04/2021

Nom

deom

Prénom

gilles

E-mail*

gdeom@yahoo.fr

Observation*

Bonjour Ce terrain naturel est bio est à défendre. Surtout pas de l'électronique en plus. Je suis donc défavorable au projet.

Le 13/04/2021

Nom

Obrecht

Prénom

Philippe

E-mail*

p_obrecht@orange.fr

Observation*

N'y a t'il pas assez de place non loin d'Europa-Park du côté allemand du Rhin pour ce projet Macknext ? Le projet global de la famille Mack est de créer un complexe hôtelier de 150 hectares dans le Ried rhénan entre Sundhouse et Diebolsheim. Pour que ce projet, qui va à l'encontre de tous les dispositifs de Natura 2000 et des décisions récentes sur la protection des sites du Ried rhénan, soit accepté bon gré mal gré par une population plutôt réticente, la famille Mack le "vend à la découpe" et reste dans le flou . Espérons que nos élu(e)s ne céderont pas aux chants habituels des sirènes de ce projet mais auront plutôt à coeur de garder intactes la beauté du Ried alsacien et la force tranquille des communes rurales.

13/04/2021

Nom

jost

Prénom

vanessa

E-mail*

vaness_jost@msn.com

Observation*

Stop à la destruction de la nature, zone humide en péril ! Je m'oppose à ce projet désastreux.

13/04/2021

Nom

manka

Prénom

Geneviève

E-mail*

manka2016@gmx.fr

Observation*

je respecterai

13/04/2021

Nom

Dalpra

Prénom

Bruno

E-mail*

bmc.67@laposte.net

Observation*

L'intérêt économique doit-il nécessairement permettre l'accaparement de terres agricoles et ou espaces naturels, alors qu'il peut exister d'autres possibilités ? Ici, une fois encore, comme à Hatten (nord Alsace), se pose la question d'un projet accaparant des terres agricoles avec en plus la destruction d'espaces naturels censés être protégés. 2,9 ha sont concernés. Pourtant, cette artificialisation pourrait être évitée. L'Eurométropole de Strasbourg compte de nombreuses friches et ou espaces de bureau construits récemment et vident. Je suis contre cette implantation là où elle est projetée. Face aux enjeux écologiques que nous ne pouvons plus ignorer, il est nécessaire de préserver les espaces naturels qui deviennent trop rares en plaine d'Alsace, à l'image des 300 ha pris par le contournement Ouest de Strasbourg (GCO) .

13/04/2021

Nom

Metzger

Prénom

Michaël

E-mail*

mikametz@hotmail.fr

Observation*

Nous sommes contre ce projet car il est néfaste pour la nature et pour notre tranquillité dans ce beau village. Nous venons d'emménager à Plobsheim pour vivre à la campagne avec nos enfants et profiter de la nature. Nous serions très déçu.

13/04/2021

Nom

Candelier

Prénom

E-mail*

tatianacandelier@yahoo.fr

Observation*

Je suis totalement contre ce projet. Pourquoi s'implanter sur des terres agricoles non urbanisables et modifier le PLU ?! L'entreprise Mack pourrait s'installer Outre-Rhin. Il faut préserver la nature et le calme de ce lieux !

13/04/2021

Nom

Lecat

Prénom

Anne

E-mail*

aag.lecat@hotmail.fr

Observation*

Ce projet n'est pas compatible avec la lutte contre l'artificialisation des sols, la protection de la biodiversité et la résilience du territoire de l'EMS face au changement climatique (que ce soit en ce qui concerne la production agricole ou la lutte contre la sécheresse et a pollution de la nappe phréatique). Il y a tellement de mètres carrés de bureaux disponibles dans l'EMS et de friches industrielles qui pourraient accueillir ce projet - dont le territoire n'a pas vraiment besoin par ailleurs.'

Le 13/04/2021

Nom

Hillebrand

Prénom

Jean-Philippe

E-mail*

Hillebrand.jph@gmail.com

Observation*

Non à ce projet qui se situe dans une zone qui se doit d'être protégée

Le 13/04/2021

Nom

ASTRIC

Prénom

André

E-mail*

andre.astric@cegetel.net

Observation*

Bonjour, Les dynamiques économiques (emplois etc...) sont respectables, essentielles et bien-venues. Mais par pitié il faut freiner au maximum l'emprise sur les terres à vocation agricoles ou à bio-diversité. Je ne vais pas ici développer un argumentaire pour cela. Ils est désormais connus et sinon je suis certains que d'autres opposants à ce projet le feront très bien. Aujourd'hui Il faut impérativement trouver des lieux et des activités qui n'affectent pas notre environnement et notre espace naturel qui est aussi notre espace vital. Je suis sûr que des lieux alternatifs existent et Le monde change, Il n'offre plus assez de place et de ressources. Si nous continuons comme cela nous allons étouffer sous notre propre développement. En cela ce projet relève d'un monde en train de passer et n'est plus adapté.

Le 13/04/2021

Nom

Freyermuth

Prénom

Laurent

E-mail*

laurent.freyermuth.67@gmail.com

Observation*

STOP a l'artificialisation et) la bétonisation de la plaine d'Alsace. Aimer sa région, c'est aussi la préserver. Or, ceux qui ne prônent que l'industrialisation, la croissance infinie, l'artificialisation des sols ne voient la région que par le prisme de l'économie et non de la ruralité. Ils ne promeuvent que la destruction de celle ci. A un moment, cela doit cesser. Je suis absolument contre. M Freyermuth LAurent

Le 13/04/2021

Nom

AUBERTIN

Prénom

Rémy

E-mail*

raubertin68@orange.fr

Observation*

Le projet va encore être vecteur de consommation d'espaces agricoles dont nous aurons besoin dans le monde de demain.

Le 13/04/2021

Nom

CHANVILLARD

Prénom

FABIENNE

E-mail*

f.chanvi@gmail.com

Observation*

Le projet Macknext présente certainement un intérêt économique de premier rang pour l'Eurométropole et la région. Cependant, sous un vernis de volonté d'intégration environnementale, le choix du site d'implantation n'obéit clairement qu'à la volonté de favoriser avant tout le bien-être et le prestige des employés et partenaires du porteur de projet: calme, présence du golf, paysage...L'étude d'autres alternatives, sur des sites déjà urbanisés a de toute évidence été secondaire et pourrait être reconsidérée. Une épidémie de déclassements de zones protégées touche actuellement tout le territoire et pose question quant au respect du travail effectué en amont et de la priorité à accorder au bien commun. Par ailleurs, il est permis de s'inquiéter de ce premier pas de la famille Mack, sous couvert de respect environnemental, quant à ses projets hôteliers dans le secteur situé en face de Rust, côté français.

Le 14/04/2021

Nom

Prénom

RAPHAEL

E-mail*

naturbanisme@gmail.com

Observation*

Madame la Commissaire enquêtrice, Vous voulez bien recevoir les observations concernant les changements de règles d'urbanisme à Plobsheim dans l'Eurométropole de Strasbourg. Je suis un nouvel élu véritablement écologiste à Schiltigheim dans l'opposition. Les habitants de l'Eurométropole ont voté pour des élus écologistes sur la base de promesses de protection de la biodiversité. Régénérer la biodiversité cela marche aussi avec le ralentissement des technologies numériques très énergivores. Il s'agit sur ce site de remplacer de la biodiversité par une industrie numérique. Je tenais à vous faire part de mon opposition complète à un tel projet non conforme en plus aux promesses des élus qui le défendent aujourd'hui. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir émettre un avis défavorable. Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Commissaire enquêtrice, l'expression de mes salutations distinguées. Raphaël RODRIGUES Conseiller municipal à Schiltigheim.

14/04/2021

Nom

Martine

Prénom

Foesser

E-mail*

Martine.foesser@orange.fr

Observation*

Je préfère me plonger dans la nature que dans monde virtuel. Laisser la nature vivre ...

14/04/2021

Nom

Tarpin

Prénom

Leonore

E-mail*

leo.tarpin@yahoo.fr

Observation*

Il me semble dommage de choisir pour ce projet une "zone écologique ou paysagère sensible à préserver". N'y a-t-il pas d'autres zones propices à ce projet qui ne soient pas aussi sensibles ? Des friches urbaines ? Les espaces naturels doivent être protégés. Nous ne pouvons plus nier les effets de l'industrialisation, de l'urbanisation et de notre mode de vie sur notre environnement et notamment sur le climat. Bétonner des espaces naturels classés va à l'encontre de tous les enseignements que nous devons tirer du passé. Ce serait inconscient voire criminel de ne pas chercher une zone moins sensible pour ce projet. L'espace naturel environnant ne doit pas être vu comme un espace de conquête mais comme un capital à préserver et faire fructifier pour les prochaines générations.

14/04/2021

Nom

Trouillet

Prénom

Brigitte

E-mail*

trouillet.brigitte@wanadoo.fr

Observation*

Je suis contre ce projet qui ne fait qu'accentuer des comportements consuméristes au détriment de terres pouvant nourrir "correctement" des populations qui sont en demande. Je pensais que nous pourrions nous éloigner de cet ancien monde...mais il se cramponne toujours.

14/04/2021

Nom

BOHNERT

Prénom

Gaël

E-mail*

gael.bohnert@uha.fr

Observation*

Alors que le gouvernement a annoncé un objectif de 0 artificialisation nette, comment accepter que de tels projets voient encore le jour. Selon France Stratégie, entre 16 000 et 61 000ha continuent à être artificialisés chaque années en France, ce qui représentera en 2030 une surface supérieure à celle du Luxembourg si rien n'est fait. C'est bien beau de se fixer des objectifs ambitieux, mais rien n'est fait pour les respecter. On le voit bien avec les objectifs climatiques, la France s'étant engagé à réduire ses émissions de 40% d'ici 2030, objectif qui a été rehaussé au niveau européen à 55%, alors que le Haut Conseil pour le Climat juge les mesures proposées dans le projet de loi climat et résilience "ont un effet potentiel limité sur le niveau des émissions". De même, l'écart est béant entre les objectifs en termes d'artificialisation et ce qui est réellement fait. Ces objectifs ne seront jamais atteints en continuant à autoriser des projets comme celui-ci. L'enjeu climatique évoqué précédemment est d'ailleurs étroitement lié à l'artificialisation. D'une part évidemment car le béton ne fixe pas de carbone contrairement aux végétaux qu'il remplace. On entre là encore en contradiction avec l'objectif "4 pour 1000", visant à lutter contre le changement climatique en favorisant la fixation du carbone dans les sols. Il faut aussi prendre en compte la fabrication du béton, l'une des industries les plus émettrices. D'autre part, l'artificialisation se révèle désastreuse en termes d'adaptation aux effets du changement climatique. Ceux-ci sont bien documentés, y compris pour l'Alsace. Concernant ce projet, les plus préoccupants sont une pluviométrie accrue en hiver sous forme d'épisodes plus violents, et des vagues de chaleur plus longues et plus intenses en été. La terre et la végétation jouent un rôle primordial de tampon thermique et permettent l'infiltration de l'eau, limitant les risques d'inondations et de coulées boueuses. A l'inverse, le béton emmagasine la chaleur, augmentant encore la température localement, et la restitue la nuit, empêchant le rafraîchissement nocturne si nécessaire lors des canicules. Dans un complexe de loisir tel celui-ci, difficile de se passer de climatisation, qui rejettera encore plus de chaleur. Les étés risquent d'être particulièrement pénibles à proximité du site pour les habitants et les écosystèmes. Bien plus problématique encore, le ruissellement causé par l'imperméabilisation, qui démultipliera les risques d'inondations

et de coulées boueuses en aval. A chaque mètre carré de sol imperméabilisé correspond une quantité d'eau qui ne s'infiltrera plus, et s'accumulera donc en aval avec les autres masses d'eau. Considérons aussi que l'artificialisation est irréversible. Les sols seront imperméabilisés et pollués pendant des décennies, impropres aux cultures et incapables d'accueillir la même richesse floristique qu'actuellement. Ils ne pourront plus fournir alimentation et autres services écosystémiques avant très longtemps. Enfin, comment ne pas penser à la biodiversité lorsqu'on aborde un tel projet! D'autant que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale souligne des insuffisances, notamment par rapport aux corridors écologiques et aux zones humides, dont on connaît l'importance écologique et la situation catastrophique alors qu'elles sont l'une des principales richesses du paysage alsacien. De nombreux botanistes ont alerté sur la richesse des Rieds alsaciens et leur fragilité, ainsi que sur les services qu'ils nous rendent, par exemple sur l'épuration des eaux. Ils ont suffisamment régressé pour que les zones humides ne plus prises à la légère. Considérant tous ces enjeux liés à l'artificialisation, il n'est plus possible de poursuivre sur cette voie. Agissons cette fois en accord avec nos objectifs et exigeons que ce projet se fasse sans artificialisation, en réutilisant des friches industrielles. Madame l'enquêtrice, je vous demande donc de porter un avis défavorable sur ce projet.

14/04/2021

Nom

roeder mongilardi

Prénom

micHEL

E-mail*

mic.roeder@gmail.com

Observation*

Bonjour Madame l'Enquêtrice, Avec son projet, Monsieur MACK prône l'immersion dans un univers virtuel en lieu et place du monde du vivant avec sa flore et sa faune, et cela dans un contexte où chacun a pu prendre conscience de la nécessité d'un retour aux fondamentaux et à la nature. Ce projet fait fi du classement du site en zone écologique ou paysagère à préserver, il est inscrit en zone naturelle et agricole au PLUi Nos voisins d'outre-rhin ont bien compris les vrais enjeux, c'est pour cette raison qu'ils n'acceptent plus ce type de projet sur leur territoire, est-ce pour autant que l'Alsace ait à l'accepter ? Et si dans le pire des cas, ce programme devait malheureusement voir le jour, au moins qu'il s'installe dans un secteur déjà artificialisé, comme le Parc d'Innovation d'Illkirch par exemple. Pour ces motifs, je vous demande, Madame l'Enquêtrice de bien vouloir émettre un avis défavorable à ce projet dévastateur

14/04/2021

Nom

FRANK

Prénom

Patrick

E-mail*

patmiroliv@lilo.org

Observation*

Madame l'enquêtrice, monsieur l'enquêteur, Les noms de la famille MACK et d'Europa-Park résonnent en moi depuis des années. Comme beaucoup d'alsaciens, ce parc d'attraction m'est connu depuis longtemps. J'y ai accompagné mon fils et d'autres enfants et/ou ami.e.s et familles. Les temps ont changés, non pas que l'existence d'une telle structure ne soit plus importante, (aujourd'hui encore plus qu'hier nous avons besoin de divertissements), mais actuellement, pour moi les priorités ne sont pas à l'extension de ces structures, et sûrement pas si elles entraînent l'artificialisation de terres agricoles cultivables et fertiles. Le citoyen que je suis, maintenant à la retraite, ne peut cautionner, en 2021, l'installation d'une structure que nos voisins allemands, qui connaissent sans doute aussi bien que nous la valeur de terres agricoles, refusent sur leur propre terre. Aujourd'hui, nous devons tout faire pour produire de la nourriture localement (bio ou pas), préserver la biodiversité sur nos territoires, permettre aux sols d'absorber l'excédent des eaux de pluie, diminuer les pollutions sonores, lumineuses et autres nuisances. Je ne comprendrai pas qu'on artificialise des sols, alors qu'à proximité se trouvent d'anciennes friches ou des terrains déjà bétonnés. Terrains souvent laissés à l'abandon et qui ne manquent sûrement pas dans la périphérie de Strasbourg. A-t-on fait les recherches nécessaires qui permettraient d'utiliser une de ces surfaces perdue pour l'agriculture ? Quel signal négatif donnons-nous à nos enfants si nous laissons faire cela à quelques kilomètres de 2 réserves naturelles nationales ? Ces dernières décennies les intérêts privés et financiers ont pris le pas sur l'intérêt environnemental, l'intérêt du vivant (de tout le vivant, végétal, animal) qui nous entoure. Ce n'est plus cautionnable. Notre monde va mal, il y a de plus de plus de citoyennes et de citoyens qui le perçoivent, qui l'entendent, qui le vivent. Je ne suis pas un technicien, pas un spécialiste, pas issu du monde agricole non plus, mais nous arrivons à une époque et un tournant qui nous oblige face aux générations à venir, à réfléchir environnement et respect de l'environnement, j'ai cette responsabilité, ce devoir d'être humain. Ces terres sont trop précieuses pour être sacrifiées à des projets qui ne sont pas en lien avec l'agriculture, ou potentiellement utilisables à cette fin. Il m'est de plus en plus difficile d'accepter que la nature perde ses droits face à des intérêts économiques. Ces quelques éléments font, madame l'enquêtrice, monsieur l'enquêteur, que je vous demande de ne pas émettre d'avis favorable au projet MackNeXT. Cordialement, Patrick FRANK, Mulhouse

14/04/2021

Nom

Gosselin

Prénom

Carole

E-mail*

carole.gosselin@free.fr

Observation*

Je m'oppose au projet qui aura un impact sur la biodiversité d'un lieu préservé actuellement.

15/04/2021

Nom

SIERRA

Prénom

Roselyne

E-mail*

roselynesierra@pm.me

Observation*

Europapark, OK, mais PAS SUR UNE ZONE ECOLOGIQUE FRAGILE. Il y a de la place ailleurs, et vous mettre ailleurs mettrait en cohérence le fait de mettre plein de photovoltaïque sur vos installations (ce qui est bien) avec votre nouvelle implantation. Halte au greenwashing, halte au béton partout. N'oublions pas que la priorité pour vivre, c'est d'avoir à boire et à manger, pas de faire du manège.

15/04/2021

Nom

BAUDIN

Prénom

EVELYNE

E-mail*

eve.baud@gmail.com

Observation*

madame l'enquêtrice je vous demande de porter un avis défavorable à ce projet parce que de nombreuses espèces protégées vivent sur le site, des chauves souris et des espèces d'oiseaux qui vont fatalement disparaître. Merci Cordialement

15/04/2021

Nom

Celle

Prénom

Jano

E-mail*

janoluis@orange.fr

Observation*

La société du loisir purement consumériste, antinaturelle et industrielles, y a basta !

15/04/2021

Nom

Gries

Prénom

Catherine

E-mail*

Grcath13@evc.net

Observation*

Bonjour , Je ne comprends pas que la commission régionale s'autorite environnementale ait émis un avis favorable. Ce projet dévastera dès zones de biodiversité et des terres agricoles. Je ne peux donc pas être pour. Et pour quel enjeu ? Une extension d'europa park et un parking, la belle affaire ! Un non-sens à l'hEure actuelle ! Encore traumatisée par la dévastation occasionnée par le gco...

Le 15/04/2021

Nom

Prénom

E-mail*

robin.bitsch77@gmail.com

Observation*

Bonjour, je me permets de réagir suite aux commentaires que je viens de lire. Je ne comprends pas ces avis, les artistes qui vont travailler de ce projet ont besoin de calme et d'un cadre verdoyant. Et connaissant les Allemands et plus particulièrement le porteur de projet, je suis sûr que le respect de l'environnement sera assuré et que le cadre sera préservé. De plus vu les autres zones énormes qui ont vu le jour (a Vendenheim) je trouve cela insensé de se plaindre pour ce projet.

DAUSCH Clarisse

De: Dominik Fehringer <Dominik.Fehringer@wro.de>
Envoyé: jeudi 15 avril 2021 21:58
À: _Aménagement du territoire et projets urbains
Objet: ENQUÊTE PUBLIQUE

Chère madame enquêtrice,

En tant que citoyen de l'Eurométropole, j'aimerais apporter mon avis favorable au future projet MackNeXT.

Le projet de MackNeXT qui prévoit l'installation de son siège social en France, près de Plobsheim ne peut apporter que des atouts à la région et à l'Eurométropole. Ce projet est unique en son genre sur le plan national, européen et même mondial. Il développe des idées innovantes et progressives. Ainsi je trouve que la décision du groupe MACK de choisir la commune de Plobsheim doit être considéré comme un privilège. Le projet représente une véritable opportunité en terme d'attractivité et de rayonnement pour l'Eurométropole de Strasbourg, d'autant plus qu'il est un projet transfrontalier qui permet de développer les incontournables liens avec la région voisine Ortenau.

Au niveau économique, il faut reconnaître que le coût de l'investissement n'est pas du tout négligeable parce qu'il s'élève à près de 4 millions d'euros et il est prévu de créer 50 nouveaux emplois dans un domaine innovant et de haute technologie.

De nos jours, le déploiement des technologies d'innovation est devenu une condition essentielle au développement des territoires. Les nouvelles technologies sont un puissant facteur de modernisation, de croissance et d'attractivité pour nos territoires, indispensables pour offrir aux citoyens et aux entreprises des conditions optimales de développement et d'insertion dans la société. Désormais, la valeur d'un territoire est en grande partie fonction de sa capacité d'innovation. Pour créer de la valeur ajoutée ou pour attirer d'avantages d'investissements, des hommes, des entreprises et des ressources, les collectivités doivent miser sur les nouvelles technologies.

En conclusion, je tiens à dire que je partage l'opinion de l'importance primordiale de protéger la nature et la biodiversité, mais la société MACK propose un projet de haute technologie qui est à la fois orientée vers l'avenir et préserve l'équilibre écologique qui l'entoure et cela est expliqué clairement dans le dossier de projet. Là il ne s'agit pas de monter une entreprise numérique en dépit de la nature, mais plutôt d'intégrer la technologie dans la nature et de construire un nouveau modèle mixte où la technologie et la nature vivent ensemble. Ceci représente également de la valeur ajoutée pour la région, qui va se contenter d'avoir sur son territoire une compagnie orientée vers le futur, un modèle de développement durable, qui va créer des emplois du demain en concordance avec l'environnement.

Bien cordialement,
Dominik Fehringer

Beste Grüße

Dominik Fehringer
Geschäftsführer



Wirtschaftsregion Ortenau GmbH

In der Spöck 10, 77656 Offenburg

www.wro.de dominik.fehring@wro.de +49 781 96867-31



Die WRO: Öffentlichkeitsarbeit und Standortmarketing für die Ortenau

WRO GmbH, Geschäftsführer: Dominik Fehring, Sitz der Gesellschaft: Offenburg, Amtsgericht Freiburg: HRB 472444

Le 15/04/2021

Nom

Janetzki

Prénom

Myriam

E-mail*

mim190871@yahoo.fr

Observation*

Je m'oppose à ce projet. Le site envisagé abrite aujourd'hui plusieurs espèces animales protégées. Rien n'a été fait pour garantir leur préservation et respecter leur environnement et leur mode de vie. L'implantation de ce projet entraînera de plus une augmentation de la pollution préjudiciable à la faune et à la flore. Il existe d'autres sites possibles pour cet implantation comme l'a justement fait remarquer la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

16/04/2021

Nom

Poignant

Prénom

Bruno

E-mail*

branjoval@posteo.net

Observation*

Bonjour Madame, Ce projet, situé dans une zone écologique et paysagère sensible à préserver et en zone naturelle et agricole, détruira la biodiversité locale, artificialisera des terres agricoles de valeur cultivées en bio, mettra en péril les espèces protégées présentes sur le site. Il existe sûrement des sites existants ou des friches industrielles où un tel projet pourrait s'implanter. C'est pourquoi je vous demande, Madame l'enquêtrice, de porter un avis défavorable à ce projet

16/04/2021

Nom

WAECHTER

Prénom

ANTOINE

E-mail*

prive.waechter@gmail.com

Observation*

La localisation de ce projet souffre d'un défaut rédhibitoire, celui de ne pas tenir compte des protections dont bénéficie le secteur sensible de Plobsheim : protections édictées par le plan local d'urbanisme et le Scot, protection résultant du schéma de cohérence écologique, protection des zones humides. Cette démarche affecte la confiance qu'il est possible d'accorder aux engagements publics et aux procédures (PLU, SRCE). Elle renoue avec une tare bien française, que l'on croyait affaiblie depuis les années 1980 : la dérogation comme principe de gouvernement. Elle affecte aussi l'image de l'entreprise Mack en donnant le sentiment de prendre l'Alsace pour une région à coloniser, réalisant ici ce qui n'est plus permis de l'autre côté du Rhin. Voilà pourquoi l'association Paysages d'Alsace donne un avis défavorable en l'état actuel du dossier et recommande une modification de l'implantation.
Antoine WAECHTER Président de Paysages d'Alsace

Le 16/04/2021

OERTEL

Prénom

Nathalie

E-mail*

nathalie.oertel@free.fr

Observation*

Bonjour Madame l'enquêtrice, Citoyenne sensible à l'engagement de l'Etat et des collectivités territoriales en faveur d'un ralentissement du dérèglement climatique que nous subissons, je vous demande de vous opposer à ce nouveau projet d'artificialisation des sols. Non seulement il s'agit de sols cultivés donc d'une qualité issue d'un travail de longue haleine mais aussi d'une zone particulièrement riche en biodiversité et protégée jusqu'alors. Comment accepter que, pour bétonner ces terres au fort potentiel de régulation des variations thermiques et de circulation d'espèces animales protégées, on change le Schéma de Cohérence Territoriale de Strasbourg et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal ? En ces temps de crise sanitaire qui nous rappellent l'importance de mesurer notre impact sur la planète, je vous demande de refuser cette implantation sur une zone naturelle à préserver,. Il doit bien y avoir une zone urbaine en mesure d'accueillir cette équipe censée nous concocter des univers virtuels si j'ai bien compris...le virtuel se trouve bien partout ,non? En tant que citoyenne à proximité de ces paysages auxquels je suis attachées, je souhaite pouvoir profiter , non pas virtuellement, mais réellement de cet espace de nature. Je souhaite également conserver la possibilité d'utiliser ces terres agricoles pour nourrir les populations de façon roborative et non pas virtuelle. Merci pour votre attention. Nathalie Oertel, sage-femme, au nom de tous les petits bouts que je vois arriver sur cette planète à préserver pour leur futur.

Le 16/04/2021

Nom

MOREUIL

Prénom

Olivier

E-mail*

oliviermoreuil@laposte.net

Observation*

Je m'oppose à ce projet en l'état. Ce n'est pas tant l'activité de l'entreprise que je remets en cause, mais son site d'implantation. Un autre site pourrait être choisi au regard des activités proposées par l'entreprise. Un site déjà urbanisé ou désaffecté tel dans une ZAC correspondrait mieux, à cette activité. Merci pour votre attention !

Le 17/04/2021

Nom

MARTIN

Prénom

Stanislas

E-mail*

contact@finzo.net

Observation*

Madame l'enquêtrice, Au-delà de considérations très techniques sur la faisabilité de ce projet, j'attire votre attention sur le fait que, une fois de plus, c'est la biodiversité et les espaces agricoles qui vont être anéantis au profit de l'industrie. L'auto-suffisance en matière alimentaire, le développement de l'agriculture biologique et la préservation de la nature devraient être, aujourd'hui, des priorités politiques absolues. La pandémie qui nous frappe trouve son origine, entre autre, dans la déforestation. La nature est bafouée et se venge ! Ce n'est pas exactement le cas ici mais, du point de vue du processus engagé, c'est un peu la même chose : le profit économique au détriment du vivant. C'est pourquoi, madame l'enquêtrice, je vous demande d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Le 17/04/2021

Nom

Schlick

Prénom

Monique

E-mail*

monique.schlick@gmail.com

Observation*

Madame l'enquêtrice, citoyenne sensible à l'engagement de l'état et des collectivités territoriales en faveur d'un ralentissement du dérèglement climatique que nous subissons, je vous demande de vous opposer à ce nouveau projet d'artificialisation des sols. non seulement il s'agit de sols cultivés donc d'une qualité issue d'un travail de longue haleine mais aussi d'une zone particulièrement riche en biodiversité et protégée jusqu'alors. La localisation de ce projet ne tient pas compte des protections dont bénéficie le secteur sensible de Plobsheim : protections édictées par le plan local d'urbanisme et le SCOT, protection résultant du schéma de cohérence écologique, protection des zones humides. cette démarche affecte la confiance qu'il est possible d'accorder aux engagements publics et aux procédures (PLU, SRCE). Ce projet, situé dans une zone écologique et paysagère sensible à préserver et en zone naturelle et agricole, détruira la biodiversité locale, artificialisera des terres agricoles de valeur cultivées en bio, mettra en péril les espèces protégées présentes sur le site. il existe sûrement des sites existants ou des friches industrielles où un tel projet pourrait s'implanter. c'est pourquoi je vous demande, Madame l'enquêtrice, de porter un avis défavorable à ce projet

Le 17/04/2021

Nom

Gothier

Prénom

Basile

E-mail*

breaking_bass@hotmail.fr

Observation*

Le fait que des projets tels que celui-ci soient encore envisagés (et réalisés en dépit des oppositions, voir des règles environnementales) est désespérant. Les habitants et gens concernés ne seront, comme toujours, pas entendus ni respectés et le saccage écologique pourra se poursuivre sans entrave. On ne sait même plus quoi dire tellement les contre-arguments ne comptent pas face à l'intérêt économique et politique de certains, ni face à l'idéologie du développement industriel et la volonté de prétendre avoir "créé de l'activité". Les arguments contre sont nombreux, de tout type et devraient être rédhitoires mais les acteurs les connaissent déjà et de toute façon le dernier mot reviendra à ceux qui ont intérêts à ce que le projet se fasse...

Le 17/04/2021

Nom

Vivier

Prénom

Marianne

E-mail*

marianne.vivier@laposte.net

Observation*

Il s'agit d'un projet d'artificialisation de terres agricoles et naturelles, avec production de pollutions de diverses formes, en plus aux abords d'un cours d'eau. Destruction de terres agricoles, alors que tous, citoyens comme élus nous nous rendons compte que la souveraineté alimentaire locale devient primordiale, que l'agriculture génère elle aussi de l'emploi, et que bien menée, elle permet la biodiversité, contrairement à une zone toute de béton avec quelques arbres pour faire joli. Destruction d'habitats naturels de plusieurs espèces dont des espèces protégées (oiseaux et chauves-souris), destruction d'une zone de corridors écologiques retranscrite en trame verte et bleu, alors que tous nous sommes d'accord qu'il est inacceptable que des espèces continuent de disparaître, qu'il faut préserver la biodiversité et la qualité de l'eau. Tout cela est dans les discours des élus, alors il faut AUSSI le mettre en pratique. Un projet d'envergure économique peut être attrayant, mais il faut voir large, global. L'économie seule ne fera pas survivre notre population et notre planète. Dois-je rappeler que l'argent (d'ailleurs de plus en plus virtuel) ne se mange pas! Quand les élus nous montreront qu'ils pensent tout autant à notre bien être, nos paysages, notre santé, à faire en sorte de laisser une planète et un territoire viable pour les générations à venir, à refuser tout projet générateur de pollutions et en incohérence avec les objectifs locaux, nationaux, européens et mondiaux de préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau et des espaces naturels sensibles, quand les élus nous montreront qu'il n'y a pas que l'économique qui compte (une certaine économie d'ailleurs), alors peut-être gagneront-ils notre confiance et nous retrouverons alors le sens noble du mot "élus" et de ses fonctions d'agir pour le bien de la population. C'est pourquoi je vous demande d'apporter un avis défavorable à ce projet. Marianne Vivier, mère de 2 enfants

Le 18/04/2021

Nom

Ochsenbein

Prénom

Sarah

E-mail*

sochsenbein@unistra.fr

Observation*

Madame l'Enquêtrice, Je comprends que cette filiale déjà bien implantée en Alsace cherche encore à s'agrandir et à construire des locaux supplémentaires dans une zone géographique et peux m'imaginer les enjeux économiques qui y sont liés (entreprises du BTP pour la construction, emplois à la clé), mais cela ne saurait primer sur le maintien d'un écosystème viable. Il me semble que l'Eurometropole de Strasbourg a pris un tournant résolument vert lors des dernières élections municipales, et cela est un signal fort de la volonté des citoyens. Comme d'autres l'ont indiqué avant moi, il existe bien assez d'entrepôts désaffectés en Alsace que cette filiale pourrait se charger de dépolluer et de réhabiliter. Pourquoi fustiger en permanence les mêmes personnes comme étant responsables d'un bouleversement de l'écosystème (chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, quadistes) sans comprendre que l'enjeu principal est le maintien de l'habitat. Des terres pleines de vie seront encore détruites, des arbres décimés, avec à la clé d'infimes compensations carbone qui s'avèrent inefficaces car mal réalisées. J'espère ainsi, vivant dans une démocratie, que vous saurez tenir compte de l'avis clairement négatif qu'expriment les citoyens.

Le 18/04/2021

Nom

Spehner

Prénom

Maxime

E-mail*

Maxime.spehner@gmail.com

Observation*

Les terres agricoles sont des denrées précieuses qu'il ne faut pas détruire au profit de constructions de bâtiments. Il existe actuellement dans l'Eurométropole un grand nombre de friches industrielles ou de bâtiments désaffectés qui n'attendent qu'une réhabilitation pour retrouver une utilité. De plus, pour un projet d'activité de loisirs immersifs, le cadre et l'environnement ne sont certainement pas primordiaux.

Le 18/04/2021

Nom

martin

Prénom

noémie

E-mail*

noemiargilliere@gmail.com

Observation*

Non au projet Macknext ! il existe des centaines de bâtiments abandonnés ou locaux dont l'entreprise pourrait réhabiliter les lieux. Le GCO fait déjà des suppressions d'habitats naturels essentiels, il faut s'arrêter de bétonner partout en supputant que replanter des arbres ailleurs compensent. Pourquoi détruire et replanter au lieu de ne juste pas détruire ? Cette année de crise sanitaire n'éveillera-t-elle aucune conscience de se côté là ?..

Le 18/04/2021

Nom

Détolle

Prénom

Laurane

E-mail*

laurane.detolle@gmail.com

Observation*

- Cette demande de mise en compatibilité (Scoters et PLUi) fait suite à une demande de la société Mack de s'implanter sur ce site. Tout d'abord nous souhaitons rappeler que la mise œuvre une telle procédure est lourde et nécessite des moyens de temps et d'argent. - D'autant plus que cette procédure de mise en compatibilité est engagée pour des intérêts privés. Il nous semble que tout document d'urbanisme doit être le garant de la défense de l'intérêt général et de l'égalité de traitement. - La création d'une nouvelle zone d'urbanisation, risque de créer un précédent dans la conduite ultérieure du PLU. D'autres demandes du même genre, sur ce site ou d'autres pourraient être exprimées par d'autres entreprises et deviendraient tout autant légitimes. Quelle sera alors la réponse apportée par les pouvoirs publics? Certes le porteur de projet démontre sur plusieurs pages l'intérêt général du projet. - Nous contestons en partie cette démonstration, sur le choix du site qui est motivé par un intérêt privé, alors même que des zones d'activités telle que le parc d'innovation d'Illkirch proposent des espaces disponibles non loin de là. - l'évaluation environnementale affiche un niveau d'impact nul après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction. A notre connaissance le fait d'urbaniser une zone à impact, notamment en réduisant les habitats et de terrain de chasse, mène irrémédiablement à des impacts résiduels. - La consommation de terres agricoles devient très problématique dans le contexte de crise écologique que nous traversons actuellement (perte de biodiversité, changement climatique ...) - Le SCoTERS approuvé confirme, comme le PLUi qu'il s'agit d'un corridor écologique à restaurer. - Nous considérons que la préservation de la fonctionnalité des milieux et du corridor est questionnée.

18/04/2021

Nom

Meyer

Prénom

Jérôme

E-mail*

jeromeamandin.meyer@gmail.com

Observation*

Je suis farouchement opposé à ce projet ! J'habite Eschau et je vois un peu plus chaque mois l'urbanisation et l'activité économique progresser sur le vivant. L'environnement est détruit, ravagé, ça et là, en de plus en plus de points et de plus en plus rapidement. Ce projet, j'y suis opposé donc. Comme d'autres citoyens, je tiens à apporter pour arguments la présence de nombreux locaux non utilisés, abandonnés et ce partout dans l'Eurométropole. Les prés, les marais, les forêts, doivent être conservés. Le vivant se meurt ! Nous sommes aujourd'hui tout à fait conscient de leur nécessité et des enjeux écologiques actuels, et l'on continuerait à détruire aveuglément ? Et vous voudriez aussi détruire des champs, dont du bio ? Que mangerons-nous, lorsque nous n'aurons plus un hectare de terre fertile où cultiver ? Ce projet est un non sens. Il ne doit pas se faire.

18/04/2021

Nom

Goerg

Prénom

Odile

E-mail*

o.goerg@free.fr

Observation*

Dans ce contexte de pandémie qui met en évidence la façon dont les activités humaines ont un impact désastreux sur le devenir de la planète, il est plus qu'urgent de repenser notre rapport à la nature. C'est à notre petite échelle que nous pouvons, notamment, agir comme dans le cas MACKNEXT dans le projet concernant Plobsheim. Le COVID a montré notamment les conséquences des défrichements, de la déforestation qui amplifient la proximité entre animaux dits sauvages et les villageois (et donc la circulation de virus) et devrait aboutir à une prise de conscience de l'impact de nos actes. Il faut aller désormais de l'avant, amplifier les décisions prises et non défaire ce qui a été acté : il faut donc respecter les sites classés dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) et le Plan d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Or ce n'est pas le chemin que prend ce projet. Ainsi il faut conserver le statut préservé de la zone, et non détricoter les rares acquis. Il faut mettre en avant les intérêts écologiques et la préservation des zones naturelles et humides. On doit pouvoir trouver des zones localisées en dehors des zones classées, des alternatives, notamment à Illkirch-Graffenstaden, au lieu de choisir un site classé. Il faut donc d'abord répondre aux questions concernant - la protection des espèces - le maintien de la biodiversité dans le couloir classé et se pencher sur des sites alternatifs qui sont trop peu documentés. Baisser encore les zones agricoles dans cette région n'est en tout pas un « bon » projet. Avant de s'engager dans un tel projet, il faut comprendre aussi pourquoi les dégâts écologiques, la pollution sonore et visuelle, la mise en danger d'espèces, la détérioration de l'environnement... sont reportés de ce côté-ci de la frontière par les porteurs du projet. Pour toutes ces raisons, je vous demande, madame l'enquêtrice, de donner un avis défavorable à ce projet GOERG Odile Strasbourg le 18 avril 2021

18/04/2021

Nom

Sommer

Prénom

Anne

E-mail*

sommer.anne@neuf.fr

Observation*

Madame la Commissaire-Enquêtrice, Je vous soumetts ci-dessous mes questionnements ainsi que quelques arguments quant à l'implantation de ce projet sur des terres agricoles et naturelles. En mars 2014, la loi ALUR a renforcé le rôle intégrateur des SCoT pour rendre plus explicites les objectifs et intérêt de la trame verte et bleue (TVB). Le SCOTERS - qualifie la zone de « zone écologique ou paysagère sensible à préserver » - note que le corridor écologique C134 est à restaurer. Or, il me semble observer des insuffisances dans le dossier concernant justement ces 2 points. En effet, le corridor écologique C134 du ruisseau Muehlgiessen n'est à ce jour pas satisfaisant et doit être remis en état selon le STRADDET afin qu'il puisse retrouver ses fonctionnalités de manière satisfaisante. Alors comment concevoir que la réalisation du projet Macknext puisse ne pas dégrader davantage la situation de ce couloir ? De même, des constructions et aménagements tertiaires ne peuvent que se faire au détriment d'une zone écologique à préserver. => A la lecture du SRADDET et du SCOTERS et dans le cadre de la loi ALUR, il apparait donc que les zones prévues pour l'implantation de ce projet sont hautement nécessaires à la biodiversité et aux continuités écologiques (dites trames vertes et bleues). => D'autre part, la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale qui a analysé le projet signale que d'autres espaces déjà anthropisés existent non loin pour installer MackNext et éviter de nouvelles artificialisations de sols au dépend une fois de plus du vivant et de la nature. C'est pourquoi Madame la Commissaire-Enquêtrice je vous demande de porter un avis défavorable à ce projet et de proposer de le transposer vers un emplacement adéquat. Très cordialement, Anne Sommer 10 rue de la pomme 67300 Schiltigheim

18/04/2021

Nom

Lestingi

Prénom

francesco

E-mail*

pastag@hotmail.com

Observation*

Pourquoi sacrifier encore des hectares de zone naturelle alors que des friches et des milliers de M2 vides existent dans l'EMS. L'urgence écologique risque d'attendre longtemps si on continue à artificialiser aussi vite. On fait de la densification au maximum pour le logement, et là on surconsomme l'espace de façon irrationnelle.

18/04/2021

Nom

wandress

Prénom

doris

E-mail*

doris.wandress@sfr.fr

Observation*

NON, non et non !! Ce projet n'est pas un projet utile ; il détruit des terres agricoles, des lieux humides et de biodiversité. Ce type de projet devrait être refusé catégoriquement. Que fait "miroiter" le promoteur à la commune de Plobsheim et à l'Eurométropole ?? Quelques emplois ?? Les projets à soutenir sont ceux qui sont durables ; or, qui peut dire que ce type de projet l'est ? D'autant plus avec la crise sanitaire que nous traversons, tous les parcs d'attractions et de loisirs sont à l'arrêt (chômage,...) Du durable c'est préserver nos terres pour les cultiver et pouvoir nourrir la population. Or, les terres cultivables sont de plus en plus convoitées alors que les bouches à nourrir croissent sans cesse. Ceux qui travaillent la terre ne sont jamais au chômage... A méditer ! C'est une fuite en avant, irresponsable. Il faut savoir dire stop une bonne fois pour toutes et renverser la situation.

18/04/2021

Nom

Prénom

E-mail*

evenio@laposte.net

Observation*

L'Eurométropole de Strasbourg doit continuer à attirer des entreprises sur son territoire. L'attractivité économique dans le contexte actuel revêt une importance capitale et notamment pour créer des emplois. Cette attractivité peut tout à fait être conciliée avec les enjeux environnementaux. Au regard des documents présentés, et dans la mesure où une attention particulière sera portée pour compenser les effets inévitables de toute extension de l'urbanisation, nous sommes favorables au projet.

18/04/2021

Nom

Prénom

carine

E-mail*

carines@laposte.net

Observation*

Le document le plus important de ce dossier est l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), dans lequel on peut lire, entre autres, les conclusions suivantes: - « le choix du site retenu pour cette implantation ne l'a pas convaincue au plan environnemental » - « les mises en compatibilité du SCoTERS et du PLUi ne démontrent pas leur compatibilité avec les règles du SRADDET relatives à la préservation des zones naturelles, humides et des corridors écologiques, à la modération de la consommation foncière et la préservation des couronnes agricoles autour des espaces urbanisés, et au développement des mobilités durables » - « Il n'est par conséquent pas démontré que le projet ne va pas impacter des espèces protégées. » - « l'Ae prend l'exemple des services et aménités urbaines qu'offre l'actuel Parc d'Innovation Eurooptimist de Strasbourg à Illkirch-Graffenstaden qui lui paraît de nature à répondre à la demande du porteur de projet » - « l'Ae ne peut se ranger aux conclusions de l'étude des scénarios alternatifs présentée qui conduit à privilégier la compensation sur l'évitement. » Ce ne sont que quelques exemples qui montrent que ce projet ne sera pas sans conséquences sur l'environnement et que sa réalisation dans un site, pour l'instant non constructible, pose beaucoup de questions. Même si ce document n'est censé servir qu'à ce que l'EMS reprenne l'évaluation environnementale pour répondre aux exigences de l'article R.122-20 II du code de l'environnement, il montre, une fois encore, que sous prétexte de développement économique, de création d'emplois, du rayonnement de la région et autres, les élus sont toujours prompts à répondre aux exigences ou caprices des entreprises qui souhaitent s'installer ici. Le Plan biodiversité que le gouvernement souhaite instaurer a pour objectif de parvenir à «zéro artificialisation nette», afin de limiter autant que possible la consommation de nouveaux espaces (<https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols>). Le projet MackNeXT est donc l'exemple parfait de cette artificialisation qu'il ne faudrait plus voir et tolérer. La proximité du golf, le côté bucolique du site de Plobsheim, etc. ne devraient en aucun cas être considérés comme des raisons suffisantes pour approuver un projet qui va détruire un milieu naturel et impacter des terres agricoles. Il n'y a selon la MRAe aucune raison de ne pas réaliser ce projet sur un autre site, déjà destiné aux entreprises. L'évitement devrait donc être la règle ici, et non la compensation, dont le résultat est toujours hypothétique et rarement visible à court terme. Au vu de l'état de notre planète, il est impératif que l'aspect environnemental soit considéré comme la priorité dans l'évaluation de ce type de dossier. En l'occurrence, rien n'empêche MackNeXT de s'installer sur un autre site tout aussi compatible avec les besoins de cette entreprise.

18/04/2021

Nom

Liebrich

Prénom

Marc

E-mail*

marc.liebrich@gmx.net

Observation*

Bonjour, je suis opposé à ce projet, il n'est plus acceptable d'artificialiser des espaces naturels et des terres agricoles. Il y a sans aucun doute d'autres sites sur l'Eurométropole pour accueillir ce projet, et notamment un emplacement mieux desservi en transports en commun, pour précisément favoriser les échanges avec l'écosystème du numérique de Strasbourg. Ce projet n'a rien à faire au bout de la rue d'un village, dans un espace naturel, il doit être réalisé dans une zone d'activité ou une zone urbanisée.

19/04/2021

Nom

Bartholomé

Prénom

Nathalie

E-mail*

nathalie.bartholome@free.fr

Observation*

Refusons ce projet et protégeons les 2,9 ha des terres agricoles cultivées bio (AB), et de terres naturelles classées, riches en biodiversité animale. Cette zone est identifié par le Schéma de Cohérence Territorial de Strasbourg (SCOTERS) comme « zone écologique ou paysagère sensible à préserver ». Il doit bien avoir des friches industrielles à utiliser ?

19/04/2021

Nom

Delaquaize

Prénom

François

E-mail*

francois.delaquaize@live.fr

Observation*

Totalement opposé à ce projet qui va encore artificialiser 3 ha de zone naturelle présentant en outre un intérêt écologique signalé dans l'étude environnementale (ZNIEFF, proximité de sites Natura 2000 et d'APB). L'eurométropole ou les villages environnants ne manque pas de sites alternatifs (ex : friche de l'ancienne usine des tuyaux centrifuges à Kilstett). Accepter ce projet serait totalement incompréhensible d'une municipalité qui se veut "verte".

19/04/2021

Nom

PRUCHER

Prénom

Francoise

E-mail*

fprucher@gmail.com

Observation*

Alors que l'on prend de plus en plus conscience de la nécessité de préserver les terres agricoles de l'artificialisation, un tel projet semble en totale contradiction avec les enjeux écologiques actuels. Ce projet va entraîner la disparition de 2,9 hectares d'espaces agricoles (notamment dévolus à des cultures Bio: 2 hectares. Suite à la réalisation de ce projet, ces terres agricoles riches disparaîtraient purement et simplement) mais également d'espaces naturels classés dont la richesse en biodiversité animale est reconnue, Parmi les espèces protégées, au moins 6 espèces de chauves-souris et 18 espèces d'oiseaux seront affectées. Or, il ne semble pas que des mesures aient été prises pour limiter l'impact de ce projet sur ces espèces sensibles et protégées, comme par exemple la localisation des gîtes potentiels et l'identification des arbres à abattre. Le projet entraînerait également une augmentation de la pollution lumineuse et sonore nuisible à la faune locale, ainsi qu'une augmentation du trafic automobile dans la zone. La création d'éventuels obstacles à la circulation de la faune terrestre dans cette zone semble également en contradiction avec la nécessité de préserver ce corridor écologique. Selon le STRADDET, l'état du corridor écologique C134 du ruisseau de Muelgiessen nécessite d'être amélioré afin qu'il puisse jouer son rôle de manière satisfaisante. Comment imaginer que le projet MACKNEXT puisse aller dans ce sens? Par ailleurs, l'imperméabilisation des sols consécutive à leur artificialisation hypothèque sérieusement l'avenir de notre potentiel agronomique, accroît l'effet de serre du fait de la déperdition de la couverture végétale et empêche l'infiltration des eaux de pluie tout en favorisant le ruissellement et l'érosion des sols. Les sols étant une ressource rare, épuisable et difficilement renouvelable, ne devrait-on pas au contraire mettre en oeuvre une politique volontariste visant à leur préservation? Quel serait l'impact également de ce projet sur la nappe phréatique? Une évaluation environnementale sérieuse a-telle été effectuée dans ce sens? Sans parler de l'aspect esthétique. La transformation de nos paysages au profit de projets favorisant la destruction d'espaces agricoles et naturels au profit d'une bétonisation galopante est-elle vraiment souhaitable? D'autres sites d'implantation dont l'impact environnemental eut été moindre auraient pu être considérés. Le parc d'innovation de Strasbourg à Illkirch-Graffenstaden semblerait plus approprié à u tel projet. Je vous remercie de prendre en considération ces éléments et de reconsidérer le projet MACKNEXT tel qu'il est prévu dans l'état actuel. Bien cordialement, Françoise Prucher

Le 19/04/2021

Nom

FARE

Prénom

Monique

E-mail*

fare.monique@wanadoo.fr

Observation*

Je m'oppose au lieu d'implantation du projet MACKNEXT ; non pas au projet, en soi, il peut être porteur d'emplois donc intéressant dans le contexte d'une reprise économique après la crise ; cependant, le choix du site ne me semble pas du tout judicieux ; à l'heure où les enjeux climatiques, pandémiques nous conduisent à aller vers plus de respect de l'environnement je ne peux soutenir un projet qui : • va sacrifier des terres agricoles proches de zone urbaine nécessaires pourtant pour privilégier des circuits courts • ne s'inscrit pas dans une politique de développement durable et de respect de la biodiversité ; à ce titre je redoute la disparition d'espèces protégés tant au niveau de la faune que de la flore ; comment va se déplacer la faune terrestre dans cet environnement artificiel de lumière, de bruit . Cette consultation citoyenne se doit de poser les bonnes questions pour éviter de se tromper de débat ; s'agit-il de refuser la création d'emplois dans la région ? bien sûr que non ? Les citoyens sont-ils en accord avec le choix du lieu d'implantation ? Quelle pertinence y-a-t-il à choisir de s'implanter dans une zone avec autant d'enjeux environnementaux alors que la Mission Régionale d'Autorité environnementale du Grand ,composée d'experts, a donné un avis défavorable au lieu d'implantation de ce projet ? Doit-on désavouer les conclusions de leurs travaux ? Bien cordialement Monique Fare

Le 19/04/2021

Nom

Harmi

Prénom

Marie

E-mail*

marie.harmi@gmx.fr

Observation*

Ce projet n'a aucun sens et aucun intérêt pour les habitants du territoire. Ils ne servent que les intérêts de certains puissants et va nuire à la biodiversité locale.

Le 19/04/2021

Nom

Fischer

Prénom

Françoise

E-mail*

framboise.fischer@orange.fr

Observation*

La dimension économique est understandable, elle ne l'est plus quand elle affecte une zone à préserver. Le choix du site retenu n'est pas recevable sur le plan environnemental. Il existe dans l'Eurométropole des sites urbains où des solutions existent pour l'accueil de telles activités. Il y a beaucoup de lieux exploitables sur la route de Lingolsheim à Geispolsheim (friche Hoerbiger entre autres, beaucoup de locaux vides entre Entzheim et Geispolsheim...). D'autres existent probablement. De grâce, préservez le peu d'espaces non construits qui existent encore...

Le 19/04/2021

Nom

Prénom

Déborah

E-mail*

deborah.schmid1993@gmail.com

Observation*

Superbe projet ! Il favorisera la création d'emplois là où d'autres secteurs en supprime ! Plobsheim, future ville innovante ! C'est l'avenir ! À terme, les terres agricoles seront tout de même vendues (qui plus est à des promoteurs immobiliers, l'horreur !). Les jeunes n'ont malheureusement plus le courage de perpétuer le travail de leurs parents. À qui la faute ? Les agriculteurs ne sont pas reconnus à leur juste valeur...

Le 20/04/2021

Nom

HEINRICH

Prénom

Marc

E-mail*

marc.heinrich2@orange.fr

Observation*

Je suis opposé à ce projet qui aura pour principale conséquence la destruction définitive d'un espace naturel protégé. exceptionnel . Les quelques emplois promis ne permettront jamais de compenser la perte définitive d'un tel milieu naturel.

20/04/2021

Nom

ROHMER

Prénom

Hélène

E-mail*

hrohmer@hotmail.com

Observation*

Le site visé par le projet est aujourd'hui un espace naturel et agricole. Il s'implante sur un écosystème déjà très fortement bouleversé par l'urbanisation et les pratiques agricoles. Il semble inopportun à plusieurs titres d'autoriser ce projet : - artificialisation d'espaces aujourd'hui naturels et agricoles alors que les objectifs d'artificialisation au niveau national sont de zéro - destruction d'un écosystème refuge pour la faune et la flore - destruction d'espaces naturels de loisirs pour citadins dans un environnement déjà très urbanisé - destruction de terres agricoles alors que la nécessaire relocalisation de la production agricole est mise en avant par la collectivité, et est un des enjeux pour la lutte contre le changement climatique - création de nuisances (pollution, bruits...) pour la faune aux abords du projet et pour les riverains

Le 20/04/2021

Nom

GASCO

Prénom

Catherine

E-mail*

catherinegasco@posteo.net

Observation*

Crise covid aidant, nous allons vers une société où enfants et adultes sont dans l' OBLIGATION de passer de plus en plus de temps devant les écrans: école en distancielle, télé travail...C'est un pas de gagner vers le numérique et cela ne reviendra jamais comme avant. Mais la NATURE HUMAINE, par une réaction saine, aspire dans ces TEMPS LIBRES, à faire le plein de nature, d'air pur, en PRESENTIELLE AVEC LA FAUNE ET LA FLORE, LE CIEL ET LES ELEMENTS! C'est ainsi qu'il n'y a jamais eu autant de promeneurs sur les chemins de randonnées que ces derniers mois! Prendre 2,9 hectares de terre, qui plus est cultivé biologiquement, pour la bétonner et la rendre stérile et une aberration, notamment dans cette zone du Ried, véritable réservoir naturel. Laissons la terre aux paysans. Laissons la terre pour le vivant! C'est lui qui nous nourrit , physiquement mais aussi moralement. Qui fait que nous gardons notre joie de vivre et notre équilibre psychique. Pourquoi ne pas laisser le vivant là ou nous avons la chance qu'il existe encore et faire ses attractions 3D virtuelles, si toutefois elles répondent à un besoin, là où la nature n'est plus: en ville ou en bordure d'agglomération?

HIMBER Anne-Marie

De: plobsheimnature.environnement@laposte.net
Envoyé: mercredi 21 avril 2021 12:05
À: _Aménagement du territoire et projets urbains
Objet: Enquête publique - déclaration de projet MackNeXT
Pièces jointes: Remarques enquete projet-macknext-plobsheim-2021-plobsheim-nature-environnement.pdf

Importance: Haute

Bonjour Madame la commissaire enquêtrice

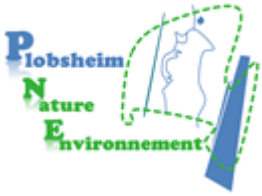
Veillez trouver ci joint un document avec les remarques pour l'enquête publique sur "la mise en compatibilité du SCOTERS et du Plan local d'urbanisme de l'EMS, afin de permettre la réalisation du projet de développement et de création média et technologies du divertissement par l'entreprise MackNext, ainsi que de son siège social France" , que l'association Plobsheim Nature Environnement souhaite vous soumettre.

Nous nous proposons de venir vous les commenter le 30 avril lors de votre permanence à Plobsheim, mais vous pouvez dès à présent les enregistrer.

Veillez agréer nos meilleures salutations

M. François Olivier Président de l'association Plobsheim Nature Environnement et le comité

plobsheim-nature@laposte.net



Plobsheim Nature

Environnement

A Mme la commissaire enquêtrice

Enquête sur la mise en compatibilité du SCOTERS et du Plan local d'urbanisme de l'EMS, afin de permettre la réalisation du projet de développement et de création média et technologies du divertissement par l'entreprise MackNext, ainsi que de son siège social France.

Du 26 mars au 30 avril 2021

Notre association a depuis plus de 20 ans défendu la nature et l'environnement sur la commune de Plobsheim.

L'Association Plobsheim Nature Environnement a pour objet dans ses statuts de :

- contribuer au développement harmonieux de la commune de PLOBSHEIM dans le respect de son environnement,
- susciter et favoriser toute action visant à sauvegarder et améliorer le cadre de vie des habitants, lutter contre toutes pollutions et nuisances et, de manière générale, promouvoir la qualité de la vie dans la commune.
- participer avec les instances responsables et compétentes à la recherche de solutions aux problèmes d'environnement,
- défendre les intérêts moraux et matériels de ses adhérents relatifs aux problèmes touchant au cadre de vie.

Adresse postale au domicile du président : M. François Olivier 11, rue Forêt Noire 67115 Plobsheim, 06 80 59 25 56

Mail : plobsheim-nature@laposte.net

Notre association Plobsheim Nature Environnement, conformément à ses buts, souhaite déposer dans le cadre de l'enquête publique les remarques suivantes :

Notre comité après avoir pris en compte les informations reçues durant une réunion en mars 2021 avec Madame Le Maire de Plobsheim, Madame la vice-présidente de l'EMS Danielle Dambach (Maire de Schiltigheim et chargée de la planification urbaine), le responsable technique de l'EMS pour le projet MackNext M. Simon (direction Urbanisme et Territoires), Mme Schuster de l'équipe technique et avoir consulté les documents de cette enquête publique, a à l'unanimité des membres de son comité, décidé d'**être contre l'emplacement proposé** dans cette enquête pour l'implantation du centre de développement et de création média et technologies du divertissement de l'entreprise MackNext, ainsi que de son siège social France.

1) Arguments conduisant à notre opposition au projet sur ce site.

Notre opposition, bien sûr, ne se base nullement sur une quelconque opposition aux activités de MackNext elles-mêmes. Si l'implantation de Macknext sur l'EMS ne pose pas de problème et pourra avoir des retombées positives, le site choisi pose problème sur deux points principaux :

a) la non-conformité de l'emplacement sélectionné vis à vis des règles et surtout des orientations édictées actuellement dans le SCOTERS et dans le PLU de l'EMS.

b) l'absence de justifications techniques, industrielles ou économiques recevables pour le rejet des implantations alternatives, en particulier celle sur le Parc d'Innovation d'Illkirch.

a) non suivi des règles existantes du SCOTERS et du PLU EMS :

a1 : Nous pensons que la perte de terrain agricole sur Plobsheim, en particulier des terrains déjà convertis en agriculture biologique, est dommageable pour l'avenir de notre commune. Dans le cadre des compensations au compte du captage d'eau de Plobsheim, l'EMS propose la création sur fonds publics d'une station de nettoyage des matériels d'épandage de pesticides sur la commune aux seuls bénéficiaires des agriculteurs, continuant ainsi à favoriser l'agriculture chimique, et se propose maintenant de détruire des terrains agricoles dont une partie est cultivée en agriculture biologique. Les engagements écologiques nous semblent loin.

a2 : Les règles du SCOTERS et du PLU EMS mettent comme principe l'arrêt de la perte de zone agricole sur l'ensemble de la communauté de Strasbourg, et cela s'applique bien sûr à la commune de Plobsheim.

La règle est de d'abord préserver, puis uniquement au cas où cela ne serait pas possible de limiter et de compenser.

Plobsheim Nature Environnement au domicile du président : M. François Olivier 11, rue Forêt Noire 67115 Plobsheim, 06 80 59 25 56 Mail : plobsheim-nature@laposte.net

Notre avis est que dans le cas de la proposition de modification du SCOTERS et du PLU cette règle de préservation n'a pas été suivie. Nous y reviendrons dans la partie sur l'absence de justification du rejet de sites alternatifs.

a3 : Une autre règle qui n'a pas été prise en compte est le non étalement urbain :

Dans la note de présentation (page 49/66) il est indiqué « l'Eurométropole de Strasbourg a pour objectif de : - limiter l'étalement urbain ». Le projet Macknext est clairement en opposition avec cet objectif. Le site est doublement « hors limite » : la partie nord du site est de l'autre côté du Muhlgiesen, zone non urbanisée, la partie sud se trouve de l'autre côté du Baechersandel, zone également non urbanisée. Ce serait la première construction autorisée au-delà de cet ancien Giessen qu'il est question de remettre en eau. La carte ci-dessous le montre bien.



En conclusion nous pensons que la création de zone dérogatoire en AUIY n'est pas conforme aux règles édictées dans les SCOTERS et PLU actuels.

b) l'absence de justifications pour le rejet des implémentations alternatives.

b1 : L'ensemble du dossier repose sur le principe que le projet MackNext est un projet d'intérêt général. Si nous ne mettons pas en doute les retombées positives pour l'EMS, qui justifient un caractère d'intérêt général, nous doutons que ces retombées positives auraient été moindres sur un autre site dans l'EMS, un site n'ayant pas d'impact environnemental et conforme au SCOTERS et PLU actuels.

b2 : le Parc d'innovation d'Illkirch est écarté du projet pour deux raisons qui nous semblent non recevables. Les terrains qui pourraient être assez « tranquilles » et à l'écart ne sont pas actuellement viabilisés (note de présentation page 12). La partie sud du projet sur Plobsheim ne l'est pas plus : pas d'accès actuel à l'assainissement, route à carrosser, le même argument pourrait y être opposé. Cette argument est pseudo technique et a été indiqué pour avoir un argument dit « objectif » à fournir. Nous n'osons pas nous interroger si la différence de prix entre l'achat d'un terrain sur le Parc d'Innovation d'Illkirch et un terrain agricole sur la commune de Plobsheim et la plus-value potentielle, ne sont pas des arguments plus tangibles.

Le projet mentionne, à juste titre, les synergies avec les laboratoires, écoles, entreprises, implantées dans l'EMS. A bien des égards il semble que le site du Parc d'Innovation d'Illkirch serait préférable (y compris pour MackNext) : pour la facilité des transports, l'interaction avec entreprises, écoles et laboratoires. Ces synergies seront rendues plus difficiles par l'isolement du site : difficulté pour des stagiaires de se rendre sur site, impossibilité d'implanter des startups à proximité, impossibilité d'extensions futures.

b3 : Les document indiquent que «Le site de Plobsheim offre trois atouts importants, ... un réseau de transports d'envergure, diversifié et connecté ». L'accès par les transports en commun du site choisi sera plutôt plus difficile qu'à Illkirch. D'ailleurs les porteurs reconnaissent que les déplacements se feraient principalement en véhicule individuel.

b4 : Page 182/192 de l'évaluation environnementale il est indiqué « Enfin, le projet prévoit de faciliter la mobilité durable des salariés du fait de la connexion directe au réseau cyclable du chemin du Lirsand et à la promotion des modes alternatifs au sein même du site notamment avec l'implantation d'une passerelle dédiée, assurant la liaison entre les 2 parties du site ». La piste cyclable du Lirsand n'est pas connectée à d'autres pistes cyclables. Elle ne mesure que 700 m et côté plan d'eau elle mène à la route EDF qui est étroite et assez dangereuse.

b5 : D'autres entreprises, ayant des impacts positifs sur l'emploi et l'économie, au moins aussi bénéfiques que ce que pourra peut-être avoir MackNext, sur la commune de Plobsheim, n'ont pas eu le droit à une dérogation aux règles du PLU. Il y a quelques années, la société FMS créée à Plobsheim, ayant des ateliers et des bureaux sur la commune de Plobsheim, avait souhaité s'agrandir et avoir des nouveaux bâtiments en continuité de leur localisation sur Plobsheim. Du fait de la

réglementation de l'urbanisme cela n'avait pas été possible. La société a dû déménager sur la zone industrielle d'Eschau. La société FMS avant même son déménagement représentait beaucoup plus que les 15 emplois promis par MackNext et avait un impact économique positif sur Plobsheim.

La dérogation aux règles générale accordée à la société MackNext va créer un précédent. Quand d'autres demandes du même type seront faites à l'EMS comment, la communauté pourra alors les refuser?

Le cout de la procédure engagée d'étude et de définition des dérogations pour le SCOTERS et le PLU, ont un coût important pour la collectivité et les fonds publics. Ce temps et cet argent n'auraient-ils pas été plus utiles et à caractère d'utilité publique pour aider et soutenir vraiment les acteurs économiques sur l'EMS. Beaucoup d'argent dépensé par l'EMS, pour le confort de la société MackNext et son intérêt purement privé, alors que celle-ci s'offre une zone industriel à moindre coût. Nous demandons que l'EMS publie le coût de l'ensemble des frais générés par ces études et modification du SCOTERS et PLUi.

Nous considérons le projet de MackNext sur ce site comme un passe-droit, ceci étant démontré par le fait qu'il faille modifier le droit pour qu'il soit réglementaire. Ce passe-droit ayant pour justification, le confort. Il n'y a aucun impératif professionnel, que le site du Parc d'Innovation d'Illkirch ne pourrait respecter.

Le dossier ne cache pas que la justification principale de MackNext pour choisir ce site est la présence du golf. La motivation est donc principalement de permettre aux cadres dirigeants et aux invités de Mack de jouer au golf lors de leurs réunions. Est-ce que cela justifie une dérogation au PLUI?

Nous demandons donc que le site alternatif du Parc d'Innovation d'Illkirch soit ré-étudié et sélectionné. Aucun élément objectif ne semble s'y opposer, y compris celui de la tranquillité ou de la non viabilisation actuel de certaines zones sur ce parc.

En conclusion sur l'aspect rejet des sites alternatifs : Les arguments objectifs pour rejeter les sites alternatifs et en particulier celui bien nommé du Parc d'Innovation d'Illkirch sont pour nous non recevables. Il ne reste alors que des arguments subjectifs de confort pour choisir ce site sur Plobsheim, ce que ne justifie pas l'intérêt général.

2) Remarques sur la proposition de projet

Après avoir donné nos arguments pour vous démontrer que le principe du projet proposé ne doit pas être retenu pour respecter les règles du SCOTERS et du PLU et surtout préserver l'environnement, nous nous devons aussi faire des remarques sur le contenu de celui-ci.

a : Même si la conception du projet Macknext montre de nombreux efforts pour préserver l'environnement, le projet fragilise la trame du Muhlgiesen par l'implantation d'une passerelle. Les deux sites (zone Nord et zone Sud) sont séparés par un domaine public et ne sont donc pas contigus.

Il est tout à fait possible d'aller du site nord au site sud en utilisant les voies existantes : rue du Moulin et Chemin des 7 écluses. La distance entre ces deux sites, de l'entrée du site sud à celle du site nord, par ces voies existantes est d'environ 500 mètres, soit environ 6 à 7 minutes à pied ce qu'un golfeur fait très fréquemment et encore moins long en vélo. Ce cheminement par les voies existantes n'est pas incompatible avec la volonté de «favoriser les déplacements en modes actifs entre les bureaux, le studio et la résidence créative », justification indiquée pour la création d'une passerelle. Ces deux zones ayant des vocations techniques différentes: lieu de travail et lieu de séjour, les déplacements entre ces deux zones devraient être limités. Si la volonté est réellement de préserver le bord de la rivière et la ripisylve du cours d'eau, le mieux est de les préserver en conformité avec le principe de protéger plutôt que de limiter les impacts. La meilleure protection est de ne pas toucher aux abords de la rivière.

Nous demandons que la passerelle soit supprimée du projet afin de respecter l'environnement, car elle ne se justifie par aucun intérêt général.

b : Dans le projet , il est indiqué que l'assainissement de la partie sud pourra être géré de façon autonome, le règlement n'y indique aucune obligation de raccordement au réseau public d'assainissement. Même si cette disposition semble conforme au règlement du PLU, elle ne nous semble pas adaptée à cette zone naturelle. Le raccordement au réseau public d'assainissement est sans doute possible. Nous demandons que le projet soit modifié pour demander que si aucune raison technique ne s'oppose à la prolongation du réseau d'assainissement pour la partie sud du projet, que cette solution soit adoptée et que seulement en cas d'impossibilité technique démontrée de prolongation du réseau la gestion autonome soit autorisée.

c : Dans le cadre des mesures compensatoires du captage d'eau, la remise en eau du Baechersandel a été prévue. Cette mesure est positive pour l'environnement. Le dossier proposé à l'enquête publique ne fait pas apparaître cet élément. Il n'y a pas eu d'étude d'impact du projet MackNext sur cette prochaine remise en eau. Le projet est à proximité immédiate du raccordement du Baechersandel avec le Muhlgiesen ce qui peut être problématique pour le retour de la biodiversité sur cette (nouvelle) zone humide. La passerelle serait d'ailleurs en particulier très proche de cette jonction.



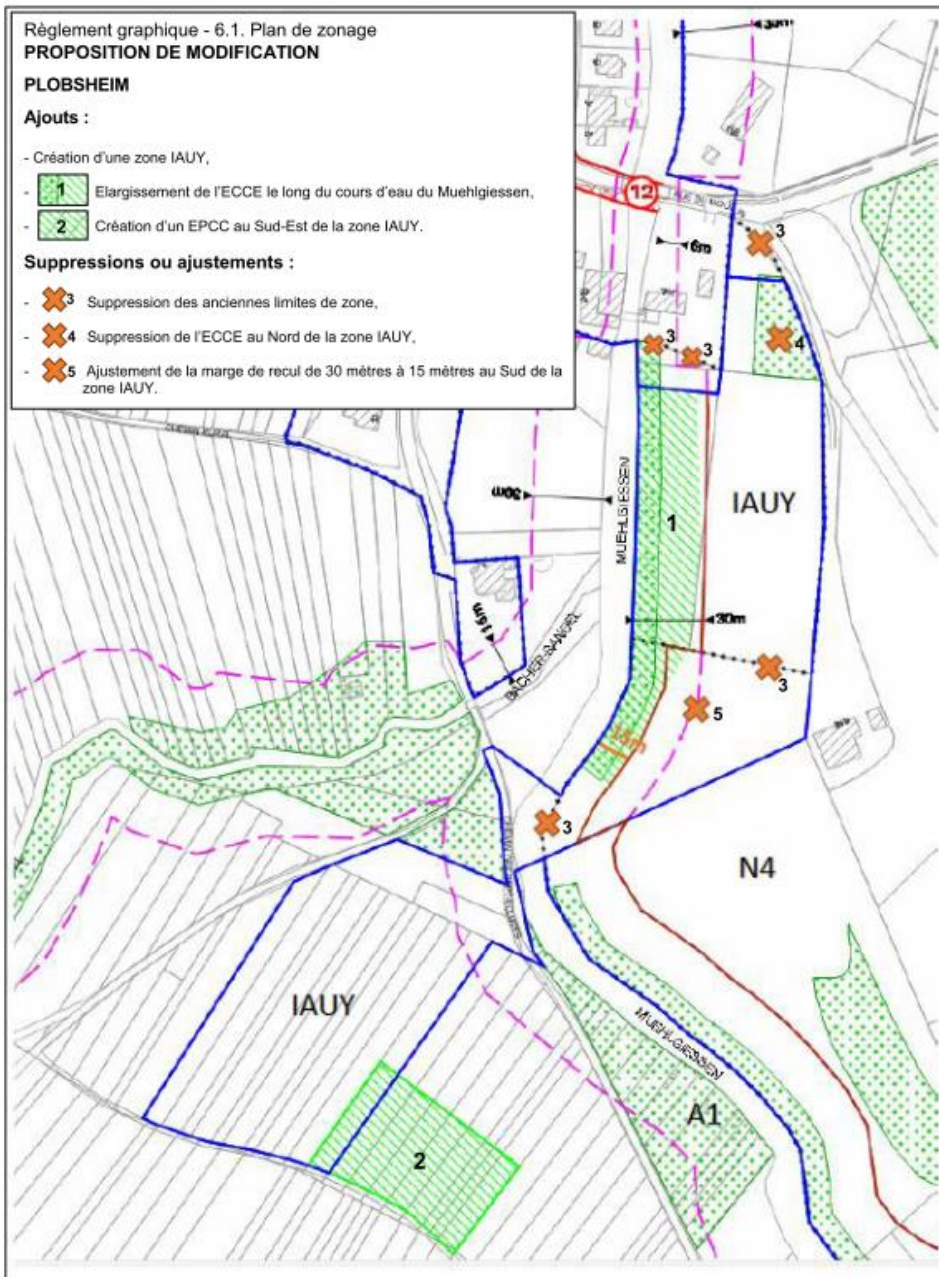
Nous demandons qu'une étude soit faite pour étudier l'impact du projet sur cette compensation du captage d'eau et savoir si des mesures doivent être prises en conséquence.

d : Le projet met comme règle que les clôtures seront limitées à 2 mètres. Cet aspect nous semble dérogatoire par moindre contrainte par rapport aux zones équivalentes existantes sur l'EMS. De plus des exceptions à cette règle des 2 mètres sont incluses qui ne nous apparaissent pas clairement définies : « possibilité d'augmenter cette hauteur pour des raisons de sécurité ou technique ».

Nous demandons de vérifier si cette hauteur de 2 mètres est conforme au PLU actuel dans l'EMS . Nous demandons que les exceptions soient supprimées, car trop imprécises.

e : Une zone EPCC « zone humide » est créée dans la partie sud du projet. Le plan qui fait foi (du point de vue des parcelles) pour le projet est celui du document "plan de zonage", page 5/5. On voit que MackNext a réduit la surface du site sud. En particulier la zone humide au sud-est est maintenant coupée en deux par la limite du IAUY (comparer avec le plan du document 6 "OAP communale" page 7/7). (Voir copie du projet ci-dessous).

Comment la restauration de cette ancienne zone humide pourra-t-elle se faire avec la limite du projet passant au milieu. Nous demandons que soit précisé que la clôture ne doit pas passer sur cette zone EPCC ainsi que la façon de restaurer l'ensemble de la zone EPCC.



PROPOSITION DE CREATION

- 326 f -

Carte n°1 : Schéma de principe





Évolution du périmètre du projet (source : MackNeXT, 2020)

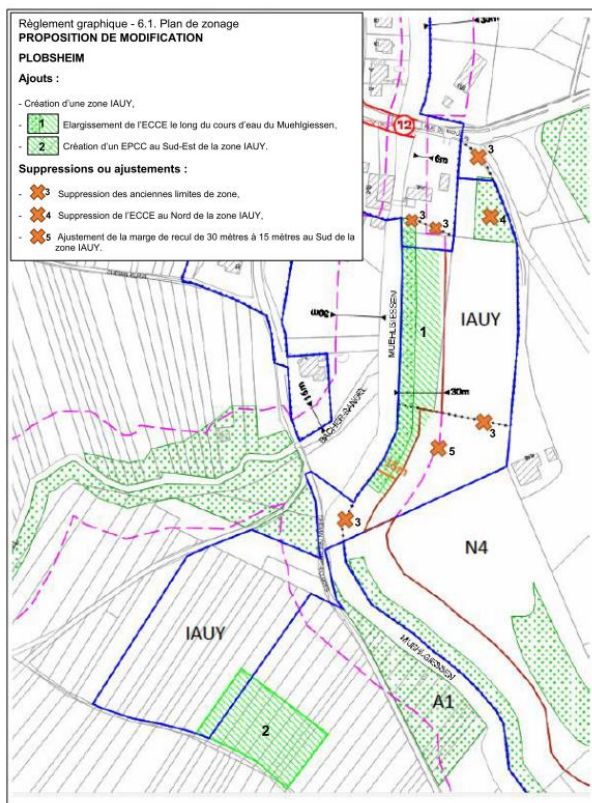
f : La protection contre pollution lumineuse est un enjeu important pour la protection de la biodiversité et de la pollinisation. Malheureusement le SCOTERS et le PLU actuels ont oublié cet aspect, même si le nouveau règlement d’affichage et de publicité de l’EMS l’adresse. Il n’y a aucune règle dans le projet pour se prémunir de la pollution lumineuse. La zone actuelle est préservée de pollution lumineuse et devrait le rester. Le projet inclus seulement la garantie « d’aménager des zones de refuge pour garantir la survie du lézard des murailles et de mettre en place un dispositif d’éclairages adapté pour garantir la présence de l’avifaune et de chiroptères au sein des espaces arborés préexistants ». Il n’est pas précisé si ces dispositifs d’éclairage garant de la biodiversité seront limités aux alentours des espaces arborés préexistants, ou s’ils seront prévus sur l’ensemble de la zone du projet. Il n’y a aucune référence technique ou réglementaire décrivant ces modes d’éclairage dit respectueux.

Nous demandons que les règles définissent que les éclairages extérieurs soient éteints au plus tard une heure après la fermeture des bureaux pour la zone nord, que les éclairages extérieurs de la zone sud qui a vocation de résidence soient uniquement déclenchés et actifs sur détection de la présence d’une personne. Nous demandons que les règles techniques d’un éclairage adapté soient définies et incluses dans le projet (éclairage vers le sol, couleur de la lumière, intensité maximale etc...)

g : Dans la note de présentation (page 41/66) il est indiqué que le site est à plus de 1 km de sites du Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA). Ce n'est pas exact, la partie sud du projet est à moins d'un km du site CSA du Schersand.

Nous demandons que l'impact sur le site du conservatoire soit étudié et précisé.

h : Sur plusieurs documents les zones du projet ne nous nous semblent pas toujours identiques. En particulier sur la partie du bord de la rivière et du chemin des 7 écluses. (voir copie ci-dessous). Nous avons aussi remarqué que la porte d'entrée du site sud, telle qu'indiquée dans le document "OAP communale" page 7/7 est juste en face de la passerelle, mais ne semble pas dans la parcelle IAUY telle qu'indiquée dans le document de zonage. Si incohérences il y a, elles devraient être corrigées.



Plobsheim Nature Environnement au domicile du président : M. François Olivier 11, rue Forêt Noire 67115 Plobsheim, 06 80 59 25 56 Mail : plobsheim-nature@laposte.net

Le chemin dit des 7 écluses, qui est un chemin communal, est inclus pour partie dans la possible futur zone IAUY. En réalité le projet serait construit sur deux zones distinctes, non contiguës et séparées par un chemin communal. Nous ne souhaitons pas que ce chemin propriété collective soit par après déclassé en chemin privé.

Nous demandons qu'il soit précisé dans le projet que le chemin des 7 écluses restera passage et domaine publics.

i : Le projet prévoit que le chemin des 7 écluses soit rendu carrossable, jusqu'à la partie sud du projet. Le chemin des sept-écluses est goudronné jusqu'au pont sur le Baechersandel, il faudrait donc viabiliser environ 50 m jusqu'à l'entrée du site sud. Le chemin devra donc sur 3 mètres de large et sur environ 50 mètres être adapté. Le projet ne précise pas comment le chemin sera carrossé. Cela entraînera-t-il une nouvelle imperméabilisation de terrain ? Le projet ne précise pas ce point et ne le prend pas en compte.

Nous demandons qu'il soit précisé que le chemin ne sera pas rendu étanche par ces travaux. Si tel était le cas, il faudrait que le projet indique clairement quelle compensation serait faite pour dé-imperméabiliser au moins la même surface sur la commune de Plobsheim.

j : La commune dans un document joint au projet liste un certain nombres d'actions en faveur de la nature et de l'environnement, essentiellement un comptage des arbres plantés, sans comptage d'ailleurs des arbres coupés. Nous ne sommes pas certains que cette liste a un rapport avec le projet soumis à l'enquête publique, et il ne démontre pas de réelles compensations possibles si ce projet devait voir le jour.

Nous demandons que la commune et l'EMS s'engagent au cas où le projet verrait malheureusement le jour, à effectuer de réelles compensations des impacts négatifs sur l'environnement et les terres agricoles sur la commune, et que ces engagements soient définis.

Par exemples :

- Définir dans l'évolution de la zone d'activité d'Eschau vers Plobsheim la protection nécessaire pour le couloir 'trame verte', création des zones à préserver sur les îlots arborés existants.
- favoriser le passage en agriculture bio de certaines zones agricoles dont la commune ou l'EMS seraient propriétaires.
- faire faire des analyses des remblais au sud de la gravière du Langensand afin de déterminer si ceux-ci sont dangereux pour l'environnement et si cela se révélait les faire évacuer et recycler.
- la mise en place de composteurs collectifs pour le recyclage des déchets végétaux ménagers, en particulier à destination des habitants d'appartements.

k : Le projet ne définit aucune règle concernant l'arrêt des activités de MackNext sur la zone de Plobsheim. Il n'est pas possible d'exclure que pour quelques raisons que ce soient la société MackNext souhaite arrêter son activité sur le site choisi.

Même si les règles de cette zone AUIY continueront à s'appliquer, nous demandons que les engagements pris par MackNext dans la lettre jointe au dossier soient contraignants pour un possible repreneur.

Nous espérons que nos remarques vous permettront d'évaluer ce projet dans un sens qui sera celui de la protection de la nature et de l'environnement sur Plobsheim et l'EMS, et que la prochaine enquête publique de l'EMS portera sur des projets aux bénéfices de la nature et de l'environnement.

Veuillez agréer nos meilleures salutations

Le comité de Plobsheim Nature Environnement

Plobsheim , le 20 avril 2021

Le 21/04/2021

Nom

Dambach

Prénom

Gérard

E-mail*

phinikolens@gmail.com

Observation*

Le projet soumis à enquête publique ambitionne de déclasser une emprise foncière de 4 hectares occupée par des pans de la forêt rhénane primitive et pour 2 hectares par des terres exploitées en agriculture biologique. Cette emprise est régie par le SCoTERS, par lequel la collectivité publique s'est donnée pour ambition de restaurer un corridor écologique et préserver une trame verte, au profit de la végétation qui y pousse, des espèces d'animaux qui y vivent et des citoyens qui s'y promènent. Vouloir déclasser ces terrains pour satisfaire des intérêts privés est une preuve de la déraison qui peut frapper des élus éblouis par les mirifiques promesses d'une ambitieuse famille venue d'ailleurs, qui éprouve le besoin de satisfaire le caprice de l'appropriation privée d'une zone sauvage à brève distance de son siège, caprice qu'elle n'aurait aucun moyen juridique de réaliser dans son propre pays. Si le vrai désir de la famille Mack est d'obtenir un terrain de 4 hectares pour y édifier 3000 mètres carrés de construction dans un environnement agréable, le cadre offert à quelques kilomètres de là par le Parc d'Innovation Europlast à Illkirch y pourvoira aisément: il y a là 50ha disponibles, très bien desservis; il est parfaitement possible d'y reconstituer un ensemble boisé autour des nouveaux bureaux et de créer un ruisseau de nature à reposer l'esprit des créatifs de l'entreprise et stimuler leur imagination. Le tout sans aucun impact négatif pour l'intérêt général, la défense de la nature sauvage et des colonies d'animaux qui la peuplent (pauvres loriots, déjà si farouches !). De grâce, ne laissons plus abîmer ce qui reste de forêt rhénane primitive en l'arrachant à l'intérêt général au profit de quelques intérêts particuliers et franchement prédateurs. Le SCoTERS est un schéma courageux de reconstruction et de protection au profit des générations futures, il ne doit pas être réduit à l'état d'oripeau mité sous la pression d'opérateurs gloutons et irrespectueux.. Compte tenu de l'ensemble des éléments du contexte, espace protégé d'un côté et infrastructure disponible à Illkirch pour réaliser l'équipement souhaité, Madame La Commissaire enquêteur devra prononcer un avis défavorable.

21/04/2021

Nom

GRANCHAMP

Prénom

Laurence

E-mail*

laugran@unistra.fr

Observation*

Avertie de ce projet d'installation d'une activité économique sur des terres agricoles et constituant également un réservoir de biodiversité, il me semble que le choix de ce site n'est pas approprié. A cela plusieurs arguments : - lors de la précédente mandature, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg s'était engagée à préserver les terres agricoles au maximum et des efforts de limitations et substitution, pour autant que j'ai pu en être informée, ont été entrepris. je suis donc d'autant plus surprise que la nouvelle équipe municipale ne semble pas reprendre à son compte ces objectifs très positifs. - les terres agricoles et nourricières doivent être préservées - la crise sanitaire de la Covid-19 a bien montré le renforcement des attentes des citoyens en matière de consommation alimentaire locale. On ne peut pas indéfiniment entendre le "local" à l'échelle départementale et se cacher derrière cet argument pour ne pas préserver les terres agricoles dans l'immédiate périphérie de la ville, alors que dans le même temps, de nombreux jeunes cherchent un lieu pour s'installer et se lancer dans le maraîchage. A la place d'une activité qui détruirait les terres dans leurs possibilités agricoles (de manière irréversible) pourquoi ne pas faire une zone de test, un "bac à sable" pour ces apprentis maraîchers ? Je suis convaincue que d'autres sites d'implantations sont possible pour le projet Macknet, au port du Rhin par ex où il semble y avoir des friches. - La construction du GCO est un traumatisme social et écologique dont on n'est pas encore prêt de se remettre. J'ai parcouru la piste de la Bruche à vélo, et c'est un vrai crève-coeur de voir ces milieux aquatiques et de forêt détruit. Ce projet nous a été imposé en dépit de son inutilité et de son caractère néfaste. il me semble d'autant plus VITAL de préserver les milieux et espaces naturels résiduels autour de la métropole. Il faut apprendre à partager la terre avec d'autres vivants. - L'une des mesures de la Convention citoyenne pour le Climat concernait le gel ou du moins une très forte limitation de l'artificialisation des terres. Il y a de nombreux arguments climatiques en ce sens : sans être une spécialiste, on parle de la faculté des sols à participer à l'atténuation du réchauffement climatique par différents biais (rôle dans les absorptions de GES, rôle pour tempérer les îlots de chaleur, absorber les eaux pluviales, etc.). Je serais personnellement très déçue que la municipalité de Strasbourg ne s'efforce pas d'aller dans ce sens, et participe du démantèlement de ces mesures proposées par la CCC qui, sans être l'alpha et l'omega de ce qu'il convient de

faire en matière d'action contre le changement climatique, constituent un pas en avant indéniable. Les instances qui évaluent ce projet seraient bien avisées de se reporter aux recommandations du Haut conseil pour le Climat, conseil d'experts indépendant. La question n'est pas d'empêcher toute activité économique, mais il est indispensable de donner des signes de prise en compte du problème climatique. Il en va de la responsabilité de ceux qui nous gouvernent, puisque gouverner c'est prévoir.

21/04/2021

Nom

Prénom

E-mail*

colin.wagner@lilo.org

Observation*

Bonjour Madame, Monsieur, L'artificialisation des sols ou la construction de bâtiments sur des espaces naturels et les activités humaines découlant de ces installations ont un impact extrêmement important sur les espèces animales et végétales présentes sur un territoire plus important que celui du projet. Des habitats, des sites de reproductions, des sources de nourriture en moins ; des obstacles pour le déplacement des espèces les empêchant potentiellement de réaliser leur cycle de vie. Cela représente forcément des nuisances au quotidien pour la faune, et ce même si une attention particulière est portée au respect de l'environnement. "Selon le cadre réglementaire français et européen (se référant à une logique introduite dans le droit français dès 1976 par la Loi sur la protection de la nature), est imposé aux maîtres d'ouvrage, dans un ordre hiérarchique, de : Éviter les impacts de leurs projets ; Réduire les impacts non évités ; Compenser les impacts résiduels, en conduisant des actions positives pour la biodiversité qui génèrent des additionnalités écologiques au moins égales à la perte non évitée ni suffisamment réduite." Au regard de la protection de l'environnement et de la biodiversité, comme pour les déchets ou l'énergie, dans le domaine du BTP : la meilleure infrastructure est celle qui évite tout impact sur l'environnement. Il s'agit donc de celle qu'on ne construit simplement pas. Bien entendu certaines infrastructures sont indispensables, il faut bien se loger, se déplacer etc. Dans ce cadre un impact est inévitable mais la question est de savoir si ce projet fait partie ou non des choses essentielles sans quoi il devrait être tout simplement abandonné pour éviter l'impact qu'a toute construction sur l'environnement (travaux et usage de l'infrastructure entraînant de la pollution, une perte nette d'espaces naturels, une fragmentation de l'environnement naturel, des nuisances pour la flore et la faune sauvage...). Or ce projet n'est clairement pas essentiel, l'activité du porteur de projet n'étant pas essentielle (contrairement à l'agriculture qui l'est et qui se trouve malheureusement dans une bien piètre condition depuis un certain nombre d'années). Mais au-delà de ce fait, des locaux non utilisés et déjà existant ou tout du moins des terrains vacants mais déjà artificialisés répondant aux critères du porteur de projet peuvent certainement être trouvés dans la région. Les arguments avancés par la société MackNeXT afin de promouvoir ce projet sont de l'ordre du "superficiels" : pour être inspiré il n'est nullement nécessaire de s'installer et de perturber cet espace. Pour faciliter le travail des créateurs il faut certes se trouver dans un bon environnement mais cela peut se créer ou se trouver naturellement à de nombreux endroits, à proximité de locaux déjà existants. Le parc d'attraction EuropaPark étant situé à Rust, si cette société souhaite s'implanter en France pourquoi ne pas s'installer du côté de Sélestat / Muttersholtz / Wittisheim, juste de l'autre côté du Rhin, dans des locaux déjà

construits (ou au moins sur une zone déjà bétonnée) et à proximité de la réserve naturelle de Rhinau qui est un trésor en terme de biodiversité et qui pourrait offrir un cadre idyllique de promenade pour des artistes en manque d'inspiration ? Au lieu de cela on souhaite polluer et perturber un espace naturel particulièrement intéressant en terme de biodiversité, de services écosystémiques, comprenant une zone humide, une aulnaie-frênaie et abritant des espèces protégées, notamment de chauves-souris... Malgré les mesures d'évitement ces espaces et leurs habitants seront forcément perturbés lors des travaux mais également après, avec l'activité humaine et la fragmentation de l'habitat induite par les constructions. Les scientifiques ont donné un nom à notre époque, "l'anthropocène", l'ère géologique impactée par l'activité humaine. Les espèces animales et végétales sont tellement impactées par nos activités que la biodiversité vit la 6^e extinction de masse dont les principales causes sont la perte d'habitats, la pollution ou encore la surexploitation. Depuis des dizaines d'années des drapeaux rouges sont agités par la communauté scientifique. Peu a été fait pour protéger la biodiversité mais désormais le dérèglement climatique et surtout ses conséquences sur l'humanité font réagir, à juste titre mais peut-être un peu tard pour éviter le plus gros des dégâts. Extinction de masse et dérèglement climatique sont pourtant fortement liés : plus de béton équivaut à plus de pollution (notamment production de gaz à effets de serre dans sa fabrication, la construction et l'usage qui va en être fait), et à moins de végétaux donc moins de captage de CO₂, moins de zones de fraîcheur et moins d'habitats, de nourriture etc pour la faune et la flore. Dans ce contexte, peut-on laisser un projet relativement inutile s'implanter sur notre territoire au détriment de la préservation de l'environnement et de l'enjeu du dérèglement climatique ? Ma réponse, comme celle de nombreuses personnes j'espère, est non. En espérant que mon message aura fait écho à d'autres et que ceux-ci auront un impact sur votre décision. Très bonne journée. Cordialement,

21/04/2021

Nom

ETIENNE

Prénom

Estelle

E-mail*

estelle.etienne67@gmail.com

Observation*

Madame, Monsieur, Suite à la lecture de l'étude environnementale réalisée sur site. Je me positionne en défaveur de ce projet. L'activité humaine qui va être induite par ce projet, créée en soi un dérèglement du milieu, notamment, du fait que le cours d'eau Muehlgiesen passe entre les deux bâtiments du projet. Celui-ci est une réserve d'eau potable permettant d'alimenter la nappe phréatique. Rien que les déchets dûs à la présence humaine et aux travaux pour construire le site vont polluer le cours d'eau. De plus, la présence de chiroptères sur le site va être très probablement impactée négativement par l'activité humaine en journée et la perte de repères dans leur habitat naturel d'origine et risque donc de les faire disparaître du site, alors que des espèces présentes sont protégées. De surcroît, les espaces naturels sont de plus en plus rares et en tant que citoyenne (qui aime se promener dans la nature et qui la trouve essentielle, ressourçante, menacée et qui reste un loisir/plaisir gratuit), je trouve qu'il est essentiel de se positionner par rapport à de tel projet, afin de protéger notre eau potable et les cours d'eau qui alimentent nos nappes phréatiques. C'est pourquoi, je me positionne totalement contre ce projet sur ce site là. Je pense vraiment que d'autres lieux seraient plus appropriés à de tel projet. En vous remerciant pour le temps que vous aurez consacré à la lecture de mon observation. Veuillez accepter, madame, monsieur, mes salutations distinguées.

22/04/2021

Nom

Abdenmour Pfiffer

Prénom

E-mail*

monique.abdenmour@orange.fr

Observation*

Ma nature de terre du Ried de Plobsheim-Eschau a eu vent d'un projet dément visant à me sacrifier ! Pourtant je remplis sans faille mon rôle de nourricière, d'espace viv(ifi)ant pour d'innombrables espèces interconnectées par ma position sur les réseaux. Oui, le réseau des biodiversités, des puits de CO₂, des générateurs d'O₂, des stabilisateurs thermiques au pied de l'Eurométropole saturée de particules fines, écrasée de chaleur en été jusqu'aux cours de récréation des enfants. Et ces enfants-là, dont même l'éducation par temps de Covid n'est plus assurée, ils/elles adoreraient plonger leur cerveau de Pinocchio dans des divertissements immersifs en 3D de Macknext ? Whatnext ? Si c'est vraiment le projet rentable (du moins avant le Covid) de Monsieur Mack, pourquoi me plomberait-il 3 ha sous le béton alors qu'il peut s'implanter et vérifier à quelques km au nord, sans dégât terrien, si les pantins ama.teurs.trices sont toujours adeptes de ce commerce Oh combien essentiel ? Je suis une terre encore vivante et ma contribution à l'alimentation saine, à l'équilibre d'un climat vacillant, au passage des vivants à mon interface avec la lumière et dans mon sol fertile, a besoin de vous Madame l'enquêtrice ! Ce qui est reconnu poison à proximité d'Europaparck dans le Bade Wurtemberg, est poison pour ma vie, pour notre vie à tous, et en particulier pour celle des enfants déjà privés de tellement de cultures plus essentielles ! Tant de sols avec leur couverture variée indispensable à notre autonomie alimentaire et notre bien-être viennent d'ors et déjà d'être enfouis pour l'éternité sous le GCO, alors merci de porter un avis défavorable à ce projet de me détruire !

22/04/2021

Nom

LACOMBE

Prénom

PASCAL

E-mail*

lacombe.pascal@yahoo.fr

Observation*

Madame le commissaire enquêtrice, Veuillez prendre note de mes remarques ci-après. Sur les caractéristiques et la période choisie pour cette Enquête Publique : L'enquête publique se déroule du 26 mars au 30 avril prochaine, en pleine 3e vague de la COVID 19 avec de fortes restrictions sanitaires et des mesures strictes et contraignantes qui limitent fortement les déplacements et les conditions d'exercice normale de la vie citoyenne. A l'exception des habitants de la commune de Plobsheim ou du voisinage immédiat, et ceux de Strasbourg ville, il est difficile et possiblement pénalisant pour toute autre personne de se rendre physiquement en mairie afin de consulter les documents relatifs à cette enquête et en particulier d'échanger avec Mme la commissaire enquêteur lors de ces heures de permanence. Or accorder un temps suffisant d'étude de dossiers et permettre les échanges avec vous, madame, pour la bonne expression d'avis contradictoires et argumentés, nécessite d'être placé dans les meilleures conditions possibles. Ces conditions ne sont pas réunies. L'association des citoyens aux processus de décision environnementaux est déjà en soi très problématique du fait des dossiers et procédures très techniques et rarement rendus compréhensibles pour les non experts. Cette manière de faire va complètement à l'encontre du bon sens et nie de fait l'importance de l'apport spécifique des citoyens dans ce dossier sensible soumis à consultation publique. Sur la forme de cette Enquête Publique : Il est inquiétant d'observer qu'à travers ce projet l'EMS ouvre une porte aussi inattendue que dangereuse : la mise en compatibilité du PLUi et du SCOTERS. Cette procédure, et le précédent qu'il représente, sont scandaleuses en soi. Quels arguments auront en effet des élus demain pour refuser de faire de même avec d'autres possibles promoteurs pour qui la validation de cette mise en compatibilité serait une autorisation à porter des demandes identiques aux collectivités ? Sur les enjeux environnementaux : Une nouvelle fois des enjeux environnementaux importants et destructeurs sont identifiés à travers ce projet : nouvelles consommations d'espaces naturels et cultivés, artificialisation supplémentaire de sols ; faune affectée par la destruction d'habitats naturels et sauvages, biodiversité locale touchée, zones humides supprimées, des continuités écologiques dégradées... Ce projet

affecte notamment un site concerné par un corridor écologique inscrit au Schéma Régionale de Cohérence Ecologique retranscrite en trame verte et bleu du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Quand cessera t'on d'être aveugle aux bouleversements environnementaux majeurs et irréversibles que nous observons d'ores et déjà, et que les scientifiques ne cessent de mettre en évidence depuis de nombreuses années ? Cette zone est identifié par le Schéma de Cohérence Territorial de Strasbourg comme « zone écologique ou paysagère sensible à préserver » ! Mais à quoi servent donc ces recommandations qui devraient être érigées en règles incontournables ? Ce projet de fait s'oppose à la modération de la consommation foncière, à la préservation des couronnes agricoles autour des zones urbaines. Ce sont pourtant des recommandations récurrentes que nos élus promettent de respecter et de promouvoir avec force trémolos écologistes dans la voix ! Sur le choix de l'implantation et sa pertinence : Le rapport de la MRAe met très clairement en évidence l'insuffisance d'une véritable étude de solutions alternatives pour le site. Il est ainsi hallucinant de lire dans ce rapport qu'« il n'y a pas eu d'étude d'options alternatives au site de Plobsheim ». D'autres sites dans le même secteur existent peut-être, avec moins d'enjeux environnementaux ? Macknext, porteur de ce projet se doit d'en faire l'étude ! La MRAe de signaler par ailleurs que Le Parc d'Innovation de Strasbourg à Illkirch Graffenstaden, proche, serait un meilleur choix, et semble parfaitement répondre au projet. Pourquoi ne pas envisager ce projet sur ce site alors ? Plutôt qu'artificialiser de nouvelles terres ? La MRAe rajoute : « Le parc d'innovation dispose de 50ha déjà anthropisé, ce qui permet d'éviter une nouvelle consommation de terres naturelles et agricoles. Des services communs existent déjà dans le parc d'innovation : services bureautiques et de bouche, dessertes et transports urbains, espaces récréatifs... Ces dispositions permettent notamment de réduire les impacts liés aux mobilités tout en offrant un cadre de qualité ». Aussi le choix du site de Plobsheim pour le projet MackNext ne peut être cautionné. Pour ces différentes raisons Madame l'enquêtrice je vous demande de porter un avis défavorable ferme à ce projet. Pascal Lacombe

22/04/2021

Nom

Dupont-roc

Prénom

Laurent

E-mail*

ldupontroc@gmail.com

Observation*

Bonjour, Pour connaître Plobsheim à l'occasion de la pratique de sports de nature à proximité de Strasbourg, je partage tout à fait l'analyse de l'autorité environnementale : d'autres sites sont bien mieux adaptés à un tel projet, conformément aux choix portés par les documents cadre, SCOT et PLUi. Ce type d'activité n'a pas été réfléchi à cet endroit. Ces constructions apporteraient une dégradation forte par une artificialisation supplémentaire de terre agricole, par une atteinte aux continuités dont le cours d'eau doit être entouré, etc. Un tel espace ne peut pas se voir aménagé, puis fermé pour le seul bénéfice des parties prenantes de l'activité privée prévue. Cordialement.

22/04/2021

Nom

Mertz

Prénom

Gwendoline

E-mail*

mertz_gwendoline@yahoo.fr

Observation*

Madame, Monsieur, Je me permets de vous écrire en tant que citoyenne alsacienne, sensible et intéressée aux questions environnementales. Les enjeux environnementaux de ce projet concernent la consommation d'espace agricole (notamment les parcelles d'un agriculteur bio) , la biodiversité et les continuités écologiques. Ce projet affecte notamment un site concerné par un corridor écologique, ce qui ne sera pas favorable à la "réhabilitation" d'une trame verte, nécessaire à la reproduction de certaines espèces (notamment certaines chauves-souris), parfois en voie d'extinction... Ne serait-il pas possible d'utiliser autre chose qu'un espace agricole? Il doit certainement exister d'anciens espaces industriels à réinvestir plutôt qu'urbaniser des espaces qui devraient être préservés? Nous devons relocaliser notre agriculture urgemment et préserver nos terres. Bien cordialement Gwendoline Mertz

22/04/2021

Nom

eckenschwiller

Prénom

elisabeth

E-mail*

e.eckens4@orange.fr

Observation*

je demande qu'un avis negatif soit emis pour ce projet qui va encore faire disparaitre des terres agricoles , transformer en beton des hectares de terre à jamais, alors qu'on a besoin de nature plus que jamais, croyez vous vraiment que cela soit une priorité de construire des parcs d'attraction alors que la terre se rechauffe, que nous subissons l'artificialisation des sols ? ALORS QU'il nous faut des forets pour rafraichir nos etés de plus en plus chauds. il faut arreter de servir les interets de quelque s uns qui ne prennent pas en compte les enjeux ecologiques à venir . BIEN SUR ILs vous vendent le projet avec des mesures ecologiques, mais l'artificialisation des terres est la et il faudra des voies d'accès.... non que vont avoir nos enfants comme monde,comme coin de nature ?

Aménagement du territoire et projets urbains

De: Michelle Schortanner <michelle.schortanner@bbox.fr>
Envoyé: vendredi 23 avril 2021 17:36
À: _Aménagement du territoire et projets urbains
Objet: contribution à l'enquête publique projet Macknext Plobsheim
Pièces jointes: Avis_Plobsheim_v1.doc; Plobsheim_macknext2.ppt

Je vous prie de bien vouloir trouver ma contribution à l'enquête Publique visée en objet : un texte et un diaporama.

Bien cordialement,

Michelle Schortanner



Garanti sans virus. www.avast.com

Objet : Contribution à l'Enquête Publique Projet Mack Next Plobsheim du 29 mars au 30 avril

Madame l'enquêtrice,

Si je vous interpelle aujourd'hui sur la question de la mise en conformité du PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg et du SCOTT avec le projet d'implantation de bâtiments de 6000 m² et autres aménagements sur un terrain de près de 3ha présenté par la société Mack Next à Plobsheim c'est que je suis révoltée par cette procédure que je trouve à la fois contraire aux principes adoptés dans les documents d'urbanisme (économie d'espace, limitation de l'artificialisation, etc.) et qui s'applique en particulier pour la densification de l'habitat, aux règles du SRADDET (préservation des trames vertes et bleues, préservation des zones humides, modération de la consommation foncières, préservation des zones humides, priorisation de l'utilisation des espaces fonciers urbain, etc.) et inéquitable.

Voici une procédure lourde et onéreuse engagée par la puissance publique pour permettre à un projet relevant d'un intérêt particulier de disposer, pour l'urbanisme, de terrains classés au PLUi en "zone naturelle et agricole", classement conforme aux différents documents de planification (SCOTT, SCOTers et SRADDETT) ceci alors même qu'existent à proximité (dans un rayon de moins de 15 km à vol d'oiseau, et de 4 minutes de temps de trajet supplémentaire), au Parc d'innovation d'Illkirch, des surfaces et équipements adéquats.

Je ne me prononce pas sur le bienfondé du projet, ne disposant pas d'une analyse socio-économique permettant de me faire une opinion fondée sur la question. Par contre, je déplore le **choix de son site d'implantation et l'absence d'étude approfondie de solution alternative qui aurait dû être menée en application de la séquence vertueuse des textes : "éviter-réduire-compenser"**.

Je m'interroge par ailleurs sur le **précédent** qu'une décision favorable au projet pourrait constituer.

Je me pose la question de savoir si la participation du public est sollicitée pour prendre une part effective au processus décisionnel tel que prévu par la convention d'Aarhus (permettant d'imaginer des modifications significatives) ou pour des aménagements plus accessoires.

Je suis également consternée par la très faible considération qui est faite, dans la pratique, des enjeux de conservation des terrains agricoles et de ceux liés à la protection de la nature, de l'eau et de la biodiversité. Or, depuis l'adoption du PLUi de l'Eurométropole, les études scientifiques convergentes, et ce, quelque soit l'échelle géographique concernée, montrent l'effondrement de la biodiversité et concluent que les réponses apportées sont insuffisantes (IPBES, rapport 2019 sur la biodiversité et les services éco systémiques à l'échelle mondiale, listes rouges nationales et régionales, résultats des études de suivi des oiseaux communs par le Muséum national d'histoire naturelle, réduction de la biomasse des insectes de 75% à 80% depuis une vingtaine d'années, etc.).

J'observe que le projet concerne :

- des parcelles agricoles, dont un peu plus de 1ha cultivés en agriculture biologique,
- des espaces prairiaux, un alignement d'arbres le long d'un chemin et un boisement rivulaire.

De mon point de vue, **la suppression de bonnes terres agricoles** dans une région où elles sont considérées comme insuffisantes et qui ont déjà fortement régressé **n'est plus acceptable. La suppression de terrains** ayant fait l'objet d'une **reconversion en agriculture biologique l'est encore moins**. Elle va à l'encontre des objectifs visés par le PLUi qui consiste à organiser des circuits courts et à encourager une production locale, elle va à l'encontre des objectifs de préservation de la nappe des pollutions liées aux pesticides (la zone est particulièrement sensible du fait de la proximité de la nappe et de la rivière phréatique) et à l'encontre de la demande sociale qui veut des produits sains.

Je trouve particulièrement curieux par ailleurs que l'on accepte l'argument de Mack Next consistant à choisir ce site pour réduire les déplacements de ses cadres (le calcul montre que le bénéfice en termes de temps de trajet entre Rust et Plobsheim par rapport à l'hypothèse Rust/Illkirch est de 4mn sur une quarantaine de minutes de déplacement) sans que cet argument ne soit mis en regard de l'obligation pour les exploitants de se déplacer eux et leurs outils de production... Qu'en est-il d'ailleurs du temps nécessaire à la reconversion de nouvelles parcelles octroyées à l'agriculteur pour revenir au bio ?

L'évaluation environnementale fait l'impasse sur les **conséquences indirectes du projet** induisant la **perte de 2 ha de terre cultivée**. Il s'agit là d'une grave **insuffisance**. La suppression de terrains agricoles a généralement pour effet, par un jeu de "pousse pousse", l'altération insidieuse des milieux naturels adjacents. Cela n'est tout simplement pas évoqué dans l'évaluation environnementale. La question qui se pose est de savoir au détriment de quel type de milieu cette tendance est-elle susceptible d'intervenir ? Les quelques bosquets soulignant les dépressions humides à proximité sont-ils susceptibles d'être impactés ? Sont-ils considérés comme des zones humides, classés au SRCE ?

Compte tenu du contexte d'effondrement de la biodiversité évoqué ci-dessus il m'apparaît inopportun d'accentuer la pression sur les milieux naturels. **Ce projet a pour conséquence la consommation et la perturbation de milieux naturels et une altération, voire suppression de leurs fonctions. Ces conséquences sont insuffisamment étudiées, leur importance minorée dans l'évaluation environnementale.**

- **altération de la fonction paysagère et d'écran visuel** : ces milieux constituent un ensemble paysager intimiste, singulier, typé "ello-rhénan" (et ceci malgré la présence de quelques espèces allochtones) avec ses grands saules, aulnes, etc. qui soulignent le cours du ruisseau et constituent des écrans visuels.
- **altération de la fonction d'ilot de fraîcheur par rapport au réchauffement climatique**
- **altération de la fonction de préservation des berges, de la porosité des sols, de la qualité de l'eau d'une rivière phréatique** (filtrant les intrants) : à souligner l'importance particulière des rivières phréatiques dans la plaine rhénane ; à cet égard, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel qui s'est prononcé sur la méthode de désignation des Zones naturelles d'intérêt écologique et faunistique (ZNIEFF) a accordé une note maximale de 100 aux habitats constitués par les rivières phréatiques.
- **altération de la fonction d'habitat naturel pour une multitude d'espèces animales, végétales et de fonge**, dont seules quelques unes, des groupes taxinomiques supérieurs facilement observables ont retenu l'attention du bureau d'études. Ces formations végétales âgées, structurées, sur sols anciens, ont une valeur très importante pour le maintien d'une diversité de vie (notamment endogée) qui a totalement disparu dans les espaces agricoles ou urbains voisins. Même s'ils ne devaient pas abriter d'espèces rares ou protégées, ce qui n'est pas le cas (cf. plusieurs espèces d'oiseaux, de chauves souris et un lézard répertoriés par le bureau d'étude), ils prennent aujourd'hui, compte tenu de la réduction drastique de leurs surfaces, une grande valeur intrinsèque largement mésestimée par le bureau d'études. Par ailleurs les espèces protégées dont il est fait mention sont sous la dépendance pour leur alimentation des populations d'insectes dont on ne sait pas comment elles vont évoluer.
- **fonction de réservoir (d'essaimage) et de couloir de déplacement au sens du SRCE** ; cette fonction est prise en compte dans l'évaluation "Ecolor" mais le projet est en contradiction avec le SRADDET sur ce point. Ce qui est recommandé par le SRCE et le SRADDET est que le ruisseau du Muehlgiessen et sa végétation environnante (corridor C134) **soit remis en état**, pas transformé selon le projet de Mack Next. La réduction en largeur de 30m à 15m de ce corridor va le rendre plus vulnérable aux effets de lisières, à l'intrusion d'espèces allochtones et aux perturbations humaines : son intérêt écologique et paysager en sera forcément atténué.

L'accent de l'étude est mis sur les mesures d'évitement et de compensation, or, sans mettre en cause la bonne foi du pétitionnaire, **l'expérience montre "qu'il n'y a rien de plus contraignant et difficile que de réellement compenser des milieux détruits"**. Ainsi le rapport parlementaire du 20 juin 2018 sur la mise en application de la loi du 9 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité indique que : *"la compensation est encore mal maîtrisée et sa mise en œuvre perfectible"* ce que corrobore la situation catastrophique de la biodiversité après 40 ans d'application de mesures de compensation de projets d'aménagements (décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977 pris en application de l'art. 2 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature).

La fiabilité de la mise en œuvre des précautions envisagées dans l'évaluation environnementale est questionnée par de récentes observations de terrain (semaine 15). Ainsi, un triangle boisé jouxtant le projet qui devait être maintenu en l'état (p. 71 du rapport d'évaluation ECOLOR) a fait l'objet d'une coupe (cf. le dossier photo du diaporama joint).

Vous l'aurez compris, madame l'enquêtrice, **j'émet un avis très défavorable à l'implantation du projet Mack Next dans cette zone naturelle de Plobsheim, au changement de classement de la zone au PLUi et, par suite de la modification du SCOTT.**

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à mes observations et vous prie de trouver ci-joint un diaporama qui illustre mes observations de terrain.

Michelle Schortanner
23 rue des Vosges
67118 Geispolsheim
michelle.schortanner@bbox.fr

Enquête publique

Projet MackNext Plobsheim

Observations et questionnements

(illustrations complétant ma contribution à l'enquête publique)

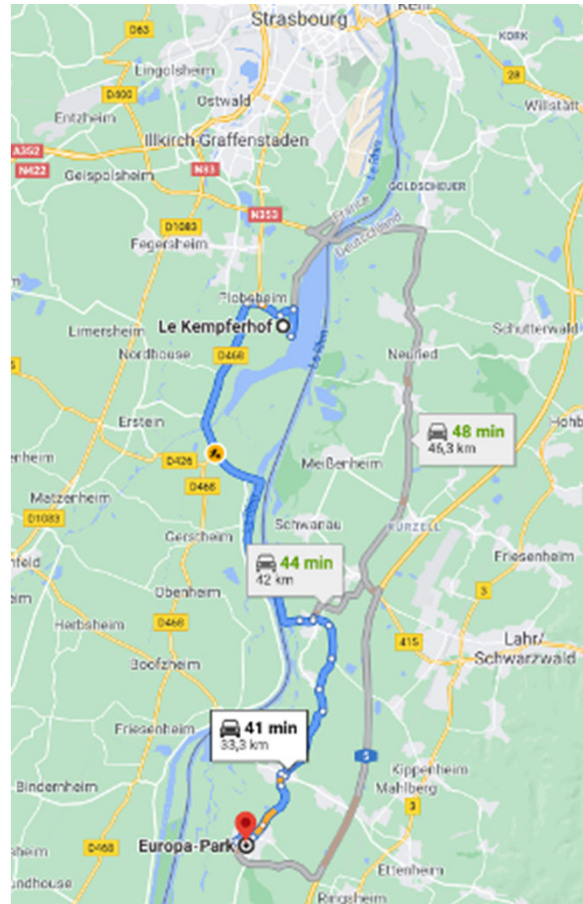
Michelle Schortanner, 23 rue des Vosges 67118 Geispolsheim

Comparatif entre la distance et le temps de trajet entre Rust et le site d'implantation du projet Mak Next

La différence est de **11.5 km** et de **4 mn** entre les trajets 1 et 2

1/ Rust - golf de Plobsheim :
33,3 km, 41 mn

2/ Rust - parc d'innovation d'illkirch :
44,8 km, 45 mn

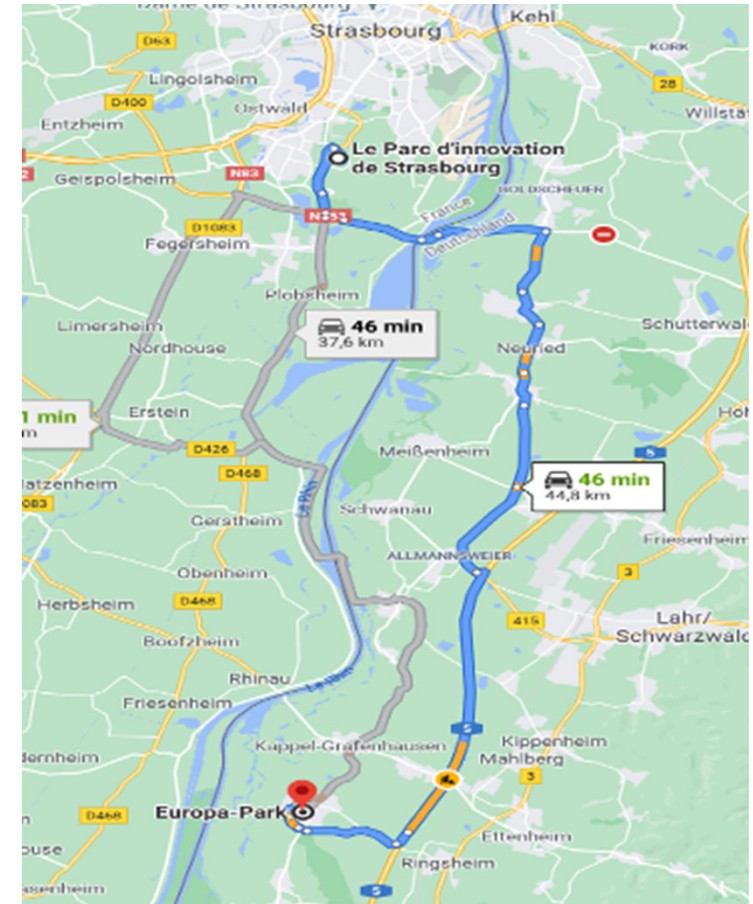


via D426 41 min
Le plus rapide 33,3 km
⚠ Cet itinéraire traverse une frontière nationale. Avant de vous déplacer, vérifiez s'il existe des restrictions frontalières dues à la COVID-19.

[DÉTAILS](#)

via A5 44 min
42,0 km

via L75 et A5 48 min
46,3 km

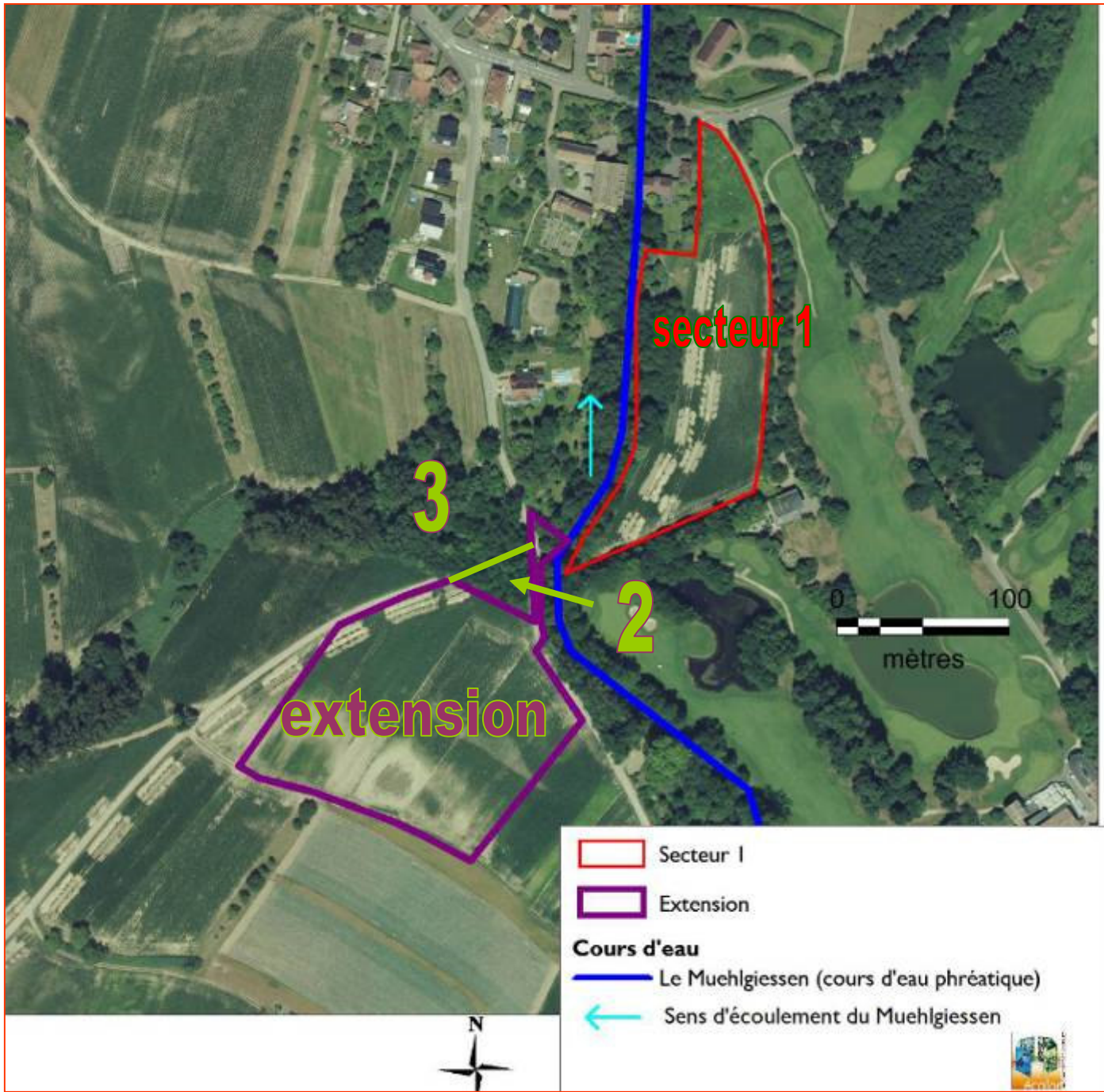


via L75 et A5 45 min
Itinéraire le plus rapide actuellement, évite des fermetures sur L98 44,8 km
⚠ Cet itinéraire traverse une frontière nationale. Avant de vous déplacer, vérifiez s'il existe des restrictions frontalières dues à la COVID-19.

[DÉTAILS](#)

via D468 47 min
37,6 km

via D426 51 min
46,8 km



Secteur 1

Vues du secteur 1 depuis la route

Photo du haut : la ripisylve en bordure de la rivière phréatique.

Friche herbacée au centre des deux photos

Photo du bas, haie arborée séparant le golf du secteur 1

Mis à part le forsythia, et 1, 2 autres buissons bas, la plupart des espèces constitutives de ces formations boisées sont autochtones et caractéristiques des milieux ello-rhénans (Saules, frênes, aulnes, etc.).



extension

Terrain cultivé sur la totalité de la surface d'extension



2

Dans le triangle au nord de l'extension, tous les arbres ont été coupés, **alors que le boisement devait être conservé en l'état** (cf. p. 71 de l'évaluation environnementale)





Enseignements de l'évolution des milieux naturels hors site

Les lisières du boisement voisin (les deux photos de gauche) situé à l'Ouest du projet Mack Next sont déjà bien perturbées par l'abandon de déchets végétaux, des tas de terre, des blocs de béton.

Le long de la dépression humide qui prolonge le bosquet vers le Sud (photo à droite) on peut observer la vulnérabilité des alignements (suppression progressive des arbres structurants : plusieurs souches de saules, comblement progressif du fossé par des souches et des troncs d'arbres...) dont la continuité, la valeur écologique et paysagère s'étiolent.

Cette situation de dégradation progressive des milieux naturels devrait inciter à valoriser davantage les milieux naturels encore en relativement bon état de conservation, à intervenir pour leur donner un statut de conservation ad hoc et les réhabiliter et non les perturber davantage. Dans le cas qui nous occupe, c'est le sens des recommandations du SRADDET : « *le corridor du ruisseau du Muehlgiesen n'est à ce jour pas satisfaisant et il est à remettre en état.* »

A l'origine de cette érosion, la volonté d'agrandir les surfaces vouées à la culture au détriment des milieux naturels à mettre en regard de la consommation d'espace agricole, consommation à laquelle le projet Mack Next contribue pour une surface d'environ 2ha...La conséquence de la réduction de ces deux ha de l'espace agricole n'est ni évoquée, ni évaluée dans le rapport ECOLOR.

Ces deux exemples illustrent **la vulnérabilité spécifiques des espaces boisés linéaires** et l'importance de ne pas réduire leurs profondeurs. Outre les effets naturels des phénomènes de lisières (prise au vent, variations de lumières, etc.), ces milieux subissent des perturbations humaines (diminution de la quiétude de la faune, pénétration d'espèces invasives, altération par des dépôts et des coupes intempestives jusqu'à leur interruption (cf. photo de droite). **La réduction de la profondeur de la trame de 30 à 15 m telle que prévue dans le projet Mack Next n'est pas compatible avec son bon fonctionnement.**

23/04/2021

Nom

Vasseur

Prénom

Pierre

E-mail*

manasagora@protonmail.com

Observation*

Monsieur, Madame Par la présente je vous manifeste ma désapprobation concernant le projet MackNext à Plobsheim. Un projet de plus qui générera une nouvelle artificialisation de sols naturels et agricoles et une destruction du vivant. Quand la folie destructrice de l'homme cessera t'elle ? L'apparition de ce projet soutenu par l'ancienne équipe municipale de l'EMS est antérieure à l'arrivée des "verts" aux commandes des affaires municipales et métropolitaines. Toutefois comment lire et interpréter ce temps d'Enquête Publique si ce n'est en affirmant que nos "verts" tant attendus il y a un an sont déjà en train de nous donner des signes de renoncement après tant d'espairs ? L'analyse du projet fait apparaître de nombreuses faiblesses et insuffisances de ce dossier concernant la biodiversité et les continuités écologiques du lieu qui seront affectés par l'emprise des travaux et des aménagements. On retiendra les remarques avancées par l'Autorité environnementale parmi lesquelles : a) Les caractéristiques précieuses de ce site qui est inclus dans l'ancien lit majeur du Rhin de Village neuf à Strasbourg. Lit qui abrite des espèces très caractéristiques de cette zone du Rhin supérieur et des habitats associés qui jouent un rôle essentiel de corridor pour les échanges de population animales b) Le corridor écologique C134 du ruisseau Muehlgiesen n'est à ce jour pas satisfaisant et à remettre en état selon le STRADDET. Sa remise en état est même préconisée par ce dernier afin qu'il puisse retrouver ses fonctionnalités de manière satisfaisante. Alors comment concevoir que le réalisation du projet Macknext puisse ne pas dégrader davantage la situation de ce couloir ? Le SCOTERST se positionne à l'identique que le STRADDET c) Le projet, selon la MRAe ne démontre pas que la réduction en largeur prévue du corridor de 30m à 15m dans l'ensemble de la zone n'affectera pas la fonction du corridor alors que 30m sont recommandés, soit une largeur 2 X plus grande a) L'évaluation environnementale n'aborde pas les éventuels obstacles à la circulation de la faune terrestre dans cette zone. Pourquoi ce point est-il négligé ? d) Les clôtures prévues entre zone naturelle et artificialisée ne doivent absolument pas affecté la circulation terrestre et aérienne, donc la fonction essentielle de ce corridor écologique . Rien n'est garanti que cette fonction essentielle soit préservée. On ne peut par ailleurs qu'être choqué de découvrir qu'un site qui conviendrait parfaitement au projet Macknext existe au Parc d'innovation d'Illkirch. Il permettrait de concilier respect de l'environnement avec les intérêts ludiques et récréatifs de ce projet dans une métropole dorénavant écologique et en principe sensible au développement durable aux problématiques environnementaux, climatiques, de mobilité etc... Aucune alternatives n'a été proposé et étudiée par les promoteurs de ce projet. Cela n'est pas acceptable. L'ensemble de ces raisons m'amènent à vous demander, Madame, Monsieur d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Pierre Vasseur

Le 23/04/2021

Nom

Quintallet

Prénom

Ludivine

E-mail*

ludivine.quintallet@orange.fr

Observation*

Je m'oppose à l'artificialisation de terres agricoles pour implanter une activité de loisirs virtuels.

Le 24/04/2021

Nom

Sonntag

Prénom

Florence

E-mail*

florence.somntag@gmail.com

Observation*

Bonjour, Je souhaite exprimer mon opposition au projet Macknext à Plobsheim. Parmi les nombreuses raisons qui motivent cette prise de position, je souhaite souligner : 1 - L'impérative nécessité de cesser l'artificialisation des sols, à un moment où la crise de la biodiversité est évidente et ses conséquences, catastrophiques. Il est essentiel de conserver les habitats, de permettre aux espèces de se déplacer, sans quoi la biodiversité continuera d'être menacée avec, en bout de chaîne, les conditions de la vie humaine sur Terre. Pour ne citer qu'un exemple, de nombreuses espèce protégées demeurent sur le site dont au moins 6 espèces de chauves souris et 18 espèces d'oiseaux. Ils risquent de disparaître avec ce projet, une illustration concrète de la perte de biodiversité qu'il est essentiel d'éviter. Les mesures envisagées sont manifestement insuffisantes, voire absentes comme le souligne la Mission Régionale d'Autorité Environnementale concernant la gestion des populations de chauve-souris pendant les travaux, par exemple. Par ailleurs, je constate que le projet affecterait notamment un site considéré comme un corridor écologique inscrit au Schéma Régionale de Cohérence Ecologique retranscrite en trame verte et bleu du Plan Local d'Urbanisme intercommunale, un statut important qu'il faut défendre. Cela s'inscrit dans les grands enjeux écologiques reconnus depuis des années, voire des décennies, pris en compte par les pouvoirs publics au moins depuis la loi Grenelle II de 2010, qui ne saurait souffrir entorse après entorse. 2 - Les impacts inacceptables du projet sur les terres agricoles. La France connaît une crise agricole importante et qui dure, et les exploitations existantes sur le site (2 hectares cultivés en agriculture biologique) participent justement de la transition agroécologique nécessaire de l'agriculture. Cette transition demande temps et efforts (souvent trois années pour la transition d'une parcelle en bio, avec perte de revenus pendant cette période). La disparition de ces terres en agriculture, pour laquelle aucune solution ni compensation n'a été présentée, représenterait une perte non seulement de terres agricoles, mais aussi un signal négatif pour des agriculteurs engagés dans l'AB, dans une profession dont la grande souffrance n'est plus à démontrer. Si ce projet était considéré comme essentiel, n'y aurait-il pas d'autres espaces, des friches urbaines, à exploiter ? L'ensemble des options ont-elles été envisagées et explorées ? Le coût global (intégrant les dimensions sociale,

économique et environnementale) de ce projet a-t-il été calculé ? Je n'ai pas trouvé d'étude complète sur les alternatives au site de Plobsheim pour ce projet, ni d'étude sur son coût global. C'est pourquoi je demande que soit porté un avis défavorable au projet Macknext à Plobsheim.
Cordialement, Florence Sonntag

Le 24/04/2021

Nom

Lacombe

Prénom

Florent

E-mail*

lacombflorent@outlook.fr

Observation*

Bonjour, Je tiens à vous partager mes observations, qui justifieront mon opposition au projet MACKNext. - Il semblerait que le projet prévoie de s'implanter sur une zone non encore artificialisée. Or, comme les COPs successives et nombre d'enquêtes l'ont montrées (notamment celles du GIEC), l'artificialisation des sols est l'un des enjeux cruciaux pour la question de la séquestration du carbone. Des études ont montré qu'avec une augmentation de 4/1000e par an du taux de matière organique dans les sols, le surplus total de carbone d'origine anthropique pourrait être absorbé. Pour cela, une agriculture biologique ou de conservation est nécessaire, or, ce sont bien 2ha de terres cultivées en agriculture biologiques qui disparaîtraient au cas où le projet MACKNext serait validé. Ce projet est donc, sur ce point, incapable de répondre à la question brûlante de la destruction climatique. - Au niveau plus local, la question de l'artificialisation des sols en Alsace est aussi en lien avec l'augmentation de la fréquence des inondations, et des problèmes de sécheresse. Des sols vivants sont nécessaires pour absorber ou maintenir les eaux et la nappe à un niveau stable. Plus de sols artificialisé signifie plus de risque de sécheresse autant que de risque d'inondations, pour la simple raison qu'un sol artificiel n'est capable ni de retenir les eaux en cas de sécheresse, ni de les absorber en cas de crue ou de précipitations importantes. Dans un contexte où les canicules et les problèmes de sécheresses s'intensifient, particulièrement en Alsace, ce projet est donc inapte à porter avec lui le modèle d'un monde soutenable au niveau local. - Il est souvent reproché aux arguments écologiques de ne pas tenir compte des réalités économiques. La chose est ici fautive, cependant, pour la bonne raison que des zones déjà artificialisées, et disponibles, existent dans les environs de la zone envisagée pour le projet MACKNext. Il apparaît cependant que le projet n'a que très peu étudié les options alternatives à la zone pour l'instant envisagée - notamment les zones déjà artificialisées. Pourquoi ne pas s'approcher de la métropole de Strasbourg plus encore, et essayer de s'installer dans les différentes zones industrielles existantes, dans lesquelles de nombreux locaux sont vacants ? Au-delà de la seule artificialisation, cela permettrait de profiter de réseaux de transports déjà réalisés, et d'éviter la construction et/ou l'intensification de transports polluants, en profitant de structures déjà existantes. (Ce qui, du même coup, éviterait de détruire

d'autres corridors écologique, ce qui est de la première importance pour le maintien de la biodiversité.) La zone d'Illkirch/Graffenstaden semble être une option intéressante, mais il en existe sûrement d'autres, et il est tout à fait déplorable que ce projet n'ait pas pris le temps de les étudier. Plutôt que d'une écologie non soucieuse de l'économie, nous voyons ici se dessiner l'inverse : une économie non-soucieuse de l'écologie. - Le manque d'études sur des alternatives est à mettre en lien avec la fragilité des études réalisées sur le site actuellement envisagé. La MRAe affirme que les études sur les zones humides sont insuffisantes, ainsi que celles sur la gestion des populations de chauve-souris (une famille animale incluant des espèce protégées, et dont la destruction des zones-refuges est l'une des raisons pouvant expliquer les zoonoses à l'origine du covid-19) . D'autres espèces protégées pourraient être présentes sur le site, mais n'ont pas pu être répertoriées, comme le note l'Autorité Environnementale. - Enfin, d'une manière plus générale, ce projet s'inscrit dans une dynamique visant à étendre le numérique à des activités plus proches du loisir que de la résilience, de la soutenabilité à long terme ou de la transition écologique. En plus de nécessiter une grande consommation en énergie, le numérique est dépendant de l'extraction de terres rares, aujourd'hui faite dans des conditions barbares et destructrices du vivant comme des sociétés humaines qui le subissent. (La chose est vraie à l'échelle internationale - Chine, Soudan -, comme nationale : il suffit de voir la condition actuelle des anciens terrains miniers, comme Salsigne ou saint-Félix-de-Pallières, pour se rendre compte des conséquences de l'extraction de métaux des sous-sols.) Si l'on ne peut balayer le numérique complètement pour ces seules raisons, on pourrait toutefois se demander s'il est bien utile de l'étendre à des sphères non-essentiels au fonctionnement de nos sociétés, à fortiori au dépens d'une agriculture biologique ? L'argument de l'emploi n'est pas valide non plus, étant donné que la transition écologique recèle une grande possibilités d'emplois nouveaux, qui ne pourront se traduire dans le réel que s'il reste des endroits où les mettre en pratique. Il n'est pas valide non plus, pour la bonne raison que ce projet pourrait offrir, comme nous l'avons dit, ces emplois à un autre endroit - dans des zones déjà artificialisées et où son poids écologique serait moindre. Pour toutes ces raisons, madame l'enquêtrice, je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet. Cordialement, Florent Lacombe

Le 24/04/2021

Nom

LATIMIER

Prénom

MICHEL

E-mail*

mlatimie@free.fr

Observation*

Madame la Commissaire, J'ai depuis plusieurs mois étudié et écrit à différents responsables de l'Euro-métropole de Strasbourg nouvellement élu mon étonnement face au projet MACK-NEXT soutenu par le conseil lors de la mandature précédente. N'ayant pas reçu de réponse je me permet de développer des arguments non pas contre ce projet en lui-même mais contre la méthode conduisant à remettre en cause le SCOTERS et le PLUi dès qu'un lobby en fait la demande, parce que les règles édictées par nos représentants ne leur conviennent pas. A quoi servent donc les Schémas directeurs et les Plans locaux d'urbanismes s'il on peut les faire changer dès qu'un intérêt particulier suffisamment puissant en fait la demande. Je ne néglige pas l'intérêt du projet MACK Next du point de vue de l'emploi et du développement d'activités sur le territoire de l'Euro-métropole, mais la Communauté doit proposer à la Société Mack- Internationale un autre site. En effet le lieu sur lequel cette société a jeté son dévolu va conduire à détruire des terres agricoles en agriculture biologique de surcroît (je suis affligé par les surfaces agricoles qui disparaissent sur notre territoire alors que la politique affichée est de produire et de consommer localement !) et à supprimer une zone humide particulièrement riche en faune et flore participant à la biodiversité indispensable à la vie. Il y a sur le territoire de l'Euro-métropole suffisamment de friches industrielles où la Société Mack peut s'installer. Pour cela je vous demande de refuser les modifications du SCOTERS et du PLUI demandées par la Société Mack- Internationale au nom de la préservation de notre environnement. Michel Latimier

De: Rodolphe OBERLE <rodolphe_oberle@hotmail.com>
Envoyé: dimanche 25 avril 2021 11:13
À: _Aménagement du territoire et projets urbains
Objet: Enquête publique – déclaration de projet MackNeXT

Bonjour,

J'ai pris connaissance par l'intermédiaire de votre site www.strasbourg.eu de l'enquête d'utilité publique sur le projet de Mack à Plobsheim.

Ce projet MackNeXT est bienvenu : le domaine d'activité est en effet très prometteur et représenterait enfin un projet-phare concret et local de coopération franco-allemande dans les nouvelles technologies.

Les préventions tenant à l'impact écologique soulevées par la Mission Régionale Environnementale devraient pouvoir être adressées avant le début des travaux.

Rodolphe Oberle

Le 25/04/2021

Nom

PIERSON

Prénom

Chantal

E-mail*

chantal.pierson@orange.fr

Observation*

Pourquoi installer des bâtiments dans une zone écologique sensible ? , riche en en milieux naturels et agricoles (cultures biologiques) avec des espèces protégées (chauve souris ,oiseaux, insectes abeilles...) Sur cette zone, il y a un corridor écologique inscrit au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) retranscrit en trame verte et bleu du plan local d'urbanisme intercommunale qui doit être préservé ! Le choix de ce site ne peut être accepté sur le plan environnemental et encore plus compte tenu du dérèglement climatique ! La perte de surface agricole ou naturelle augmente l'effet de serre dans notre environnement , les températures estivales dépassent déjà les 40°C ! Il est urgent d'agir pour nous préserver , ce projet va à l'encontre du bon sens et de l'intelligence collective. Et d'ailleurs nos voisins Allemands le refusent..... Alors pourquoi l'Alsace est-elle la "poubelle" de tous les projets destructeurs du vivant , des espaces naturels ? D'autres sites , des friches urbaines ne peuvent-ils pas être utilisés plutôt que d'artificialiser de nouvelles terres ? C'est pourquoi Madame l'enquêtrice je vous demande de porter un avis défavorable à ce projet Chantal Pierson

Le 25/04/2021

Nom

foucaud

Prénom

henri

E-mail*

henri.foucaud@free.fr

Observation*

Bonjour madame la juge commissaire. je m'exprime en tant que citoyen et je dois dire que ce que je lis sur ce projet me semble édifiant. Je suis moi même dirigeant d'une entreprise qui vend des technologies pour représenter en 3D , je précise que mon activité n'est pas du tout concurrentielle avec les activités de Mack média (nous travaillons pour des marques de luxe et de la représentation d'objets, rien à voir avec les divertissements proposés par Mack media. La similitude est dans les profils de personnel qui sont identiques . Ce sont des personnels qui ont en général entre 25 et 30 ans maximum issus de l'univers et des technologies des jeux vidéo , et qui tout naturellement recherchent un cadre animé propice à l'agitation que la jeunesse souhaite trouver. Il est donc parfaitement irréaliste d'imaginer que Mack media va attirer les meilleurs talents dans une zone très mal reliée en transport et très très loin de tout rassemblement de jeunesse. Pour vous dire nous nous sommes implantés en plein centre de ville de Strasbourg pour ces mêmes raisons d'attractivité pour nos talents critère essentiel car ces technologies vont très vite . J'ajouterais que les éléments suivants me semblent poser de nombreuses questions de déontologie et d'égalité . - le choix impératif de ce terrain situé juste à côté du golf du Kempferhof alors que d'autres sites offrant d'autres avantages étaient bien sûr plus appropriés notamment pour l'attractivité du personnel. - la proximité connue de la Famille Mack avec la Famille Binschelder propriétaire du Golf adjacent - Le passe droit d'avoir acheté des terrains non constructibles à un prix dérisoire , et le rendre constructible par décision politique au seul bénéfice de la famille Mack (pose une vraie question d'égalité et de souveraineté devant cette égalité . - la destruction du bien commun de cette zone naturelle protégée au simple bénéfice d'un industriel dont le projet de création d'emploi est flou et peu crédible est clairement sujet à question. (15 emplois la belle affaire) . - la soi-disant résidence d'artiste partie prenante du projet adjacente , ne cacherait-elle pas un projet immobilier plus ambitieux juste à côté du golf? Je pense donc qu'il est urgent de ne pas autoriser ce projet à cet endroit précis car cela jette un trouble tout à fait néfaste à la gestion politique de l'euro métropole et montre un visage potentiellement corrompu, inégalitaire et au mépris du droit français . Stoppez cela Madame , les petits arrangements entre amis ne génèrent qu'un rejet de la chose politique et des votes extrémistes .

Merci Madame de votre écoute et de regarder attentivement et avec recul les éléments de ce dossier qui semble bien irréaliste et qui masque sans doute autre chose de bien moins positif pour la communauté . bien à vous .

Le 26/04/2021

Nom

Deschamps

Prénom

Eric

E-mail*

deschampser@gmail.com

Observation*

Je pense que si une majorité des électeurs ont votés pour une municipalité verte à Strasbourg c'est pour éviter que ce genre de projet voit le jour et que notre environnement soit mieux protégé.

Le 26/04/2021

Nom

LATIMIER

Prénom

MICHEL

E-mail*

mlatimie@free.fr

Observation*

Madame la Commissaire li faut un peu de solidarité entre habitant du Grand Est, proposons à Mack -international de s'implanter en Moselle. La région Grand Est bénéficie d'une proximité avec l'Allemagne et notamment la Moselle département qui a besoin de développer des activités de toutes sortes car bien moins riche que le Bas-Rhin ou le Haut-Rhin qui ne sont pas vraiment dans la nécessité ! La Moselle dispose de plusieurs centaines d'hectares déjà viabilisés qui donc ne nécessite pas de destructions de terres agricoles et de zones humides, de modifications des Schéma Directeurs et des PLU comme c'est le cas à Plobsheim. Ces zones disponibles se trouvent pour la plupart à proximité des routes autoroutes ligne TGV internet très haut débit, bien reliées à l'Allemagne le tout dans des cadres très agréables Pourquoi ne pas étudier ces possibilités, nous appartenons à une même collectivité, et pour une fois soyons solidaires avec les parties les moins riches de notre espace commun. Voir:

<https://www.entreprises.mosl-attractivite.fr/copie-de-zones-d-activites> Michel Latimier

Le 26/04/2021

Nom

Friedman

Prénom

Alain

E-mail*

alain.friedman@wanadoo.fr

Observation*

Je souhaite exprimer mes regrets et et mon opposition à ce projet; Une fois de plus des zones naturelles ou agricoles vont être sacrifiées au simple profit marchand. En cette période on a besoin de nature de transport public , de personnels hospitaliers, de plus d'espaces dans les écoles, de remplaçant dans le premier degré, de développer une agriculture de proximité dans des zones préservées. Et pas de gaspiller des capitaux pour pour des projets numériques énergivores. On a besoin d'être en bonne santé. pas d'être amusés, abrutis. C'est pourquoi , je participe à l'enquête pour m'exprimer. J'ai été charmé par la région car la famille de ma femme y habite. Et c'est aussi ce qui motive ma participation en étant solidaire de ceux qui localement veulent tracer un autre avenir pour la région. Alain Friedman

Le 26/04/2021

Nom

LIEBRICH

Prénom

Marc

E-mail*

marc.liebrich@gmx.net

Observation*

Madame l'enquêtrice, Je vous présente quelques arguments qui expliquent mon avis très défavorable à ce projet. Cette demande de mise en compatibilité (Scoters et PLUi) fait suite à une demande de la société Mack de s'implanter sur ce site. La mise œuvre une telle procédure est lourde et nécessite des moyens de temps et d'argent. Or, cette procédure de mise en compatibilité est engagée pour des intérêts privés. Il nous semble que tout document d'urbanisme doit être le garant de la défense de l'intérêt général et de l'égalité de traitement. La création d'une nouvelle zone d'urbanisation, risque de créer un précédent dans la conduite ultérieure du PLUi. D'autres demandes du même genre, sur ce site ou d'autres pourraient être exprimées par d'autres entreprises et deviendraient tout autant légitimes. Quelle sera alors la réponse apportée par les pouvoirs publics? Certes le porteur de projet démontre sur plusieurs pages l'intérêt général du projet. Nous contestons en partie cette démonstration : notamment sur le choix du site qui est motivé par un intérêt privé, alors même que des zones d'activités telle que le parc d'innovation d'Illkirch proposent des espaces disponibles non loin de là. D'autres sites ont-ils été répertoriés ? N'y a-t-il pas des friches urbaines à utiliser prioritairement ? La consommation de terres naturelles et agricoles devient très problématique dans le contexte de crise écologique que nous traversons actuellement (perte de biodiversité, changement climatique, autonomie alimentaire ...). Amazon, Huawei, Europa Vallée, Hatten dans le Nord de l'Alsace, l'extension sur 34ha de forêt du domaine KUHN à Saverne sont autant de projets qui se pressent à nos portes et qui contribueront, s'ils se concrétisent, à l'artificialisation et au bétonnage des terres en Alsace. - L'évaluation environnementale affiche un niveau d'impact nul après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction. A notre connaissance, le fait d'urbaniser une zone à un impact, notamment en réduisant les habitats et les terrains de recherche de nourriture pour la faune. Cela mène irrémédiablement à des impacts résiduels, en matière de biodiversité. - De nombreuses espèce protégées demeurent sur le site dont au moins 6 espèces de chauves-souris et 18 espèces d'oiseaux. Le nécessaire n'a manifestement pas été fait pour ne pas impacter les espèces protégées. Des mesures insuffisantes sont signalées par la MRAe pour la gestion des populations de chauves-souris lors des travaux. Les gites potentiels

ne sont pas localisés. Les arbres à abattre ne sont pas identifiés ! Aucune mesure n'est envisagée pour la gestion de la lumière artificielle générée par le projet eu égard aux chauves-souris et à la faune de manière plus générale. L'étude des populations d'oiseaux selon leur statut d'espèces protégées et/ou de vulnérabilité est insuffisante. - Le SCoTERS approuvé confirme, comme le PLUi qu'il s'agit d'un corridor écologique à restaurer. Nous considérons que la préservation de la fonctionnalité des milieux et du corridor est questionnée. Le site actuel est inclus dans l'ancien lit majeur du Rhin de Village neuf à Strasbourg. Il abrite des espèces très caractéristiques de cette zone du Rhin supérieur. Le lit historique du Rhin et les habitats associés jouent un rôle essentiel de corridor pour les échanges de population. De plus, le corridor écologique C134 du ruisseau Muehlgiessen n'est à ce jour pas satisfaisant et, selon le SRADDET, est à remettre en état afin qu'il puisse retrouver ses fonctionnalités de manière satisfaisante. Alors comment concevoir que la réalisation du projet Macknext puisse ne pas dégrader davantage la situation de ce couloir ? Le SCOTERST a lui aussi signifié que ce corridor écologique est à restaurer. L'entreprise qui souhaite s'implanter dans ce secteur rural souhaite attirer de jeunes talents. Ceci n'est pas compatible avec l'emplacement choisi, loin de tout ! C'est pourquoi, Madame l'enquêtrice, je vous demande de porter un avis défavorable à ce projet

Le 26/04/2021

Nom

Prénom

Bernard

E-mail*

schaal.bernard@wanadoo.fr

Observation*

Mme Mr le commissaire enquêteur, Je ne juge pas de l'intérêt et de la pertinence du projet de la famille Mack. Par contre je m'interroge vraiment sur ce qui ressemble à un arrangement amiable auquel on veut donner une apparence légale. A quoi servent toutes cette élaboration de règles d'aménagement du territoire et d'urbanisme (scooters, Plu...) si à la première occasion on peut en faire fi. Il y a sûrement dans les environs des zones AUX qui pourraient accueillir ce projet plutôt que de procéder illico à la demande d'un particulier à un déclassement d'un secteur agricole. Si cette opération se fait dans ces conditions, elle fera jurisprudence, car il n'y a aucune raison que d'autres entrepreneurs ne puissent pas eux également choisir leur lieu d'implantation en fonction de leurs souhaits d'environnement. On remet là en cause toute politique de maîtrise de l'urbanisme Cordialement

27/04/2021

Nom

KRUPA

Prénom

Angélique

E-mail*

angelique.krupa@wanadoo.fr

Observation*

Madame, Monsieur le commissaire enquêteur, je regrette de constater que que de tels projets puissent encore voir le jour et que l'on accepte encore de privilégier les intérêts privés et économiques alors que les enjeux environnementaux sont cruciaux. Ce type de projet ne reflète plus les aspirations des citoyens aujourd'hui et est incompatible avec la nécessité de préserver la biodiversité et de lutter contre l'artificialisation des sols. Cette demande de mise en compatibilité (Scoters et PLUi) fait suite à une demande de la société Mack de s'implanter sur ce site. La mise œuvre une telle procédure est lourde et nécessite des moyens de temps et d'argent. Or, cette procédure de mise en compatibilité est engagée pour des intérêts privés. Il nous semble que tout document d'urbanisme doit être le garant de la défense de l'intérêt général et de l'égalité de traitement. La création d'une nouvelle zone d'urbanisation, risque de créer un précédent dans la conduite ultérieure du PLUi. D'autres demandes du même genre, sur ce site ou d'autres pourraient être exprimées par d'autres entreprises et deviendraient tout autant légitimes. Quelle sera alors la réponse apportée par les pouvoirs publics? Certes le porteur de projet démontre sur plusieurs pages l'intérêt général du projet. Cette démonstration est contestable : notamment sur le choix du site qui est motivé par un intérêt privé, alors même que des zones d'activités telle que le parc d'innovation d'Illkirch proposent des espaces disponibles non loin de là. D'autres sites ont-ils été répertoriés ? N'y a-t-il pas des friches urbaines à utiliser prioritairement ? La consommation de terres naturelles et agricoles devient très problématique dans le contexte de crise écologique que nous traversons actuellement (perte de biodiversité, changement climatique, autonomie alimentaire ...). Amazon, Huawei, Europa Vallée, Hatten dans le Nord de l'Alsace, l'extension sur 34ha de forêt du domaine KUHN à Saverne sont autant de projets qui se pressent à nos portes et qui contribueront, s'ils se concrétisent, à l'artificialisation et au bétonnage des terres en Alsace. Le dossier présente également des insuffisance concernant la biodiversité et les continuités écologiques. L'évaluation environnementale affiche un niveau d'impact nul après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction. A notre connaissance, le fait d'urbaniser une zone à un impact, notamment en réduisant les habitats et les terrains de recherche de nourriture pour la faune. Cela mène irrémédiablement à des impacts résiduels, en matière de

biodiversité. De nombreuses espèces protégées demeurent sur le site dont au moins 6 espèces de chauves-souris et 18 espèces d'oiseaux. Le nécessaire n'a manifestement pas été fait pour ne pas impacter les espèces protégées. Des mesures insuffisantes sont signalées par la MRAe pour la gestion des populations de chauves-souris lors des travaux. Les gîtes potentiels ne sont pas localisés. Les arbres à abattre ne sont pas identifiés ! Aucune mesure n'est envisagée pour la gestion de la lumière artificielle générée par le projet eu égard aux chauves-souris et à la faune de manière plus générale. L'étude des populations d'oiseaux selon leur statut d'espèces protégées et/ou de vulnérabilité est insuffisante. Le SCoTERS approuvé confirme, comme le PLUi qu'il s'agit d'un corridor écologique à restaurer. Nous considérons que la préservation de la fonctionnalité des milieux et du corridor est questionnée. Le site actuel est inclus dans l'ancien lit majeur du Rhin de Village neuf à Strasbourg. Il abrite des espèces très caractéristiques de cette zone du Rhin supérieur. Le lit historique du Rhin et les habitats associés jouent un rôle essentiel de corridor pour les échanges de population. De plus, le corridor écologique C134 du ruisseau Muehlgiesen n'est à ce jour pas satisfaisant et, selon le SRADDET, est à remettre en état afin qu'il puisse retrouver ses fonctionnalités de manière satisfaisante. Alors comment concevoir que la réalisation du projet Macknext puisse ne pas dégrader davantage la situation de ce couloir ? Le SCOTERST a lui aussi signifié que ce corridor écologique est à restaurer. Pour toutes ces raisons, Madame l'enquêtrice je vous demande de porter un avis défavorable à ce projet.

27/04/2021

Nom

Bourdeau

Prénom

Maxime

E-mail*

bourdeamaxime@hotmail.com

Observation*

N'y a t'il pas d'autres zones d'activités telle que le parc d'innovation d'Illkirch qui proposent des espaces disponibles non loin de là. D'autres sites ont-ils été répertoriés ? N'y a-t-il pas des friches urbaines à utiliser prioritairement ? La consommation de terres naturelles et agricoles devient très problématique dans le contexte de crise écologique que nous traversons actuellement (perte de biodiversité, changement climatique, autonomie alimentaire ...). Amazon, Huawei, Europa Vallée, Hatten dans le Nord de l'Alsace, l'extension sur 34ha de forêt du domaine KUHN à Saverne sont autant de projets qui se pressent à nos portes et qui contribueront, s'ils se concrétisent, à l'artificialisation et au bétonnage des terres en Alsace. C'est pourquoi madame l'enquêtrice je vous demande de porter un avis défavorable à ce projet.

27/04/2021

Nom

Prénom

Muriel

E-mail*

messmer@hotmail.fr

Observation*

Non aux projets qui tuent les zones de nature protégée Il existe certainement d'autres solutions. Mais le peu de vraie nature qui reste doit-être sauvegardé à tout prix

27/04/2021

Nom

Hoff

Prénom

Lucie

E-mail*

hofflucie@gmail.com

Observation*

En regard de la forte densité d'urbanisation de notre territoire, je vous demande Madame l'enquêtrice, de porter un avis défavorable à ce projet.

27/04/2021

Nom

Zamolo

Prénom

Léo

E-mail*

leo.zamolo@hotmail.fr

Observation*

Bonjour, n'y a-t-il pas mieux à trouver qu'un terrain naturel pour l'installation de complexe de divertissement ? Une friche industriel par exemple ? Dans un contexte de remise en cause de l'artificialisation des terres, il me semble opportun de revoir votre copie. Cela fait des années que les citoyens et les associations alertent sur l'importance de sauvegarde des terres naturelles et agricole et on en est encore en 2021 à faire tout l'inverse. L'intérêt général n'est pas défendu dans ce dossier, le divertissement, ce n'est pas ce qui manque dans nos sociétés. C'est bien l'accès à la nature et à un environnement sain. Merci par avance, Léo.

27/04/2021

Nom

SCHULLER

Prénom

Pierre

E-mail*

pierre-schuller@hotmail.fr

Observation*

L'artificialisation et la bétonisation des sols s'accélèrent en plein contexte de prise de conscience écologique : je vous prie de bien vouloir vous rendre sur le site du gouvernement afin d'en connaître et d'en mesurer les conséquences : <https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols> .. De plus, de nombreuses espèce protégées demeurent sur le site, c'est pourquoi madame l'enquêtrice je vous demande de porter un avis défavorable à ce projet.

27/04/2021

Nom

Halter

Prénom

Laura

E-mail*

Laura.halter@orange.fr

Observation*

La nature, le droit de respirer, de profiter, de se balader, de se déconnecter de ce monde artificiel... Je veux défendre ce droit, le droit de tous, y compris des nombreuses espèces pouvant être affectées par ce projet. La prise de conscience écologique se fait de plus en plus importante et nécessaire. La nature me permet de vivre pleinement, et j'ai peur de ce qu'il pourrait advenir si nous jouons au maître suprême du monde comme nous pouvons déjà le voir avec de nombreux rapports scientifiques. C'est pourquoi madame l'enquêtrice je vous demande de porter un avis défavorable à ce projet.

DAUSCH Clarisse

De: Alban STAMM <alban.stamm@bpifrance.fr>
Envoyé: mercredi 28 avril 2021 08:47
À: _Aménagement du territoire et projets urbains
Objet: Enquête publique – déclaration de projet MackNeXT

** Interne **

Bonjour,

Par ce courriel, je vous confirme que l'implantation de l'entreprise MackNext à Plobsheim constitue un fabuleux atout pour la création d'une filière de production d'images animées d'excellence, potentiellement générateur localement de nouvelles activités économiques d'avenir (numérique, image de synthèse, réalité virtuelle, divertissement, jeux vidéo, ...). Faisant partie des leaders mondiaux et affichant une volonté de s'inscrire dans une dynamique d'écosystème, l'entreprise serait ainsi une source d'attractivité économique et permettrait un rayonnement du territoire à l'international dans le domaine des Industries Culturelles et Créatives. Il est par ailleurs à noter que le groupe cultive des valeurs écologiques et de développement durable.

A votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Bien à vous,



Alban STAMM

DIRECTION REGIONALE STRASBOURG
 Tél. : +33 (0)3 88 56 78 39 - Mob. : +33 (0)6 22 68 27 99
 3 rue de Berne - BP 30032 - 67300 Schiltigheim



Suivez-nous :



Ce message électronique et tous les fichiers attachés qu'il contient (ci-après le "message") sont confidentiels et destinés exclusivement à l'usage de ses destinataires. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avvertir immédiatement l'expéditeur. Toute utilisation, non conforme à sa destination, de ce message et des fichiers attachés qu'il contient, ainsi que toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, sont strictement interdites, sauf autorisation expresse. Les idées et opinions présentées dans ce message sont celles de son auteur, et ne représentent pas nécessairement celles de Bpifrance ou d'une quelconque de ses filiales. L'Internet ne permettant pas d'assurer l'intégrité de ce message, Bpifrance et ses filiales déclinent toute responsabilité au titre de ce message, dans l'hypothèse où il aurait été altéré, déformé ou falsifié. Par ailleurs et malgré toutes les précautions prises pour éviter la présence de virus dans nos envois, nous vous recommandons de prendre, de votre côté, les mesures permettant d'assurer la non-introduction de virus dans votre système informatique. This e-mail and any files transmitted with it (the «message») are confidential and intended solely for the use of the addressees. If you receive this message in error, please delete it and immediately notify the sender. Any use not in accord with its purpose, any dissemination or disclosure, either whole or partial, is strictly prohibited

except formal approval. Any views or opinions presented are solely those of its author and do not necessarily represent those of Bpifrance or any of its subsidiary companies. The internet cannot guarantee the integrity of this message. Neither Bpifrance nor any of its subsidiaries or affiliates shall be liable for the message if altered, changed or falsified. While we take all reasonable precautions to ensure that viruses are not transmitted via emails, we recommend that you take your own measures to prevent viruses from entering your computer system.

28/04/2021

Nom

Atzenhoffer

Prénom

Sophie

E-mail*

Atzenhoffer.sophie@orange.fr

Observation*

Qu'allons nous laisser à nos enfants ? Une Alsace bétonnée et artificialisée ? N'y a -t-il pas d'alternatives dans des zones avec friches industrielles ? Laissons intacts ces zones naturelles car nous ne pourrons pas revenir en arrière. Par conséquent, je vous demande madame l'enquêtrice, de porter un avis défavorable à ce projet.

28/04/2021

Nom

Wagner

Prénom

roselyne

E-mail*

rmedicac@hotmail.com

Observation*

Il est déplorable de détruire des zones naturelles et des terres agricoles de nos jours, pour y installer une zone à intérêt privé. L'intérêt collectif des zones naturelles pour les générations à vivre est primordiale, de même que la conservation de terres agricoles, qui permettent de nourrir la population Il est plus qu'urgent de prendre en compte l'impact environnemental de telles décisions. Dans le cas présent, plusieurs dizaines d'espèces protégées habitent sur cette zone. D'autres zones alentours possèdent des terrains "vides" (ex. Part innovation à Illkirch) qui ne nécessiteraient pas de détruire des zones naturelles. C'est pourquoi madame l'enquêtrice je vous demande de porter un avis défavorable à ce projet

LEOPOLD Anne

De: LE TU Nadine <n.letu@alsace.cci.fr>
Envoyé: mercredi 28 avril 2021 09:58
À: _Aménagement du territoire et projets urbains
Cc: SEVRAIN Catherine
Objet: Enquête publique projet MackNeXT à Plobsheim - Observations de la CCI
Pièces jointes: CCIAE observations projet MackNeXt.pdf

Madame le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur la déclaration de projet MackNeXT à Plobsheim, emportant la mise en compatibilité du SCOTERS et du PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg, vous trouverez, ci-joint, nos observations et les justifications de notre position vis-à-vis du projet.

Vous remerciant d'avance de l'intérêt que vous porterez à notre contribution,

Bien cordialement,



Nadine LE TU

Chargée de missions
Direction Attractivité et Développement des Territoires

CCI Alsace Eurométropole
10 place Gutenberg CS 70012 - 67081 Strasbourg Cedex

T.+33 3 88 75 24 87

www.alsace-eurometropole.cci.fr



ÉLECTIONS À LA CCI ALSACE EUROMÉTROPOLE

**Jouez la carte de l'économie
verte en votant en ligne !**

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 30 AVRIL



Pas à pas, agissons au quotidien pour préserver notre environnement. N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

Madame le Commissaire enquêteur
en charge de l'enquête publique sur la
déclaration de projet MackNeXT
Service Aménagement du territoire
et projets urbains - 4^{ème} étage
Eurométropole de Strasbourg
1 Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG CEDEX

Dossier suivi par :
Nadine LE TU
+33 3 88 75 24 87
n.letu@alsace.cci.fr

Strasbourg, le 27 avril 2021

Objet : Déclaration de projet MackNeXT à Plobsheim - Observations de la CCI AE

Madame le Commissaire enquêteur,

En sa qualité de Personne Publique Associée, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alsace Eurométropole (CCI AE) a suivi l'évolution du projet MackNeXT dans le cadre de la procédure de mise en compatibilité du SCOTERS et du PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg, et a notamment participé à la réunion d'examen conjoint du 26 août 2020, au cours de laquelle elle avait officiellement formulé son soutien au projet MackNeXT.

Par la présente, la CCI AE souhaite renouveler son soutien au projet, et a développé les justifications de sa position dans le document joint au présent courrier.

Vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à cette contribution, je vous prie d'agréer, Madame le Commissaire enquêteur, mes salutations très distinguées.



Jean-Luc HEIMBURGER
Président

PJ : Observations de la CCI Alsace Eurométropole

Déclaration de projet MackNeXT à Plobsheim Mise en compatibilité du SCOTERS et du PLUi
Observations de la CCI Alsace Eurométropole

La CCI Alsace Eurométropole (CCI AE) a suivi de près la déclaration de projet MackNeXT emportant la mise en compatibilité du SCOTERS et du PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg. Elle a notamment participé à la réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées, le 26 août 2020, au cours de laquelle elle a manifesté son soutien au projet MackNext. Elle réitère, par la présente, les observations formulées à cette occasion et développe les justifications de sa position.

Tout au long de l'évolution du projet, la CCI AE a veillé à ce que celui-ci s'insère dans le tissu économique local en tenant compte des spécificités locales (sociales, environnementales, économiques).

Ainsi, la politique de la CCI AE est la suivante, dans son analyse du projet :

Politique de la CCI AE

Nous soutenons le développement endogène des territoires qui participe à la croissance économique, à la confortation et à l'ancrage des activités locales. Aussi, nous veillons à ce que les entreprises extérieures venant s'implanter dans les territoires fassent effet de levier pour le développement des activités existantes et l'attractivité des territoires, sans pour autant porter atteinte à l'équilibre économique local.

L'attraction d'activités exogènes ne peut qu'être encouragée tant qu'elle est complémentaire avec les activités locales, qu'elle génère des emplois directs pour le territoire et rend celui-ci compétitif.

En parallèle, nous accordons une attention particulière à ce que ce développement économique soit corrélé à un aménagement durable et qualitatif des sites d'activités économiques, qui intègre pleinement toutes les composantes environnementales.

Soutien de la CCI AE au projet MackNeXT

Au-delà des principes généraux qui ont guidé notre lecture du projet MackNeXT, la CCI soutient ce dernier puisqu'il concorde avec la politique inscrite dans le SCOTERS et le PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg sur le plan environnemental, à savoir la sobriété foncière et la valorisation environnementale du projet.

Concordance du projet MackNeXT avec les orientations du SCOTERS et du PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg sur le volet environnemental

Tout au long de sa conception, le projet MackNeXT a visé la performance environnementale dans le choix de son implantation et des aménagements, en privilégiant en premier lieu les mesures d'évitement et de réduction de la séquence ERC, rejoignant ainsi le cadre fixé par le SCOTERS et le PLUi.

En effet, l'OAP sectorielle « secteur le Moulin » et le zonage IAUY spécifiques au projet ont été créés, afin que celui-ci soit exemplaire sur le plan environnemental. Aussi, ces deux outils prescrivent des mesures visant entre autres :

- L'approche bioclimatique des constructions ;
- La consommation en énergies renouvelables à hauteur de 20% minimum ;
- Une sobriété foncière avec une consommation de seulement 1% de l'enveloppe maximale d'urbanisation en extension allouée au développement économique ;
- L'imperméabilisation réduite des sols (aménagements de pavés drainants, etc) ;
- L'évitement de la zone humide du ried Plobsheim-Eschau, correspondant à la ripisylve du cours d'eau du Muehlgiessen.

Outre le respect strict des dispositions du SCOTERS et du PLUi, un volontarisme du porteur de projet pour pousser plus loin la qualité environnementale se dégage, par l'adoption de mesures supplémentaires fortes en matière de qualité environnementale, telles que la réduction de l'emprise du site ou l'aménagement d'une passerelle entre les deux sites pour protéger la fonctionnalité écologique du Muehlgiessen.

Le projet MackNeXT, un levier pour l'attractivité transfrontalière et l'économie numérique de l'Eurométropole de Strasbourg

En parallèle à la valeur ajoutée du projet pour le cadre naturel du site, celui-ci confortera avant tout l'attractivité et la compétitivité de l'Eurométropole de Strasbourg dans le domaine des innovations numériques, rejoignant ainsi la stratégie de développement économique de la feuille de route Strasbourg Eco 2030 et les valeurs de la marque Eurooptimist.

En effet, en termes d'effets directs, l'implantation du siège social français de MackNeXT sur le territoire représente une réelle opportunité pour les acteurs locaux de bénéficier du soutien financier et du savoir-faire d'un partenaire pionnier dans le domaine, puisque MackNeXT, dans son modèle économique de « Mittelstand », projette de travailler en synergie avec les acteurs présents localement :

- Les startups du numérique à Strasbourg, Mulhouse, Metz, Nancy ou Epinal, où la Recherche & Développement dans l'animation est très développée ;
- L'écosystème académique (Université de Strasbourg, laboratoire I-Cube, mais aussi les écoles d'ingénieurs comme Telecom Physique et les formations numériques) ;
- L'acteur clé dans le domaine des médias transfrontaliers qu'est ARTE, déjà présent sur le territoire.

Dès son ouverture, le projet MackNeXT créera une quinzaine de salariés, puis à terme, une cinquantaine d'emplois sur le site de Plobsheim.

En outre, le projet génèrera également des retombées indirectes, car l'implantation d'une entreprise de renommée internationale participera à assoir l'image métropolitaine et transfrontalière du territoire, et pourra attirer d'autres investisseurs étrangers ou nationaux souhaitant collaborer avec MackNeXT. Cela pourrait ainsi conduire à créer un pôle international d'innovation numérique au sein de l'Eurométropole de Strasbourg.

Avec la venue de MackNeXt sur le territoire, le nombre d'emplois indirects est estimé à deux emplois pour un.

Pour tous les motifs ainsi évoqués, sur les volets environnemental et économique du projet, la CCI AE apporte son soutien au projet MackNeXT à Plobsheim.

Le 28/04/2021

Nom

Hug

Prénom

Charlotte

E-mail*

charlotte_hug@yahoo.fr

Observation*

Bonjour Madame, Cette demande de mise en compatibilité (Scoters et PLUi) fait suite à une demande de la société Mack de s'implanter sur ce site. La mise œuvre une telle procédure est lourde et nécessite des moyens de temps et d'argent. Or, cette procédure de mise en compatibilité est engagée pour des intérêts privés. Il nous semble que tout document d'urbanisme doit être le garant de la défense de l'intérêt général et de l'égalité de traitement. La création d'une nouvelle zone d'urbanisation, risque de créer un précédent dans la conduite ultérieure du PLUi. D'autres demandes du même genre, sur ce site ou d'autres pourraient être exprimées par d'autres entreprises et deviendraient tout autant légitimes. Quelle sera alors la réponse apportée par les pouvoirs publics? Certes le porteur de projet démontre sur plusieurs pages l'intérêt général du projet. Nous contestons en partie cette démonstration : notamment sur le choix du site qui est motivé par un intérêt privé, alors même que des zones d'activités telle que le parc d'innovation d'Illkirch proposent des espaces disponibles non loin de là. D'autres sites ont-ils été répertoriés ? N'y a-t-il pas des friches urbaines à utiliser prioritairement ? La consommation de terres naturelles et agricoles devient très problématique dans le contexte de crise écologique que nous traversons actuellement (perte de biodiversité, changement climatique, autonomie alimentaire ...). Amazon, Huawei, Europa Vallée, Hatten dans le Nord de l'Alsace, l'extension sur 34ha de forêt du domaine KUHN à Saverne sont autant de projets qui se pressent à nos portes et qui contribueront, s'ils se concrétisent, à l'artificialisation et au bétonnage des terres en Alsace. Insuffisance du dossier sur concernant la biodiversité et les continuités écologiques L'évaluation environnementale affiche un niveau d'impact nul après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction. A notre connaissance, le fait d'urbaniser une zone à un impact, notamment en réduisant les habitats et les terrains de recherche de nourriture pour la faune. Cela mène irrémédiablement à des impacts résiduels, en matière de biodiversité. De nombreuses espèce protégées demeurent sur le site dont au moins 6 espèces de chauves-souris et 18 espèces d'oiseaux. Le nécessaire n'a manifestement pas été fait pour ne pas impacter les espèces protégées. Des mesures insuffisantes sont signalées par la MRAe pour la gestion des populations de chauves-souris lors des travaux. Les gîtes potentiels ne sont pas

localisés. Les arbres à abattre ne sont pas identifiés ! Aucune mesure n'est envisagée pour la gestion de la lumière artificielle générée par le projet eu égard aux chauves-souris et à la faune de manière plus générale. L'étude des populations d'oiseaux selon leur statut d'espèces protégées et/ou de vulnérabilité est insuffisante. Le SCoTERS approuvé confirme, comme le PLUi qu'il s'agit d'un corridor écologique à restaurer. Nous considérons que la préservation de la fonctionnalité des milieux et du corridor est questionnée. Le site actuel est inclus dans l'ancien lit majeur du Rhin de Village neuf à Strasbourg. Il abrite des espèces très caractéristiques de cette zone du Rhin supérieur. Le lit historique du Rhin et les habitats associés jouent un rôle essentiel de corridor pour les échanges de population. De plus, le corridor écologique C134 du ruisseau Muehlgiessen n'est à ce jour pas satisfaisant et, selon le SRADDET, est à remettre en état afin qu'il puisse retrouver ses fonctionnalités de manière satisfaisante. Alors comment concevoir que la réalisation du projet Macknext puisse ne pas dégrader davantage la situation de ce couloir ? Le SCOTERST a lui aussi signifié que ce corridor écologique est à restaurer. C'est pourquoi madame l'enquêtrice je vous demande de porter un avis défavorable à ce projet. Cordialement, Charlotte Hug

28/04/2021

Nom

Bezler

Prénom

Etienne

E-mail*

etienne.bezler@laposte.net

Observation*

Madame, Monsieur le Commissaire-enquêteur, Les projets d'aménagement susceptibles de contribuer encore davantage à l'altération de l'environnement dans cette région sont encore légion, or il aurait fallu depuis longtemps une remise en cause profonde du modèle de développement économique. Dans le cas qui se présente ici, on pourrait à priori se dire que l'impact environnemental serait limité, mais le fait de déclasser une zone naturelle/agricole pour la rendre constructible, et qui plus est, dans un "corridor écologique" reconnu, est problématique. Sans ambiguïté, je vous formule la demande de donner un avis défavorable à ce projet d'installation de Macknext, il doit appartenir à Mack de trouver un lieu d'installation nettement moins sensible et précieux sur le plan écologique. Un peu d'histoire (digression) : le cas du secteur Eschau-Plobsheim : dans les années 1960, des centaines d'hectares de forêt du Rhin ont été détruits à cause de l'aménagement très discutable du plan d'eau de Plobsheim, mis en eau en 1970-1971. Ce saccage n'a jamais fait l'objet de la moindre mesure de reforestation pour pallier le défrichement. Le peu d'espace naturel qui reste ne doit en aucun cas être davantage amputé ou, simplement, perturbé par des installations à caractère urbain ou industriel. Si une volonté politique existait pour la "restauration du corridor écologique", on ne devrait pas se contenter de préserver ce qui subsiste de naturel de l'ancien paysage fluvial, mais il faudrait un programme de reforestation et pourquoi pas de reconstitution de cours d'eau. Mais la situation actuelle est pire qu'un statu-quo : il s'agit carrément de réduire encore davantage le potentiel écologique du secteur. Cela est impensable. Si déjà un "corridor écologique" est défini ici, il est impérieusement nécessaire de le préserver intégralement, et même d'augmenter son potentiel écologique, ce qui devrait sous-tendre de n'y autoriser aucune construction. Si des terres sont disponibles, elles devraient être prioritairement destinées à des mesures de restauration écologique. Il n'est pas pensable que le principe des "mesures de compensation écologique" soit galvaudé pour servir à cautionner la poursuite de l'artificialisation des zones naturelles, alors que les énormes destructions d'espace naturel commises les décennies précédentes ne font pas l'objet d'un plan de compensation écologique correct (parce que le principe des mesures compensatoires n'a

pas été retenu de manière rétro-active, et parce que l'énormité de l'écocide du siècle précédent le long du Rhin ne permet pas d'espérer une mesure de réparation à un niveau équivalent, sauf si toutes les autorités politiques et les chambres de commerce avaient l'intelligence d'accepter de revenir en arrière sur l'aménagement du territoire et donc de réduire les emprises conquises par les activités humaines). Il faut donc répéter ici que le peu d'espace naturel restant doit être religieusement conservé. Un autre problème pourrait être celui de la jurisprudence : si l'on permet à tel endroit le déclassement d'une zone naturelle et/ou agricole au nom du développement économique, alors ce scénario de régression environnementale pourra se répéter à l'infini, et il ne faut surtout pas en arriver là. On pourrait se demander "pourquoi les écologistes sont-ils toujours opposés à tout", il faut surtout se demander "pourquoi les projets économiques sont-ils systématiquement incompatibles avec la préservation des espaces naturels" ! La presse locale (les DNA) a fourni les raisons du choix de Macknext de s'implanter ici entre Plobsheim et le Rhin : parmi les raisons évoquées, la proximité du golf du Kempferhof et la quiétude du site pour satisfaire les besoins de discrétion de Macknext. De telles raisons ne peuvent pas justifier une régression sur le plan écologique, d'autant que depuis la période des aménagements industriels abusifs le long du Rhin, les possibilités de "réparation écologiques" sont bradées au lieu d'être optimisées. Une telle situation n'est pas admissible en l'état. Macknext doit faire en sorte que son implantation ne contribue pas aux phénomènes d'étalement urbain dans des zones naturelles à conserver. Pourquoi le public a-t-il été appelé à contribution en mai-juin 2014, pour l'enquête publique sur le "schéma régional de cohérence écologique" (le schéma des trames vertes) ? Pour en arriver au détricotage des supposées trames vertes 7 ans plus tard ?? Madame, Monsieur, j'espère que vous donnerez le bon avis à ce propos, c'est-à-dire un avis défavorable à Macknext.

Le 28/04/2021

Nom

Prénom

E-mail*

antonin.fery8@gmail.com

Observation*

Monsieur, madame, Comme la grande majorité des avis déposés ici et des personnes avec qui j'ai pu échanger, j'avoue être dans l'incompréhension concernant ce projet. Bancal et dangereux. Il existe une multitude d'espaces dédiés à ce type de projet que ce soit en France ou en Allemagne. Je crois qu'il n'est pas besoin d'arracher, de bétonner et de massacrer encore. La période que nous vivons actuellement doit rappeler à ceux qui ont oublié les conséquences de l'obsession. J'ai 27 ans et je pose cette question : quel monde souhaitons-nous, pour nous et nos enfants ? Un monde de béton, de métal, d'antennes, d'ondes, partout et pour tous, où la moindre parcelle de vert est arrachée ? Je n'en veux pas. Et j'ose à croire que peu s'en accommoderaient. Il reste entre les mains de chacun d'entre nous quelques cartes à jouer avant que le sort de la partie nous échappe. Prions pour que chacun en fasse le meilleur usage qui soit et pas seulement pour lui. Pour son entourage. Pour ses fils. Pour les fils de ses fils. Pour la postérité. Pour la planète. Cessons de rechercher le profit, le rendement, le prestige, des mots qui ne servent que nos egos. Retrouvons le partage, le respect, l'écoute de l'autre. Et cela passe par des décisions réfléchies, concertées et entendues. Cordialement, Antonin FERY

28/04/2021

Nom

MARX

Prénom

Jean PAul

E-mail*

jeanpaul@fa-mi-marx.fr

Observation*

Bonjour. J'ai pris connaissance du projet Macknext. Depuis plus de 10 ans j'ai fait le choix de me déplacer principalement à vélo et en train. J'ai habité à Kertzfeld et je travaillais à ce moment là à Plobsheim. Avec mon vtt j'ai toujours essayé de trouver des chemins alternatifs. Passionné de photos j'observais les paysages et la faune que j'appréciais particulièrement dans le secteur géographique de Plobsheim, proche du Rhin. Depuis 3 ans j'habite à Saverne et constate à quelle vitesse la nature s'urbanise. Lorsque je prends la piste le long du canal de la bruche ou le long de la Marne au Rhin, je suis témoin des métamorphoses liées au GCO. Je fais aussi des photos aériennes et constate que l'urbanisation "mange" notre territoire par tous les bouts. A Saverne le projet Kuhn en est un exemple. Je sus étonné avec quelle facilité on reclasse des zones qui étaient classés comme sites à protéger suite à des projets d'artificialisation. Tout ceci est très paradoxal à l'heure on les aléas climatiques se manifestent plus souvent et qu'il y a des préconisations contraires à l'artificialisation des sols. Je suis convaincu qu'il existe des alternatives à cette urbanisation, entre autre le recyclage d'anciennes friches. La raffinerie de Reischett Vendenheim en est un bel exemple. C'est au vu de mes constats, madame l'enquêtrice, que je vous demande de porter un avis défavorable à ce projet.
Jean Paul Marx

LEOPOLD Anne

De: Cédric Bonin <c.bonin@seppia.eu>
Envoyé: mercredi 28 avril 2021 17:11
À: _Aménagement du territoire et projets urbains
Objet: Enquête publique sur la déclaration de projet MackNeXT

Madame le Commissaire enquêteur,

J'ai suivi l'évolution du projet d'implantation de l'entreprise MackNeXT à Plobsheim depuis maintenant plusieurs mois. Par la présente, je souhaite apporter mon soutien au projet. L'arrivée de MackNeXt sera un levier pour l'attractivité transfrontalière et l'économie numérique de l'Eurométropole de Strasbourg. Celle-ci confortera l'attractivité et la compétitivité de la métropole dans le domaine des innovations numériques, rejoignant ainsi la stratégie de développement économique de la feuille de route Strasbourg Eco 2030 et les valeurs de la marque Eurooptimist.

En termes d'effets directs, l'implantation du siège social français de MackNeXt sur le territoire représente une réelle opportunité pour mon entreprise spécialisée en production audiovisuelle et cinéma et aussi en Réalité Virtuelle et autres techniques immersives. Ma société pourra bénéficier du soutien financier et du savoir-faire d'un partenaire pionnier dans le domaine, puisque MackNeXt, dans son modèle économique de « Mittelstand », projette de travailler en synergie avec les acteurs présents localement. A terme, cela pourrait conduire à créer un pôle international d'innovation numérique au sein de l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour tous les motifs ainsi évoqués, j'apporte mon soutien au projet MackNeXT à Plobsheim .

--
Cedric Bonin
SEPPIA
18, rue Auguste Lamey
67000 Strasbourg
Tel : 00 33 (0)3 88 52 81 21
www.seppia.eu

LEOPOLD Anne

De: Manou Massenez <manou@massenez.com>
Envoyé: mercredi 28 avril 2021 17:36
À: _Aménagement du territoire et projets urbains
Objet: Enquête publique – déclaration de projet MackNeXT

Je tiens à apporter mon soutien au projet Mack Next , à Plobsheim.
 Il s'agit d'une première implantation de la famille MACK (Europa Park) en Alsace.
 En tant qu'ancienne **administrateur de la fondation d'entente franco-allemande, la FEFA**, il est important de soutenir cette **amitié franco-allemande**, que nous avons réussi à construire, si importante pour nous tous .
 La localisation en Alsace du siège de la société Mack Next destinée à devenir un centre de production d'images animées est plus qu'importante pour notre territoire.
C'est le soutien de toute une filière ,la filière image et réalité virtuelle.
 Il s'agit d'une petite implantation, pas d'un parc d'attractions.
 Bénéficier d'une telle image et d'une telle structure sera plus que valorisant pour l'Alsace .
 Plobsheim est le cadre idéal, et favorable à une telle localisation, pour accueillir les équipes de production les acteurs etc. etc.ainsi que pour les tournages.
 C'est essentiel économiquement pour cette région, et cela nous sera un atout supplémentaire ,dans le cadre de l'attractivité du territoire que nous souhaitons développer de plus en plus, pour attirer des investisseurs étrangers dont nous avons besoin .
 En tant que **Présidente des Conseillers du Commerce extérieur de la France, pour l' Alsace et le Grand Est**, je ne peux que me féliciter et me rallier à un tel projet qui permettra de donner une nouvelle dimension à l'image internationale dont bénéficie déjà l'Alsace, et renforcer bien sur l'image de Strasbourg capitale européenne.
 En tant que **Consul honoraire de l'Équateur**, je suis heureuse de ce projet ,qui met en avant mondialement notre région .

Manou Heitzmann Massenez
Distillerie Massenez
www.massenez.com
 +33(0)3388856286

Grandes Distilleries Peureux
www.distilleriespeureux.com
 +333 84 49 11 33

Massenez®

L'ESPRIT DU LUXE
 150 ANS

SUIVEZ LE PROGRAMME DES 150 ANS MASSENEZ SUR FACEBOOK



Le 28/04/2021

Nom

Schmidt

Prénom

Vincent

E-mail*

schmidt.vincent@wanadoo.fr

Observation*

En 2021, nous ne pouvons plus nous payer le luxe de détruire encore et encore des terres naturelles. pourquoi ne pas faire cette implantation sur une friche industrielle ou militaire existante ??? Ce ne sont pas les exemples qui manques autour du port du Rhin ... De nombreuses espèce protégées demeurent sur le site dont au moins 6 espèces de chauves-souris et 18 espèces d'oiseaux. Le nécessaire n'a manifestement pas été fait pour ne pas impacter les espèces protégées. Il est essentiel de préserver ce site actuel qui est inclus dans l'ancien lit majeur du Rhin de Village neuf à Strasbourg. Il abrite des espèces très caractéristiques de cette zone du Rhin supérieur. Pour ces raisons, je vous demande de porter un avis défavorable à ce projet. V Schmidt

Le 28/04/2021

Nom

Association NATURE ET VIE

Prénom

E-mail*

natureetvie@gmail.com

Observation*

Le site choisi par Le projet MACKNEXT à Plobsheim se trouve dans le lit majeur du Rhin, donc en zone humide avec des possibles remontées de la nappe phréatique et va détruire des milieux naturels et des corridors écologiques. On peut noter également des insuffisances dans le dossier, notamment concernant l'inventaire de la faune et de la flore ; les espèces protégées ainsi que l'impact des travaux sur des espèces protégées comme les chauves-souris. Le projet va supprimer 2 hectares de terres agricoles de bonne qualité et va augmenter l'artificialisation des sols ; or le STRADDET demande à freiner la consommation foncière. Par ailleurs, le paysage se trouvera dégradé. Enfin ce projet ne va pas du tout dans le sens d'un développement durable. Pour toutes ces raisons, nous demandons l'abandon pur et simple de ce projet. Roland STORCK Président de Nature et Vie

DAUSCH Clarisse

De: Scheuer Laure <laure.scheuer@gmail.com>
Envoyé: mercredi 28 avril 2021 21:03
À: _Aménagement du territoire et projets urbains
Objet: Enquête publique – déclaration de projet MackNeXT

Bonjour,

De part ce mail je souhaite apporter mon soutien au projet MackNext pour l'établissement du siège social France du groupe à Plobsheim et pour le développement d'un centre de production d'images animées dans le secteur du divertissement immersif.

Il s'agit d'un très beau projet transfrontalier qui pourrait raviver l'image Alsacienne dans le monde du divertissement et de la création graphique. Cela permettrait également de favoriser l'emploi aux jeunes talents et rendre l'Eurométropole de Strasbourg encore plus dynamique dans ce secteur.

La collaboration et les échanges franco-allemands sont un levier d'avenir pour le développement territorial Alsacien.

Sincères salutations,

Laure Scheuer

DAUSCH Clarisse

De: Romain Guillermic <romain.guillermic67@gmail.com>
Envoyé: mercredi 28 avril 2021 21:36
À: _Aménagement du territoire et projets urbains
Objet: Europa Park essaime....

Europa Park est bien plus qu'un parc d'attraction. C'est un lieu où l'on se rend autant pour ses enfants que pour soi. Une sorte d'émerveillement devant des activités aussi géniales que novatrices et de possibilités de s'évader. On y va avec une forme d'excitation, on en revient avec l'idée qu'on a passé un moment aussi ludique qu'instructif.

On ne peut que se réjouir de savoir que le concept puisse essaïmer autour de lui.... une antenne, un studio à Plobsheim, chez nous en Alsace ! On croit rêver. Merci à ceux qui la proposent. Merci à ceux qui l'acceptent. La preuve que l'Europe se fait par des actions concrètes, que les frontières laissent passer les innovations et l'emploi, surtout lorsqu'ils sont porteurs à tant de niveaux.

On peut parler d'emplois, et on rappelle que ce combat est celui de notre époque.

On peut parler d'avenir, car on sait que le concept porté par Europa Park a en lui tous les éléments d'une modernité qui sait lier le ludique au culturel.

On peut parler d'échanges, car on se rend compte que c'est avec la France que les dirigeants d'Europa Park ont décidé d'impulser un nouveau départ.

Et cela ne se refuse pas....

Envoyé de mon iPhone

Le 28/04/2021

Nom

Llorca

Prénom

Gregoire

E-mail*

gregoire@defi-ecologique.com

Observation*

Bonjour, Je tenais à participer à cette enquête publique afin d'exprimer mon opinion défavorable au projet Macknext. Tout d'abord, notre société est au bord du gouffre, en particulier à cause d'une trop forte artificialisation des sols, sur l'ensemble des territoires du pays. De plus, l'impact écologique du numérique ne fait qu'augmenter (notamment la consommation énergétique), en plus d'impacter de plus en plus les usagers d'un point de vue social (vulnérabilité des données personnelles) et intime (addictions, dépression, etc.). La prudence nous impose de considérer chaque projet au sein d'un contexte global catastrophique. Le projet Macknext permet-il de préserver les ressources de la biosphère ? La gestion numérique proposée par Mack est-elle axée autour de la sobriété et de l'efficacité ? 1) Non, le projet Macknext ne permet pas de préserver les ressources de la biosphère, comme le prouve la synthèse de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale : rupture d'un corridor écologique, lacunes quant aux espèces protégées, zone humide au nord mal prise en compte, etc. 2) D'un point de vue purement technique, rien dans la présentation de Mack ne semble dissocier leur projets de nombreux autres projets concurrents (et la bonne volonté ne suffit pas, comme le prouve l'échec de "The Camp" qui a pourtant bénéficié d'un énorme soutien politique et médiatique). De plus, aucune prise en compte des conséquences écologiques (ou tentatives de réduction de ces conséquences) n'est exprimé. Ainsi, il me semble évident que Mack a mal prité en compte son impact sur l'environnement et ne semble même pas comprendre les futurs enjeux de son propre corps de métier, ce qui promet une catastrophe économique sur le long-terme. C'est pourquoi madame l'enquêtrice je vous demande de porter un avis défavorable à ce projet. Cordialement, Grégoire Llorca

HIMBER Anne-Marie

De: Gilles NOEPPEL - Almédia <gn@almedia.fr>
Envoyé: jeudi 29 avril 2021 08:00
À: _Aménagement du territoire et projets urbains
Objet: Soutien au projet d'implantation de MackNeXT dans le territoire de l'Eurométropole près de Plobsheim
Pièces jointes: 2021-04-28 Soutien MacNeXT.pdf

Madame le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-joint une lettre présentant mon avis favorable concernant le projet cité en objet.

Cordialement,

Gilles NOEPPEL
Chef de projet serious games / e-learning

al média www.almedia.fr
15 Rue d'Altkirch 67100 Strasbourg FRANCE
tel : [+33 3 67 08 23 04](tel:+33367082304) - mob : [+33 6 10 27 36 95](tel:+33610273695)
e-mail : gn@almedia.fr

Ce message et les éventuels documents qui lui sont annexés sont exclusivement destinés au(x) destinataire(s) dont le(s) nom(s) figure(nt) ci-dessus. Ils peuvent contenir des informations confidentielles protégées par le secret professionnel dont la divulgation et la reproduction, sous quelque forme que ce soit, sont formellement prohibées et sanctionnées par la loi. Dans l'hypothèse où ce message ne vous serait pas destiné, nous vous remercions par avance de nous en aviser aussitôt et de le supprimer.



A l'attention de Madame le Commissaire enquêteur
en charge de l'enquête publique sur la déclaration
de projet MackNeXT
Service Aménagement du territoire et projets
urbains
Eurométropole de Strasbourg
1 Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG CEDEX

Strasbourg, le 29 avril 2021

Objet : Soutien au projet d'implantation de MackNeXT dans le territoire de l'Eurométropole près de Plobsheim

Madame le Commissaire Enquêteur,

Depuis sa création en 2009, la société Almédia développe des solutions interactives pour la formation professionnelle basées sur les techniques des jeux vidéo : serious games, application mobile, réalité virtuelle et augmentée. Parallèlement à notre activité professionnelle de prestataire de service, nous travaillons également sur la création d'un écosystème local fédérant les acteurs du jeu vidéo : en témoigne l'année dernière la fondation de l'association Strasbourg Games Community, véritable outil de synergie autour de toutes les métiers liés à la culture vidéoludique : création de jeux, mais également esport, événement, streaming et écoles.

Nous tenons par la présente à exprimer notre avis favorable à l'implantation du projet MackNeXT sur le territoire de l'Eurométropole, près de Plobsheim. Nous émettons celui-ci à la fois en tant que gérant de la société Almédia, mais également avec le regard apporté par la présidence du collège des entreprises B2B du jeu vidéo dans l'association Strasbourg Games Community.

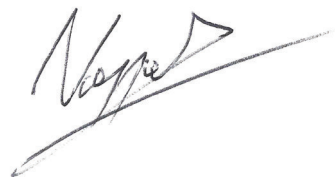
Strasbourg est actuellement une ville vidéoludique dynamique en pleine structuration, forte de nombreuses entreprises et initiatives à la croisée entre le numérique et l'image narrative-interactive. Bien qu'en nette progression ces dernières années, le secteur local est toutefois encore fragile, et peine à affirmer et à faire rayonner son écosystème vidéoludique par rapport à d'autres villes françaises disposant d'un passé liée au cinéma, ou d'un historique plus récent liée au numérique.

Beaucoup d'entreprises locales comme Almédia disposent d'expertises spécifiques en conception d'expériences ludiques, en gamification, en modélisation 3D pour la réalité virtuelle. L'implantation de MackNeXT dans le secteur de l'Eurométropole à Plobsheim permettra à ce tissu économique d'accueillir une nouvelle société dotée de fortes ambitions dans l'innovation liée à l'imagerie numérique et virtuelle, et ayant une volonté réelle de travailler en synergie avec ces acteurs locaux. Ceci afin de faire émerger et rayonner Strasbourg en tant que ville de l'image numérique virtuelle sur le territoire national et européen.

Nous soutenons donc ce projet avec intérêt, et ne manquerons pas de suivre les engagements de la société MackNeXT en tant que partenaire et pilier de l'économie numérique locale une fois celle-ci implantée sur notre territoire.

Nous vous prions de croire, Madame le Commissaire Enquêteur, en l'expression de nos salutations les plus sincères.

Gilles NOEPPPEL



HIMBER Anne-Marie

De: Lola Beauchêne <lola.beauchene@hotmail.com>
Envoyé: jeudi 29 avril 2021 08:49
À: _Aménagement du territoire et projets urbains
Objet: Création d'un centre de développement et de création à Plobsheim

Bonjour,

Je m'appelle Lola et je suis étudiante en licence de gestion à Colmar.
Je tenais à vous témoigner mon intérêt pour ce projet qui sera situé sur la commune de Plobsheim.

Je trouve que c'est un projet fort intéressant : une entreprise allemande qui s'implante en France. Ce projet à mon sens, favorisera la coopération franco-allemande et la création d'emplois entre les deux frontières.

De plus, il permettra surement d'offrir des perspectives avec cette période de crise sanitaire.

En vous souhaitant une bonne journée,

Cordialement,

Lola Beauchêne

Le 29/04/2021

Nom

KUNTZMANN

Prénom

MAUD

E-mail*

maudda@yahoo.fr

Observation*

Je souhaite participer a cette enquête publique afin d'exprimer mon opinions défavorable à ce projet. Le projet vise à permettre à l'entreprise de s'implanter dans une zone riche en biodiversité, sur des terres agricoles or, la consommation de terre agricole devient très problématique dans la crise écologique que nous traversons. Cette zone est un corridor écologique inscrit au Schéma Régional de Cohérence Écologique, ce statut doit être conservé. C'est un réservoir de biodiversité, il y a la présence de plusieurs espèces protégées (6 de chauves-souris et 18 d'oiseaux) et je refuse de les voir disparaître. Enfin, il y a d'autres espaces disponibles non loin de cette zone, comme le parc d'innovation d'illkirch qui ferait très bien l'affaire. C'est pourquoi, Madame l'enquêtrice, je vous demande de porter un avis défavorable à ce projet.

HIMBER Anne-Marie

De: Luc Tharin <luc@innervision.fr>
Envoyé: jeudi 29 avril 2021 10:27
À: _Aménagement du territoire et projets urbains
Objet: [Spam] projet MackNeXT

« Madame le Commissaire enquêteur,

J'ai suivi l'évolution du projet d'implantation de l'entreprise MackNeXT à Plobsheim depuis maintenant plusieurs mois. Par la présente, je souhaite apporter mon soutien au projet. L'arrivée de MackNeXt sera un levier pour l'attractivité transfrontalière et l'économie numérique de l'Eurométropole de Strasbourg. Celle-ci confortera l'attractivité et la compétitivité de la métropole dans le domaine des innovations numériques, rejoignant ainsi la stratégie de développement économique de la feuille de route Strasbourg Eco 2030 et les valeurs de la marque Eurooptimist.

En termes d'effets directs, l'implantation du siège social français de MackNeXt sur le territoire représente une réelle opportunité pour mon entreprise qui pourra bénéficier du soutien financier et du savoir-faire d'un partenaire pionnier dans le domaine, puisque MackNeXt, dans son modèle économique de « Mittelstand », projette de travailler en synergie avec les acteurs présents localement. A terme, cela pourrait conduire à créer un pôle international d'innovation numérique au sein de l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour tous les motifs ainsi évoqués, j'apporte mon soutien au projet MackNeXT à Plobsheim ».
Bien cordialement,

Luc Tharin / CEO
INNERVISION
TV Production & Post-production
2, rue du Rhin Napoléon
67000 Strasbourg
tel: 03 90 41 09 09
www.innervision.fr
Skype: innerluc
<https://www.facebook.com/Innervision.production.tv/>

29/04/2021

Nom

pflimlin

Prénom

marie lyse

E-mail*

mlpp2@wanadoo.fr

Observation*

Je souhaite participer à l'enquête publique afin de m'opposer à ce projet. L'Alsace est progressivement grignotée par le béton au détriment de ses terres agricoles, de ses espaces naturels, de ses zones humides, et des espèces animales qui voient leurs espaces de vie rétrécir et disparaître leurs possibilités de se nourrir, de se reproduire, de vivre : 44ha pour le gco, 14ha (terres cultivées dont une en bio) à Hatten pour des dépôts qui ne trouvent plus de place en Allemagne, projet Amazon, etc... Nous avons besoin de nos terres agricoles : nous avons vu, récemment dans le sud de la France, les dévastations causées par le gel, la destruction totale d'hectares d'arbres fruitiers et de vignes. Et l'été, la destruction vient de la sécheresse! Nous ne pouvons prendre le risque de créer des pénuries alimentaires pour les temps à venir en supprimant les terres fertiles. Nous avons également besoin de biodiversité : les plantes, les insectes, les oiseaux, les animaux qui transportent les graines sont les travailleurs silencieux et gratuits qui sont indispensables à la vie de la nature et à l'avenir des futures générations. Nous avons besoin des zones humides qui modèrent les inondations. Le dérèglement climatique menace notre vie sur Terre et les catastrophes s'enchaînent. On sait que l'artificialisation des sols, la pollution atmosphérique, la circulation automobile en sont en grande partie responsables. Le projet MackNext remplit toutes ces cases. Il est temps de mettre en cohérence les idées, les paroles et les connaissances avec les actes. J'ai lu dans les DNA que la motivation décisive de l'entreprise Mack pour le choix de Plobsheim était la proximité du golf. N'est - ce pas un peu léger pour sacrifier près de 4ha de terres - parmi tant d'autres hectares sacrifiés ailleurs en Alsace - à des intérêts privés? C'est pourquoi, Madame l'Enquêtrice, je vous demande de porter un avis défavorable à la réalisation de ce projet. Marie-Lyse Pflimlin

LEOPOLD Anne

De: ATZENHOFFER Jean-Philippe (FSEG) <jpatzenhoffer@unistra.fr>
Envoyé: jeudi 29 avril 2021 11:47
À: _Aménagement du territoire et projets urbains
Objet: déclaration de projet macknext à Plobsheim

Bonjour,

J'ai pris connaissance du dossier d'implantation de Macknext ainsi que des avis des différents services de l'Etat et des collectivités. Ce projet, qui ne semble pas poser de problème environnemental majeur, me paraît être une belle opportunité pour l'Eurométropole. Par son secteur d'activité, il pourrait attirer des emplois à haut niveau de compétence. En terme d'image, la très bonne réputation de l'entreprise implantée depuis plusieurs décennies serait un atout. La société est en effet connue pour promouvoir la coopération transfrontalière et l'amitié franco-allemande, ce qui est au cœur de la vocation de Strasbourg et de l'Alsace. Sur le plan des symboles et des valeurs, le projet donnerait une impulsion à cet esprit bi-national avec une dimension culturelle.

Dès lors que le projet est compatible avec les règles juridiques en vigueur, il me paraît tout à fait opportun d'accueillir avec enthousiasme l'implantation de ce projet qui participera au développement économique de l'Alsace et de sa capitale.

Jean-Philippe Atzenhoffer
Docteur en sciences économiques de l'Université de Strasbourg

29/04/2021

Nom

Shemer

Prénom

Yoav

E-mail*

yoav.shemer@gmail.com

Observation*

Ce projet à Plobsheim peut se réalisé ailleurs, intégré dans de zones d'activité économique déjà existantes, dotées de moyens de transport public et d'un accès aux autoroutes. Le projet tel quel est trop nuisible pour l'environnement et la nature, car il s'agit d'un espace vert à préserver. Je suis pour la création de l'emploi, mais pas à cet endroit spécifique.

29/04/2021

Nom

LONGECHAL

Prénom

Béatrice

E-mail*

bealongechal@gmail.com

Observation*

Illkirch, le 29 avril 2021
Objet : déclaration de projet MackNeXT à Plobsheim - contribution à l'enquête publique préalable Madame la Commissaire Enquêtrice
Après avoir pris connaissance du dossier du projet MackNext à Plobsheim, je tiens à vous faire part de ma surprise et de ma désapprobation par rapport au projet de mise en compatibilité du SCOTERS et du PLUI. En effet si le projet du groupe Mack International et de sa filiale MackNeXT présente certainement un intérêt privé pour le groupe, nous sommes tout de même bien loin de l'intérêt général qui est pourtant mis en avant. Bien sûr la création d'emplois très fortement qualifiés est intéressante mais ne justifie à mon avis aucunement que l'on déroge au cadrage des documents d'urbanisme. Si le projet est intéressant du point de vue du dynamisme du territoire, il pouvait tout à fait s'implanter sur des secteurs ayant déjà vocation dans les documents d'urbanisme à accueillir des activités, plutôt que dans un secteur à vocation naturelle et agricole en zone non urbanisée. Je m'interroge tout particulièrement sur les aspects suivants : Les collectivités investissent beaucoup de temps et d'énergie à se doter de documents d'urbanisme cohérents et répondant aux enjeux du territoire. Pour quelles raisons s'empressent-elles ensuite d'engager des procédures lourdes et coûteuses de modification de ces documents à peine validés dès qu'une entreprise ayant suffisamment d'entregent souhaite s'implanter ou s'agrandir dans un secteur dont la préservation a été actée dans le cadre du document d'urbanisme ? Quel peut être dans ce cas la vocation des documents d'urbanisme lorsqu'ils sont constamment affaiblis par des mesures d'exception, qui ressemblent à des passe-droits accordés à certains ? Dans le cas présent, la recherche de solutions alternatives pour l'implantation du projet paraît insuffisante ou pour le moins insuffisamment expliquée. Notamment en ce qui concerne l'hypothèse d'une implantation dans le Parc d'Innovation d'Illkirch, elle est écartée au motif que la partie Sud, qui aurait pu convenir, n'était pas encore viabilisée. Ce dossier faisant suite à un tout récent projet de modification du PLUI visant à ouvrir la partie Sud du Parc d'Innovation pour des entreprises n'ayant aucun caractère d'innovation, je m'interroge sur le sérieux et la cohérence des différents documents présentés ! Même si j'ai personnellement

défendu le retour en zone agricole et naturelle de la partie sud du Parc d'Innovation, je préférerais qu'y soient implantées des entreprises réellement innovantes, plutôt que de les laisser s'implanter dans des zones à vocation naturelle et agricole. Comme le souligne le rapport de la MRAE, l'hypothèse d'une implantation au Parc d'Innovation n'a visiblement pas été analysée sérieusement, car ce site semble répondre, au moins aussi bien que celui de Plobsheim au cahier des charges énoncé par l'entreprise. A noter qu'il y a même un golf à proximité ! et évidemment une facilité d'accès bien supérieure par tous moyens de transport. Enfin, le projet me paraît particulièrement dommageable par rapport au corridor écologique du Muehlgiesen, identifié par le SRCE. Comment croire en l'efficacité des politiques de trames verte et bleue (et de trame noire) quand un corridor déjà signalé comme « à restaurer » est encore réduit et donc fragilisé. La réduction de la largeur de ce corridor à 15m au lieu de 30m risque de le priver de toute fonctionnalité et de remettre en cause sa pérennité dans le temps. En conclusion, je vous fait part de mon avis très défavorable à l'implantation du projet MackNeXT dans cette zone à vocation agricole et naturelle de Plobsheim. J'exprime donc aussi évidemment un avis très défavorable aux modifications proposées du SCOTERS et du PLUI. En espérant, que les arguments développés retiendront votre attention, et que vous porterez un avis défavorable à ce projet, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma haute considération. Béatrice LONGECHAL 3§ rue des Maçons 67 400 ILLKIRCH

Aménagement du territoire
et projets urbains

29 AVR. 2021

Madame le Commissaire enquêteur
en charge de l'enquête publique sur la
déclaration de projet MackNeXT
Service Aménagement du territoire
et projets urbains - 4^{ème} étage
Eurométropole de Strasbourg
1 Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG CEDEX

Dossier suivi par :
Nadine LE TU
+33 3 88 75 24 87
n.letu@alsace.cci.fr

Strasbourg, le 27 avril 2021

Objet : Déclaration de projet MackNeXT à Plobsheim - Observations de la CCI AE

Madame le Commissaire enquêteur,

En sa qualité de Personne Publique Associée, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alsace Eurométropole (CCI AE) a suivi l'évolution du projet MackNeXT dans le cadre de la procédure de mise en compatibilité du SCOTERS et du PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg, et a notamment participé à la réunion d'examen conjoint du 26 août 2020, au cours de laquelle elle avait officiellement formulé son soutien au projet MackNeXT.

Par la présente, la CCI AE souhaite renouveler son soutien au projet, et a développé les justifications de sa position dans le document joint au présent courrier.

Vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à cette contribution, je vous prie d'agréer, Madame le Commissaire enquêteur, mes salutations très distinguées.



Jean-Luc HEIMBURGER
Président

PJ : Observations de la CCI Alsace Eurométropole

**Déclaration de projet MackNeXT à Plobsheim
Mise en compatibilité du SCOTERS et du PLUi**

Observations de la CCI Alsace Eurométropole

La CCI Alsace Eurométropole (CCI AE) a suivi de près la déclaration de projet MackNeXT emportant la mise en compatibilité du SCOTERS et du PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg. Elle a notamment participé à la réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées, le 26 août 2020, au cours de laquelle elle a manifesté son soutien au projet MackNext. Elle réitère, par la présente, les observations formulées à cette occasion et développe les justifications de sa position.

Tout au long de l'évolution du projet, la CCI AE a veillé à ce que celui-ci s'insère dans le tissu économique local en tenant compte des spécificités locales (sociales, environnementales, économiques).

Ainsi, la politique de la CCI AE est la suivante, dans son analyse du projet :

Politique de la CCI AE

Nous soutenons le développement endogène des territoires qui participe à la croissance économique, à la confortation et à l'ancrage des activités locales. Aussi, nous veillons à ce que les entreprises extérieures venant s'implanter dans les territoires fassent effet de levier pour le développement des activités existantes et l'attractivité des territoires, sans pour autant porter atteinte à l'équilibre économique local.

L'attraction d'activités exogènes ne peut qu'être encouragée tant qu'elle est complémentaire avec les activités locales, qu'elle génère des emplois directs pour le territoire et rend celui-ci compétitif.

En parallèle, nous accordons une attention particulière à ce que ce développement économique soit corrélé à un aménagement durable et qualitatif des sites d'activités économiques, qui intègre pleinement toutes les composantes environnementales.

Soutien de la CCI AE au projet MackNeXT

Au-delà des principes généraux qui ont guidé notre lecture du projet MackNeXT, la CCI soutient ce dernier puisqu'il concorde avec la politique inscrite dans le SCOTERS et le PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg sur le plan environnemental, à savoir la sobriété foncière et la valorisation environnementale du projet.

Concordance du projet MackNeXT avec les orientations du SCOTERS et du PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg sur le volet environnemental

Tout au long de sa conception, le projet MackNeXt a visé la performance environnementale dans le choix de son implantation et des aménagements, en privilégiant en premier lieu les mesures d'évitement et de réduction de la séquence ERC, rejoignant ainsi le cadre fixé par le SCOTERS et le PLUi.

En effet, l'OAP sectorielle « secteur le Moulin » et le zonage IAUy spécifiques au projet ont été créés, afin que celui-ci soit exemplaire sur le plan environnemental. Aussi, ces deux outils prescrivent des mesures visant entre autres :

- L'approche bioclimatique des constructions ;
- La consommation en énergies renouvelables à hauteur de 20% minimum ;
- Une sobriété foncière avec une consommation de seulement 1% de l'enveloppe maximale d'urbanisation en extension allouée au développement économique ;
- L'imperméabilisation réduite des sols (aménagements de pavés drainants, etc) ;
- L'évitement de la zone humide du ried Plobsheim-Eschau, correspondant à la ripisylve du cours d'eau du Muehlgiessen.

Outre le respect strict des dispositions du SCOTERS et du PLUi, un volontarisme du porteur de projet pour pousser plus loin la qualité environnementale se dégage, par l'adoption de mesures supplémentaires fortes en matière de qualité environnementale, telles que la réduction de l'emprise du site ou l'aménagement d'une passerelle entre les deux sites pour protéger la fonctionnalité écologique du Muehlgiessen.

Le projet MackNeXt, un levier pour l'attractivité transfrontalière et l'économie numérique de l'Eurométropole de Strasbourg

En parallèle à la valeur ajoutée du projet pour le cadre naturel du site, celui-ci confortera avant tout l'attractivité et la compétitivité de l'Eurométropole de Strasbourg dans le domaine des innovations numériques, rejoignant ainsi la stratégie de développement économique de la feuille de route Strasbourg Eco 2030 et les valeurs de la marque Eurooptimist.

En effet, en termes d'effets directs, l'implantation du siège social français de MackNeXt sur le territoire représente une réelle opportunité pour les acteurs locaux de bénéficier du soutien financier et du savoir-faire d'un partenaire pionnier dans le domaine, puisque MackNeXt, dans son modèle économique de « Mittelstand », projette de travailler en synergie avec les acteurs présents localement :

- Les startups du numérique à Strasbourg, Mulhouse, Metz, Nancy ou Epinal, où la Recherche & Développement dans l'animation est très développée ;
- L'écosystème académique (Université de Strasbourg, laboratoire I-Cube, mais aussi les écoles d'ingénieurs comme Telecom Physique et les formations numériques) ;
- L'acteur clé dans le domaine des médias transfrontaliers qu'est ARTE, déjà présent sur le territoire.

Dès son ouverture, le projet MackNeXT créera une quinzaine de salariés, puis à terme, une cinquantaine d'emplois sur le site de Plobsheim.

En outre, le projet génèrera également des retombées indirectes, car l'implantation d'une entreprise de renommée internationale participera à assoir l'image métropolitaine et transfrontalière du territoire, et pourra attirer d'autres investisseurs étrangers ou nationaux souhaitant collaborer avec MackNeXT. Cela pourrait ainsi conduire à créer un pôle international d'innovation numérique au sein de l'Eurométropole de Strasbourg. Avec la venue de MackNeXt sur le territoire, le nombre d'emplois indirects est estimé à deux emplois pour un.

Pour tous les motifs ainsi évoqués, sur les volets environnemental et économique du projet, la CCI AE apporte son soutien au projet MackNeXT à Plobsheim.

Schiltigheim Strasbourg Nord PPDC

FRANCE



28.04.2021
33g

6 RUE EVARISTE GALOIS

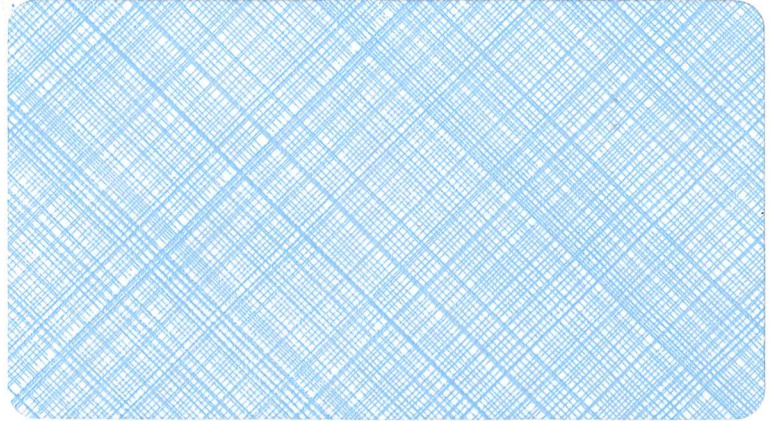
LETTRE
VERTE



671440
1-9780417555
AFFRANCHIGO

67012 STRASBOURG CEDEX

871000694162663



Ville Eurométropole
STRASBOURG
29 AVR. 2021
- courrier - AMI -

*Aménagement du
territoire et projets Urbains*

29/04/2021

Nom

Schoenfelder

Prénom

Denis

E-mail*

annieetdenis@orange.fr

Observation*

Je pense que ce projet ne devrait pas voir le jour à cet endroit. Il existerait d'autres implantations possibles sur des zones économiques de l'Eurométropole prévues à cet effet sans détruire des terres agricoles et naturelles. Si l'implantation de la société MackNeXT à cet endroit se fait parce qu'il est situé à côté du golf du Kemperhoff, ca serait vraiment étonnant de laisser faire ce projet surtout avec une Eurométropole qui prône depuis peu, plus les valeurs environnementales et, du moins je l'espère, et moins les valeurs économiques.... Je suis donc contre ce projet.

LEOPOLD Anne

De: Sarah Mohr <sarah.mohr97@gmail.com>
Envoyé: jeudi 29 avril 2021 15:52
À: _Aménagement du territoire et projets urbains
Objet: Enquête publique – déclaration de projet MackNeXT

Madame, Monsieur,

Je trouve que ce projet porté par Europapark est un beau projet innovant. Cette structure va sans nul doute créer de nombreux emplois et, en cette période de crise que nous traversons cela n'est pas négligeable. La localisation du site me semble idéale, dans la mesure où cet endroit ne recevra pas de public mais seulement les employés cela ne me semble pas différent en terme de nuisance de toute autre entreprise qui aurait pu s'installer dans le secteur. Je suis favorable à ce projet et lui souhaite beaucoup de succès.

Bien cordialement,
Sarah Mohr

--

Bien cordialement,

Sarah MOHR

étudiante en Master 2 management de projets de coopération européenne à l'ITIRI Strasbourg



HIMBER Anne-Marie

De: Pierre Auguste <pierre.bugin@gmail.com>
Envoyé: jeudi 29 avril 2021 16:00
À: _Aménagement du territoire et projets urbains
Objet: Projet urbain macknext plobsheim

Le projet de création de centre de développement et de création dédié au divertissement immersif à Plobsheim est une véritable chance pour l'Alsace. Non seulement par rapport à la création d'une quelque 50ème emplois directs dans des domaines innovants, mais aussi concernant l'enrichissement de l'ambition de l'Eurometropole d'avancer sur la voie du bilinguisme et l'amitié franco-allemande. Une entreprise familiale qui respecte l'environnement est ce qu'il faut pour faire avancer notre belle région !

Bien cordialement,
Pierre-Auguste Bugin

HIMBER Anne-Marie

De: Candice BIETH <candice@cbca.eu.com>
Envoyé: jeudi 29 avril 2021 16:15
À: _Aménagement du territoire et projets urbains
Cc: claude bieth
Objet: Mail format PDF Claude Bieth projet Macknext
Pièces jointes: enquete publique.pdf

Claude Bieth
351 rue du Moulin
67 351 Plobsheim
cl.bieth@orange.fr

Plobsheim, le 29 avril 2021

À Madame la commissaire enquêtrice,

Enquête sur la mise en compatibilité du SCOTERS et du PLU de l'EMS, afin de permettre la réalisation du projet de développement de création média et technologies du divertissement par l'entreprise MackNext, ainsi que son siège social en France

Par le présent document, je vous fais part de mon total désaccord avec la réalisation du projet cité ci-dessus.

POINT 1

Je réponds à l'enquête publique concernant le projet MackNext en tant que :

- Propriétaire d'une maison sur la commune de Plobsheim, et plus précisément à proximité immédiate du site du projet, depuis plus de 45 ans
- Fondateur du Golf du Kempferhof
À ce titre je vous confirme avoir toujours été sensible et attentif à l'environnement et les contraintes écologiques liées au site
- Fondateur de la société de biotechnologie Appligène située sur le parc d'innovation de Illkirch-Graffenstaden

POINT 2

L'implantation du projet MackNext sur ce terrain est un non-sens lié à la nature même du site :

- Terrain non constructible, aucune activité n'est actuellement permise sur cette zone
- Site localisé au sein d'une zone protégée, écologique et paysagère sensible à préserver correspondant au Ried Plobsheim-Eschau
- Situé au sein d'un corridor identifié dans l'AOP trame verte et bleue (TVB)
La ripisylve présente le long du cours d'eau est identifiée comme corridor écologique défini dans le SCOTERS ainsi que dans l'AOP trame verte bleue
Réserve naturelle pour de nombreuses espèces
- Adossé au réseau de sites naturels préservés Natura 2000 situé à certains endroits à moins d'1 km
- Zone à forte qualité patrimoniale et architecturale avec le relais de chasse du Kempferhof et le Moulin qui sont des architectures centenaires qui font la richesse architecturale de Plobsheim
- Zone résidentielle constituée de maisons individuelles

- Site très mal desservi par les transports en commun de par sa nature rurale

C'est la nature même de cet environnement paisible et préservé qui fait la valeur de nos maisons et notre qualité de vie.

Le projet MackNext en remettant en cause la qualité de notre environnement naturel et apaisé, porte préjudice à ce qui fait la valeur de nos maisons et dégrade notre cadre de vie

POINT 3

En quoi le projet MackNext est incompatible avec la préservation de cet environnement :

- Construction de 6 000m² de plancher
- Constructions pouvant aller jusqu'à 15m soit R+3 ou R+4
- Activité de bureau dans zone résidentielle
- 50 places de parking!
- Toits plats

Toutes les études engagées à grand frais ne pourront pas nous faire croire que ce projet ne remet pas en cause notre cadre de vie et celui des animaux et des espèces végétales qui le constituent. Les bâtiments ne sont pas conçus de manière à respecter le lieu, leur volumétrie est hors d'échelle par rapport aux constructions environnantes

L'actuel champ de blé va être remplacé par la création de 50 places de parking et la présence de toutes ces voitures stationnées!

Aucune concertation avec les locaux et les personnes vivants à proximité n'a été engagée à ce jour. La faune et la flore font l'objet d'études et sont défendues par des associations qui veillent à la préservation de leur cadre de vie, qu'en est t'il de celui des riverains?

Ce manque de concertation ne laisse rien présager de bon pour nos relations futures.

POINT 4

Par ailleurs ce projet va à l'encontre de toutes les politiques publiques actuelles :

- Préservation des espaces agricoles et naturels (notamment de terrains en agriculture biologique)
- Préservation des paysages, des zones de continuités écologiques et d'habitats favorables à la biodiversité
- Limitation de l'étalement urbain (www.cohesion-territoires.gouv.fr)
Lutter contre l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- Réduction de l'empreinte carbone en privilégiant l'utilisation des transports en commun
Je rappelle l'absence de desserte régulière du site du projet par les transports en commun ce qui implique que chacun viendra avec sa voiture

Dès lors peut-on sérieusement penser, comme vous l'écrivez, que ce projet aux répond aux enjeux de l'Eurométropole en matière de « résilience, notamment pour les enjeux d'adaptation au changement climatique et la transition écologique » ?

Pour cela il suffirait qu'il s'installe dans une zone d'activité dédiée avec un foncier disponible et qui ne nécessite pas la modification du PLU

POINT 5

Le parc d'innovation d'Illkirch-Graffenstaden est le site idéal pour l'implantation du projet MackNext.

Je connais particulièrement bien ce site pour avoir été le premier à m'y installer avec ma société Appligène. À l'époque nous avons eu la même réflexion avec monsieur le sénateur Hoeffel pour installer cette société à Plobsheim, où je résidais, ou sur le parc d'innovation d'Illkirch. À l'évidence c'est cette dernière option qui l'a emporté pour toutes les raisons que j'expose ici.

- Pôle d'innovation et d'excellence dédié aux nouvelles technologies et situé sur l'Eurométropole
- Site des centres de formation avec lesquels MackNext souhaite vouloir collaborer : Laboratoire I cube et surtout de Telecom Physique Strasbourg de l'Université Robert Schuman
- Site très bien desservi par les transports en commun, réseau tram bus déjà existant
- A proximité des autoroutes et du centre ville de Strasbourg
- À proximité du Golf Club d'Illkirch
- Présence d'un hôtel 4 étoiles sur le site avec spa et d'une offre de restauration très large

Pourquoi vouloir modifier un PLU, urbaniser une zone agricole, déstabiliser un environnement naturel, un écosystème, dégrader nos espaces de vie alors que le parc d'innovation a été créé par les pouvoirs publics pour recevoir des projets comme MackNext ?

CONCLUSION

À travers ce courrier je souhaitais vous faire part de mon total désaccord avec le projet MackNeXT. Bientôt le pic vert, la fauvette à tête noire, le martin pêcheur, le pouillot véloce... ne viendront plus nicher dans cet environnement bétonné.

Comment nous faire croire que 6 000 m² de béton et 50 places de parking sont plus vertueux que la nature préservée.

Toutes les études payées à grand frais ne sauraient nous en convaincre.

C'est un non-sens en terme d'urbanisme, d'écologie, de politique de transport en commun...

Ce projet ne sert que les intérêts d'un groupe familial puissant auquel on ne peut rien refuser.

Le 29/04/2021

Nom

Bieth

Prénom

Claude

E-mail*

cl.bieth@orange.fr

Observation*

Claude Bieth 351 rue du Moulin 67 351 Plobsheim cl.bieth@orange.fr Plobsheim, le 29 avril 2021 À Madame la commissaire enquêtrice, Enquête sur la mise en compatibilité du SCOTERS et du PLU de l'EMS, afin de permettre la réalisation du projet de développement de création média et technologies du divertissement par l'entreprise MackNext, ainsi que son siège social en France Par le présent document, je vous fais part de mon total désaccord avec la réalisation du projet cité ci-dessus. POINT 1 Je réponds à l'enquête publique concernant le projet MackNext en tant que : - Propriétaire d'une maison sur la commune de Plobsheim, et plus précisément à proximité immédiate du site du projet, depuis plus de 45 ans - Fondateur du Golf du Kempferhof À ce titre je vous confirme avoir toujours été sensible et attentif à l'environnement et les contraintes écologiques liées au site - Fondateur de la société de biotechnologie Appligène située sur le parc d'innovation de Illkirch-Graffenstaden POINT 2 L'implantation du projet MackNext sur ce terrain est un non-sens lié à la nature même du site : - Terrain non constructible, aucune activité n'est actuellement permise sur cette zone - Site localisé au sein d'une zone protégée, écologique et paysagère sensible à préserver correspondant au Ried Plobsheim-Eschau - Situé au sein d'un corridor identifié dans l'AOP trame verte et bleue (TVB) La ripisylve présente le long du cours d'eau est identifiée comme corridor écologique défini dans le SCOTERS ainsi que dans l'AOP trame verte bleue Réserve naturelle pour de nombreuses espèces - Adossé au réseau de sites naturels préservés Natura 2000 situé à certains endroits à moins d'1 km - Zone à forte qualité patrimoniale et architecturale avec le relais de chasse du Kempferhof et le Moulin qui sont des architectures centenaires qui font la richesse architecturale de Plobsheim - Zone résidentielle constituée de maisons individuelles - Site très mal desservi par les transports en commun de par sa nature rurale C'est la nature même de cet environnement paisible et préservé qui fait la valeur de nos maisons et notre qualité de vie. Le projet MackNext en remettant en cause la qualité de notre environnement naturel et apaisé, porte préjudice à ce qui fait la valeur de nos maisons et dégrade notre cadre de vie POINT 3 En quoi le projet MackNext est incompatible avec la préservation de cet environnement : - Construction de 6 000m² de plancher - Constructions pouvant aller jusqu'à 15m soit R+3 ou R+4 - Activité de bureau dans zone résidentielle - 50 places de

parking! - Toits plats Toutes les études engagées à grand frais ne pourront pas nous faire croire que ce projet ne remet pas en cause notre cadre de vie et celui des animaux et des espèces végétales qui le constituent. Les bâtiments ne sont pas conçus de manière à respecter le lieu, leur volumétrie est hors d'échelle par rapport aux constructions environnantes L'actuel champ de blé va être remplacé par la création de 50 places de parking et la présence de toutes ces voitures stationnées! Aucune concertation avec les locaux et les personnes vivants à proximité n'a été engagée à ce jour. La faune et la flore font l'objet d'études et sont défendues par des associations qui veillent à la préservation de leur cadre de vie, qu'en est t'-il de celui des riverains? Ce manque de concertation ne laisse rien présager de bon pour nos relations futures. POINT 4 Par ailleurs ce projet va à l'encontre de toutes les politiques publiques actuelles : - Préservation des espaces agricoles et naturels (notamment de terrains en agriculture biologique) - Préservation des paysages, des zones de continuités écologiques et d'habitats favorables à la biodiversité - Limitation de l'étalement urbain (www.cohesion-territoires.gouv.fr) Lutter contre l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers - Réduction de l'empreinte carbone en privilégiant l'utilisation des transports en commun Je rappelle l'absence de desserte régulière du site du projet par les transports en commun ce qui implique que chacun viendra avec sa voiture Dès lors peut-on sérieusement penser, comme vous l'écrivez, que ce projet aux répond aux enjeux de l'Eurométropole en matière de « résilience, notamment pour les enjeux d'adaptation au changement climatique et la transition écologique »? Pour cela il suffirait qu'il s'installe dans une zone d'activité dédiée avec un foncier disponible et qui ne nécessite pas la modification du PLU POINT 5 Le parc d'innovation d'Illkirch-Graffenstaden est le site idéal pour l'implantation du projet MackNext. Je connais particulièrement bien ce site pour avoir été le premier à m'y installer avec ma société Appligène. À l'époque nous avions eu la même réflexion avec monsieur le sénateur Hoeffel pour installer cette société à Plobsheim, où je résidais, ou sur le parc d'innovation d'Illkirch. À l'évidence c'est cette dernière option qui l'a emporté pour toutes les raisons que j'expose ici. - Pôle d'innovation et d'excellence dédié aux nouvelles technologies et situé sur l'Eurométropole - Site des centres de formation avec lesquels MackNext souhaite vouloir collaborer : Laboratoire I cube et surtout de Telecom Physique Strasbourg de l'Université Robert Schuman - Site très bien desservi par les transports en commun, réseau tram bus déjà existant - A proximité des autoroutes et du centre ville de Strasbourg - À proximité du Golf Club d'Illkirch - Présence d'un hôtel 4 étoiles sur le site avec spa et d'une offre de restauration très large Pourquoi vouloir modifier un PLU, urbaniser une zone agricole, déstabiliser un environnement naturel, un écosystème, dégrader nos espaces de vie alors que le parc d'innovation a été crée par les pouvoirs publics pour recevoir des projets comme MackNext? CONCLUSION À travers ce courrier je souhaitais vous faire part de mon total désaccord avec le projet MackNeXT Bientôt le pic vert, la fauvette à tête noire, le martin pêcheur, le pouillot véloce... ne viendront plus nicher dans cet environnement bétonné. Comment nous faire croire que 6 000 m2 de béton et 50 places de parking sont plus vertueux que la nature préservée. Toutes les études payées à grand frais ne sauraient nous en convaincre. C'est un non-sens en terme d'urbanisme, d'écologie, de politique de transport en commun... Ce projet ne sert que les intérêts d'un groupe familial puissant auquel on ne peut rien refuser.

Le 29/04/2021

Nom

Avrillier

Prénom

Marianne

E-mail*

avrillier.marianne@free.fr

Observation*

Le choix du site est motivé par un intérêt privé qui va irrémédiablement détruire 2,9 ha des terres agricoles, et de terres naturelles, riches en biodiversité. Cette zone est identifiée par le Schéma de Cohérence Territoriale de Strasbourg (SCOTERS) comme « zone écologique ou paysagère sensible à préserver ». Elle est classée actuellement au PLUi en « Zone Naturelle et Agricole ». Pourquoi vouloir urbaniser cette zone alors même que des zones d'activités par exemple le parc d'innovation d'Illkirch proposent des espaces disponibles non loin de là ? Pourquoi ne pas utiliser prioritairement des friches urbaines au lieu de continuer à artificialiser les sols de la plaine alsacienne ? De nombreuses espèces protégées demeurent sur ce site dont au moins SIX espèces de chauves-souris et DIX-HUIT espèces d'oiseaux. Ces espèces, dont des espèces protégées, vont irrémédiablement être impactées par cette artificialisation des terres et par les activités humaines qui en découleront. Des mesures insuffisantes sont signalées par la MRAe pour la gestion des populations de chauves-souris lors des travaux. Les gîtes potentiels ne sont pas localisés. Les arbres à abattre ne sont pas identifiés ! Aucune mesure n'est envisagée pour la gestion de la lumière artificielle générée par le projet eu égard aux chauves-souris et à la faune de manière plus générale. L'étude des populations d'oiseaux selon leur statut d'espèces protégées et/ou de vulnérabilité est insuffisante. Le SCoTERS approuvé confirme, comme le PLUi qu'il s'agit d'un corridor écologique à restaurer. La préservation de la fonctionnalité des milieux et du corridor est questionnée. Le site actuel est inclus dans l'ancien lit majeur du Rhin de Village neuf à Strasbourg. Il abrite des espèces très caractéristiques de cette zone du Rhin supérieur. Le lit historique du Rhin et les habitats associés jouent un rôle essentiel de corridor pour les échanges de population. De plus, le corridor écologique C134 du ruisseau Muehlgiesen n'est à ce jour pas satisfaisant et, selon le SRADDET, est à remettre en état afin qu'il puisse retrouver ses fonctionnalités de manière satisfaisante. Alors comment ne pas se rendre compte que la réalisation du projet Macknext va dégrader davantage la situation de ce couloir ? Le SCOTERST a lui aussi signifié que ce corridor écologique est à restaurer. Pour toutes ces raisons, je vous demande, Madame l'enquêtrice de donner un AVIS DEFAVORABLE A CE PROJET

DAUSCH Clarisse

De: Armelle Zinck <armelle.zinck@yahoo.fr>
Envoyé: jeudi 29 avril 2021 19:22
À: _Aménagement du territoire et projets urbains
Objet: Enquête publique – déclaration de projet MackNeXT

Bonjour,

Je suis physicienne et alsacienne de naissance mais expatriée en région parisienne et j'ai appris que la société d'Europa-park a enfin fait le choix de s'implanter en Alsace!

Je trouve que c'est une très bonne idée, cela me paraît être une bonne suite logique qui permet de pérenniser les liens déjà très forts qui existent entre l'Alsace et la région Baden-Würtemberg.

De plus, ce projet est une belle opportunité de propulser l'Alsace dans les technologies numériques de demain tout en y alliant un côté créatif qui fera certainement rayonner l'Alsace au niveau international.

Enfin le choix de Plobsheim comme lieu d'implantation me paraît judicieux, car c'est au centre de l'Alsace (donc cela permet de toucher beaucoup de communes et ainsi de contribuer à développer leurs activités économiques) et cela aura sûrement aussi une bonne répercussion sur l'Eurométropole strasbourgeoise en la rendant plus attractive.

Cordialement,
Armelle Zinck.

Le 29/04/2021

Nom

MAIRE

Prénom

VIVIANE

E-mail*

viviane.maire@hotmail.fr

Observation*

Des milliers d'hectares de zones abritant de niches de biodiversité disparaissent chaque jour (feux de forêt dues au réchauffement climatique, agronomie, constructions). De nombreuses personnes ont très bien démontré dans cette enquête que le projet Mack peut se faire dans une zone déjà artificialisée. S'ils souhaitent proposer un cadre agréable à leurs clients, ils peuvent tout à fait recréer une zone naturelle autour et à l'intérieur du complexe. Ils peuvent même en faire un argument de vente, végétaliser une zone urbanisée, comme le quartier Vauban de Freiburg, par exemple. Cela leur donnera une bien meilleure image, leur fera une meilleure publicité. Même si cela ne semble pas être l'avis de l'intégralité de la population, les idées évoluent rapidement et il n'est pas judicieux pour les entreprises d'employer des méthodes d'un autre temps. Ainsi, il n'existe aucun avantage pour personne (et en premier lieu les êtres vivants de la zone humide de Plobsheim, qui ont droit à la vie), à construire un complexe sur une zone naturelle, puisque c'est précisément ce qui se raréfie sur la planète et ce qu'il faut préserver. Il est plus avantageux pour tous, de ne pas détruire cet espace naturel. Cela porte préjudice à tout le monde. La terre et tous ses habitants ont besoin d'espaces naturels. Préservons les tant que cela est possible.

DAUSCH Clarisse

De: Arnaud abbas <arnaud.abbas@live.fr>
Envoyé: jeudi 29 avril 2021 20:56
À: _Aménagement du territoire et projets urbains
Objet: Enquête publique déclaration du projet MackNeXT

Bonsoir,

Je souhaiterais apporter mon soutien au très beau projet MackNeXT dans la commune de Plobsheim.

L'implantation de cette nouvelle entreprise sur le sol alsacien et plobsheimois est une vraie opportunité de développement pour notre commune qui pourra aussi bénéficier de la notoriété de la famille Mack avec Europapark.

Je vous remercie et vous souhaite une bon'e soirée, Bien cordialement,

Arnaud Abbas

Le 29/04/2021

Nom

Remark

Prénom

Rudolph

E-mail*

Rudolph.remark@gmail.com

Observation*

Chers élus, Vous voulez toujours faire évoluer les règles d'urbanisme au profit de l'économie en oubliant l'écologie. Non nous humbles citoyens nous ne voulons plus de béton sur les terres agricoles. Bien à vous !

Le 29/04/2021

Nom

Prénom

E-mail*

alirich@hotmail.fr

Observation*

Bonjour Madame la Commissaire Enquêtrice, j'ai pris connaissance du projet MackNext Plobsheim en cours et souhaitais vous faire part de mes observations. Je constate que la "bétonisation" n'est pas réservée au centre ville des grandes agglomérations. Il est dommage de voir s'installer 6000 m² de béton dans cet espace naturel préservé, côtoyant de plus certaines habitations. Des mesures suffisantes ont-elle été prises afin de protéger la biodiversité particulièrement riche de cette zone? Je ne comprends pas le choix de cet emplacement. N'y a-t-il pas d'autres espaces plus adaptés, accessibles en transports en commun ou implanté dans une zone artisanale/industrielle où les salariés pourront bénéficier des atouts et des installations déjà existantes dans ces zones? Je comprends l'attractivité et la valorisation de ce projet en terme de création d'emplois, mais pourquoi utiliser un terrain agricole? Il est par ailleurs surprenant de constater que les habitats légers ne sont souvent pas autorisés à stationner sur ces terrains agricoles, alors que l'on y autorise l'implantation définitive de 6000 m² de béton. Je vous prie d'apporter un avis défavorable à ce projet.

HIMBER Anne-Marie

De: Steve F. <steve@fuhrmann.me>
Envoyé: jeudi 29 avril 2021 21:29
À: _Aménagement du territoire et projets urbains
Objet: Enquête publique relative au projet de modification de documents d'urbanisme précédent l'implantation du projet Macknext

Madame, Monsieur,

En tant qu'alsacien, je tiens à témoigner mon support et mon avis favorable au projet Macknext.

Cette implantation me semble une opportunité unique sous de multiples aspects :

- un symbole marquant de concorde et de coopération germano-francophone,
- une main germanique tendue aux talents francophones pour les impliquer - notamment - dans le développement du parc d'attraction le plus populaire d'Europe,
- une valorisation de la commune de Plobsheim, de l'Euro-région et plus généralement du savoir faire et de l'esprit d'innovation local.

Salutations respectueuses,

Steve FUHRMANN

Le 29/04/2021

Nom

Moog

Prénom

Jean-Claude

E-mail*

jean-claude.moog@laposte.net

Observation*

Le projet Macknext est en contradiction avec les politiques de préservation des espaces naturels définis par le Scoters, qui a expressément écarté cette zone de l'urbanisation. Il s'agit là d'une opération insidieuse de grignotage des zones à préserver, justifié par le peu d'impact de l'opération sur l'ensemble du territoire couvert par le Scoters. La problématique de ces manœuvres discrètes est de réussir à faire avaler par l'urbanisation des zones isolées et préservées, puis de pouvoir les regrouper par de futures mesures d'urbanisation qui viendront combler « des dents creuses ». Cette volonté de s'attaquer par petites entités aux zones à préserver marque le refus des autorités de la préservation effective des zones sensibles. C'est un premier motif de refus de ce projet La cohérence du projet économique de regrouper des entités de travail distinctes sans lien fonctionnel n'est pas avérée. En effet, les différents projets accueillent des personnels aux fonctions et statuts différents voire antagonistes, sans qu'un quelconque effet de leur coexistence sur un même site ne puisse être avéré. La concentration de visiteurs et la fonction de représentation et de siège sont antagonistes à l'environnement paisible qui est censé être mis en place pour les créateurs. C'est un motif supplémentaire de refus de ce projet. Enfin, l'implantation du site et sa fréquentation potentielle engageront d'importants besoins en infrastructures de tous ordres, tant pour la desserte en fluides que pour l'accessibilité et l'assainissement. La création de ces infrastructures et leur utilisation auront une incidence non négligeable tant sur les d'investissements communaux que sur la qualité de vie des riverains et de la faune.

Le 29/04/2021

Nom

LUTZ

Prénom

Clarisse

E-mail*

lepetitsabotier@orange.fr

Observation*

Donner son avis sur une enquête publique est toujours un exercice compliqué de légitimité mais il est rendu possible par la loi. Parler aujourd'hui de développement, au regard des débats actuels sur le climat et la situation de notre planète, pose dès le préalable la question d'un équilibre à trouver : économie et environnement doivent se nourrir dans une vision apaisée, assainie et dynamique de notre futur. En ce sens le projet Macknext avec le poids de la marque participe aux enjeux d'attractivité et de rayonnement inscrits au PLU de l'Eurométropole et font entrer Strasbourg Sud dans l'économie du XXIème siècle. Il conforte aussi le territoire sur le numérique et l'innovation, filière de haute technologique. Le projet va s'étendre sur près de 3 ha : il va certes consommer de la surface foncière naturelle mais les documents du dossier de présentation donnent de nombreux gages, par exemple aucune espèce végétale patrimoniale ou protégée sur le secteur concerné, sur ce sujet, le projet préserve, maintient et aménage. Alors je suis dans une vision constructive et positive et attachée à ce principe d'équilibre : un développement économique maîtrisé. Je demande à ce que ce projet soit approuvé.

Le 29/04/2021

Nom

Riedinger

Prénom

Virginie

E-mail*

virginie.riedinger@gmail.com

Observation*

Bonjour En ces temps difficiles , l'actualité nous prouve les conséquences d'une pression trop forte sur notre environnement. Perte de terre arables, bousculement de la biodiversité, pression conséquente sur la faune et la flore...nous perdons notre richesse naturelle au profit de quelques emplois créés Alors qu'il existe bien d'autres secteurs déjà urbanisés dans la cus qui pourrait accueillir ce type de projet . Donc ... c'est pourquoi madame l'enquêtrice je vous demande de porter un avis défavorable à ce projet''. Salutations

Le 30/04/2021

Nom

LUDES

Prénom

Christine

E-mail*

christine.ludes@laposte.net

Observation*

Madame, Combien de catastrophes faudra-t-il encore subir pour démontrer qu'il impératif de ne plus artificialiser de terres supplémentaires? Ou plutôt, pourquoi sommes nous masochistes à ce point et continuons à tuer des terres pour subir des catastrophes? Il n'est plus besoin de démontrer que c'est la biodiversité, la nature, qui nous permettra de survivre au dérèglement climatique alors pourquoi s'obstiner à vouloir détruire la vie? Que ce projet ne trouve pas sa place de l'autre coté du Rhin veut peut-être dire que les allemands ne veulent pas détruire une aussi grande surface de terre vivante et que la balance "bénéfices /risques" n'est pas favorable! Et bien de ce coté du Rhin elle ne l'est pas non plus! Cette entreprise pourra très bien s'implanter sur un site déjà mort, ce n'est pas le sacrifice de 6000m² qui rendra le projet Mack Next plus prospère. Le nombre d'emplois sera identique. Que l'entreprise nous montre en 3D et en avant-première de quoi elle est capable en transformant un site désaffecté en un petit paradis et ainsi prouvera son utilité et se fera une énorme publicité, un nom! C'est encore plus avantageux pour elle de réaliser un "verdissement" réel, lui! L'Eurometropole a une liste impressionnante de terres détruites qui ne servent plus à rien et peut bien s'engager à trouver la perle à recycler et faire revivre. C'est pourquoi madame l'enquêtrice je vous demande de porter un avis défavorable à ce projet.

Le 30/04/2021

Nom

Fischer

Prénom

Norbert

E-mail*

norbert.fischer@orange.fr

Observation*

Madame la commissaire enquêtrice, Enfant du Pays et connaissant bien cette zone, je me permets de vous adresser quelques remarques au sujet du projet MackNext. Je me félicite de voir un projet aussi ambitieux vouloir s'implanter dans une petite ville comme la nôtre. On peut confronter des arguments comme 6000m² de plancher, (qui n'est pas égal à 6000m² de surface au sol bâti), bétonisation d'un terrain, site naturel à protéger, zone agricole à préserver, la réalité sur le terrain est souvent différente et moins glorieuse. Il est vrai que dans les esprits une entreprise est source de gêne, pollution et autres méfaits mais je tiens quand même à souligner qu'il s'agit d'une entreprise de haute technologie numérique qui aura un impact fédérateur au niveau local, régional voir plus. Les arguments économiques laisseront certains de marbre alors soulignons la volonté d'intégration dans un site que j'ai rarement vu dans des projets. Cette zone a connu et connaît encore de multiples infractions aux règles en vigueur qui ne semblent pas gêner alors que leur impact est beaucoup plus dangereux pour la nature, alors que ce projet a très bien pris en compte les spécificités de la zone et je n'ai aucun doute quant à la réalisation conforme aux règles qui seront édités. Je suis favorable à ce projet qui j'en suis sûre offrira de multiples perspectives même au point de vue écologique et de l'écoconstruction.

30/04/2021

Nom

Marchessou

Prénom

Philippe

E-mail*

philippe.marchessou@gmail.com

Observation*

La présente enquête publique est préalable à la modification du Schéma de Cohérence Territoriale de Strasbourg et du PLUi. Elle porte sur une parcelle aujourd'hui classée en "Zone naturelle et Agricole". Le propos de la collectivité est de la déclasser pour la mettre en zone à urbaniser. Pourquoi cette démarche ? pour permettre à un groupe allemand de réaliser son rêve privatif de nature qu'il ne peut pas réaliser en Allemagne, en arrachant cette forêt sauvage, ses champs cultivés en bio et sa rivière au patrimoine commun pour y construire 6 000 m² (6 000 !) au profit de ses entreprises. L'ensemble est présenté de manière émouvante comme émanant d'une famille attachée à la culture du "mittelstand" (quel rapport ?) pour y installer ses créateurs d'animations virtuelles, qui pourront trouver là l'inspiration et le ressourcement. Tout ça pour ça ? Si c'est l'intérêt économique du projet qui est en jeu, alors il existe à vol d'oiseau beaucoup de plateformes susceptibles de recevoir le projet. En particulier le Parc d'Innovation d'Illkirch, qui abrite des entreprises de haute technologie dispose d'une superficie importante de terrains qui sont prêts à accueillir cette entreprise dans un cadre qu'il est aisé de rendre accueillant, verdoyant, humide et régénérant à souhait. Point n'est besoin de sacrifier le bien commun pour cette opération. Or, Le SCOTERS approuvé confirme, comme le PLUi, que ce terrain est situé sur le lit historique du Rhin et qu'il participe d'un corridor écologique (C 134) qu'il faut au contraire renforcer. Il est évident qu'implanter là une activité privée de cette importance va faire disparaître, sur place mais aussi alentour, toute la faune sauvage qui y réside (oiseaux et chauve-souris notamment), ainsi que la flore, les arbres en particulier. Dans une époque de prise de conscience de l'ampleur de la crise climatique, il y aurait incohérence à vouloir effacer ce que les documents d'urbanisme existants ont eu grand peine à commencer de reconstruire. Pour ces graves manquements et subsidiairement pour les lacunes des mesures de substitution, l'avis de Madame la Commissaire Enquêteur doit être négatif.

30/04/2021

Nom

Boivin Lacombe

Prénom

Sophie

E-mail*

sophielacombe68@orange.fr

Observation*

Madame la commissaire enquêtrice, Le projet Macknext fait apparaître de nombreuses insuffisances au regard des obligations réglementaires et/ou méthodologiques qui président à la réalisation d'un tel projet. - Insuffisance du dossier concernant les zones humides : L'analyse des zones potentiellement humides, impératives pour les équilibres naturels, a-t-elle été réalisée de façon suffisante ? Le rapport de la MRAe affirme que non, en particulier pour la zone la plus au Nord du site ! Les sondages pédologiques semblent également avoir été insuffisants par ailleurs, aucune zone humide ne semblant identifiée alors qu'elles sont avérées. Il apparaît donc clairement qu'une étude plus sérieuse et exhaustive de caractérisation des zones humides et la bonne application du principe d'Evitement soient à mettre en œuvre. - Insuffisance concernant les zones agricoles : Le projet se traduit pas une emprise de 2 ha cultivés en partie en agriculture biologique (AB) dans une terre riche. Ils disparaîtront. Ce n'est pas acceptable ! Aucune compensation en contrepartie n'est proposée. Et quand par ailleurs on prend connaissance de ce qu'il advient réellement des promesses de compensation pour les projets destructeurs de "nature" il apparaît clairement que nulle compensation ne sera réalisé. Voir les articles de "Reporterre" dont voici les liens : <https://reporterre.net/Grands-projets-destructeurs-l-esbroufe-de-la-compensation-ecologique> <https://reporterre.net/L-arnaque-de-la-compensation-pour> - Insuffisance du dossier concernant les risques : Le projet est situé sur une zone de remontée de nappe phréatique. Or il n'est pas fait mention dans le projet d'une évaluation environnementale satisfaisante à ce sujet (Rapport de la MRAe). Qu'est-il proposé comme prescription pour une bonne gestion des remontées de nappe ? Comment est envisagée la gestion des infiltrations d'eaux de pluies dans une période où les phénomènes climatiques prennent des ampleur considérables? L'évitement de tous ces problèmes n'est manifestement pas assurée ! Insuffisance d'une véritable étude de solutions alternatives pour le site. Le plus inacceptable dans ce projet demeure l'absence d'étude d'options alternatives au site de Plobsheim par le porteur du projet. Au regard des enjeux écologiques et environnementaux ceci n'est pas tolérable. Le Parc d'Innovation de Strasbourg à Illkirch Graffenstaden, relativement proche

géographiquement, semble répondre au projet. Il permettrait d'ÉVITER ce projet, et d'ÉVITER ainsi d'artificialiser de nouvelles terres. En terme d'économie de moyens et dans une logique de développement durable cette solution serait opportune : des services communs existent déjà dans le parc d'innovation : services bureautiques et de bouche, dessertes et transports urbains, espaces récréatifs... L'EMS dorénavant à gouvernance plus écologique, et en principe donc sensible au développement durable et aux problématiques environnementaux, climatiques, et de mobilité , doit refuser l'implantation de MackNext à Plobsheim et imposer cette implantation si elle reste souhaitée dans une zone économique dédié à ce type de projets ; là ou de nouvelles terres ne seront pas prélevées. Ces différentes raisons, madame, m'amènent à vous demander de porter un avis défavorable à ce projet. Sophie L.

30/04/2021

Nom

HEIBING

Prénom

Patrick

E-mail*

patrick.heibing@gmx.fr

Observation*

Madame la commissaire enquêtrice, Ce qui devrait compter d'abord, pour chacun d'entre nous, c'est le bien commun. Il suffit d'un regard, humain, pour voir que la terre est là pour nous tous. Et ces terres là, en particulier, sont le fruit d'un travail, conscient, pour les cultiver harmonieusement : pour le bien de tous. Même le Scoters l'a qualifié de «zone écologique ou paysagère sensible à préserver», ce n'est donc pas une vue de l'esprit. Et ce sont ces mêmes terres que veulent s'approprier des gens qui vivent déjà plus que confortablement, et cela, pour leur seul profit, car les retombées économiques n'iront que très indirectement aux habitants, qui en auront surtout les désavantages, et pour longtemps. C'est pourquoi j'espère, madame l'enquêtrice, que vous écouterez en vous, la meilleure voix possible.

Le 28 avril 2021 - 16h.

Habitante de l'Eurométropole de Strasbourg, je suis
très concernée quand il s'agit de constructions
prenant des terres vierges, naturelles, des espaces
de biodiversité.

La destruction de zones agricoles niches, sans compen-
sation proposée, l'abattage d'arbres, la non considé-
ration des remontées de la nappe phréatique, le peu
de recensement par rapport à la faune (chauve-souris)
sont des points que j'ai pris en compte et je considère
cela inacceptable.

Choisir une autre lieu, comme la zone d'innovation
de Reichswald serait ~~très~~ préférable et entraînerait moins
de destruction et de circulation automobile sur les
petites routes et dans les villages.

Je demande à la Commission Enquêteur de
prononcer un avis défavorable à ce projet MackNeXT
à Reichswald.

Mme Gabriel Danièle
Cmme J Perrot 67000 - Strasbourg Tjalmanni

Le 28 avril 2021 - 16H30

Ce projet ne me plaît pas en l'état pour plusieurs raisons :

- En 2019 (Doc 32) ce terrain n'était pas urbanisé

et il l'est devenu en 2020 ! Pourquoi ?

- Une construction, à terme, de 6000m² dans cette partie de Plobsheim, de chaque côté du ruisseau, nécessitant la construction d'une passerelle au dessus d'un cours d'eau, à proximité d'une zone humide, et d'espaces verts classés en "espace de sensibilité environnementale - ++" (Doc Dreal) favorisant la circulation quotidienne de 100 véhicules dans un en droit calme menant à la base de Loisin de Plobsheim.
- Une implantation à proximité d'un seul golf au lieu de 2 à Illkirch-Graffenstaden.
- Une desserte routière passant par Escham et Plobsheim (zone à 30 km/h) est plus longue en durée ^{depuis le Pont Pharaon} que l'implantation à Illkirch avec Bus/Tram et piste cyclable au Parc d'Innovation où des espaces sont prêts à être construits.
- L'abatage d'arbres et la suppression de zones agricoles fertiles (avis de l'Agence Environnementale)
- La présence de nombreuses espèces d'oiseaux sur la plus grande réserve d'eau du Grand Est, de l'Alsace et du Bas-Rhin.
- L'insuffisance de l'analyse environnementale, même enrichie, de la Société MACKNEXT, soulignée par l'Agence Environnementale dans son avis sur le projet.
- La traversée de Plobsheim dans une zone pavillonnaire tranquille qui aspire à le rester.

Pour toutes ces raisons je vous demande Madame la Commissaire - Enquêtrice de rendre un avis négatif/défavorable au Projet

Gérard AVRIZ

Ad rue d'Alsace

67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Enquêteur
rue MILANI

30/04/2021

Nom

KUHN

Prénom

Rachel

E-mail*

rachelkuhn@yahoo.fr

Observation*

Je donne un avis défavorable à ce projet d'implantation du groupe Mack car je m'inquiète de voir la progression de l'artificialisation des sols en Alsace. Si l'idée d'une entreprise spécialisée dans le divertissement immersif est intéressante en soi, pourquoi choisir un site classé "zone écologique ou paysagère sensible à préserver" ? Quel est l'intérêt, dans ces conditions, d'un tel classement dans les documents d'urbanisme ?

30/04/2021

Nom

WITZ

Prénom

Geneviève

E-mail*

arthenat@sfr.fr

Observation*

Madame la Commissaire enquêtrice, Je ne comprends absolument pas que dans notre contexte écologique et climatique dramatique, l'on puisse encore supprimer des terrains agricoles et naturels. La surface n'est pas grande mais le changement de classification du Scoters et du Plu sont une ouverture pour la modification progressive et totale de ces zones. Nous assistons à cela depuis trop longtemps et le résultat est toujours en défaveur de la nature et de sa biodiversité et donc au bout de la chaîne en défaveur des êtres humains. En conséquence, je vous prie de porter mon avis défavorable au projet MacneXT sur la commune de Plobsheim. Vous remerciant pour l'attention portée à mon avis, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées. Madame Geneviève Witz

30/04/2021

Nom

Rolin

Prénom

mathieu

E-mail*

mathieu@amopix.com

Observation*

Madame le commissaire enquêteur, Voilà bien des années que dans les métiers de l'image et du son nous entendons parler de cette implantation et le COVID n'a certainement pas aidé à faire avancer le chantier. Hélas, encore une fois les choses sont faites sans concertation et dans l'urgence. Acteur de l'image depuis plus de 19 ans (gérant du studio amopix), je partage avec vous petit bout de texte qui m'a été envoyé 3 jours avant la fin de l'enquête publique : " La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) a suivi de près le projet MackNeXT à Plobsheim, et estime que l'installation d'une telle entreprise et d'un tel projet dans notre région ne pourrait apporter que des bénéfices aux entreprises locales du secteur du numérique, car MackNeXT prévoit de travailler en synergie avec les entreprises locales. " Il est quand même clairement dit que la société MACKNEXT souhaite s'appuyer sur les sociétés et talents régionaux. J'en suis ravi, mais alors pourquoi en tant que l'un des principaux intéressés je n'ai jamais eu la moindre demande de contact et de rdv de la part de MACKNEXT. Ce n'est pas très compliqué d'organiser une conférence de presse via le NET, c'est tendance en ce moment, et d'inviter les acteurs/trices de notre économie à écouter les créateurs/trices de ce studio. Je suis dubitatif également sur l'emplacement choisi et partage de nombreux avis qui insistent sur la nécessité absolue de conserver des terres et de cesser le bétonnage intempestif. Une implantation, OUI, des collaborations, OUI, des emplois, OUI mais de cette façon NON. Prévenu de cette enquête 3 jours avant sa clôture je fais dans la synthèse. Bien à vous et merci de nous avoir sollicité même tardivement.

30/04/2021

Nom

Fuchs

Prénom

Nelly

E-mail*

nelly.fuchs@hotmail.fr

Observation*

Je m'oppose à l'artificialisation de ces terrains. Il faut respecter la nature et la biodiversité qui s'y trouve. Si vous voulez vraiment construire des bâtiments choisissez des endroits où la nature est déjà absente.

Le 30/04/2021

Nom

Prénom

E-mail*

ca0771@yahoo.com

Observation*

Je m'oppose à ce projet qui sacrifie une zone verte et agricole, riche en biodiversité, zone de surcroît protégée, alors qu'il existe d'autres zones d'implantation déjà urbanisables où il est possible de réaliser ce projet .

Le 30/04/2021

Nom

GRESSER

Prénom

VERONIQUE

E-mail*

vgresserarnold@gmail.com

Observation*

Avis défavorable : Je m'oppose au projet Macknext à PLOBSHEIM. Il faut préserver les espaces naturels et les terrains agricoles concernés et étudier toute solution alternative sur des terrains déjà prévus pour ce type d'opération ou à réhabiliter, parc d'innovation, etc.

Le 30/04/2021

Nom

Gresser

Prénom

Isabelle

E-mail*

isabellegresser@orange.fr

Observation*

Je m'oppose à l'artificialisation de ce terrain qui sacrifie une fois de plus une zone verte.

Le 30/04/2021

Nom

CHANTEUX

Prénom

Françoise

E-mail*

francoise.chanteux@akeonet.com

Observation*

Madame le Commissaire enquêteur, Veuillez prendre note de mon avis défavorable pour le projet Macknext. Des personnes très compétentes vous ont exposé leurs arguments très étayés sur les conséquences néfastes pour l'environnement d'un tel projet. Je ne vais pas redire ces arguments avec lesquels je suis parfaitement d'accord. Je vais par contre vous faire part de mon opposition à un tel projet de divertissement immersif. Détruire la nature pour abrutir les gens, est-ce un projet soutenable ? Est-ce que l'Eurométropole n'a pas d'ambition plus haute ? Il me semble que toutes les forces doivent être mobilisées pour établir une vraie relation de l'humain et de la nature. Le gain espéré n'a pas de commune mesure avec la destruction irréversible de notre espace de vie humaine. Il y a des divertissements qui peuvent être des ressourcements. Ici, en l'occurrence, il s'agit de déphaser les gens, de les priver de leurs perceptions véritables. En vous remerciant pour votre attention. Bien cordialement

Le 30/04/2021

Nom

Lacombe

Prénom

Pascal

E-mail*

pl.lechaudrondesalternatives@gmail.com

Observation*

Projet MackNext Aujourd'hui la RAISON, et le BON SENS doivent prévaloir sur l'analyse technico-administrative et réglementaire de documents administratifs jamais présentés de façon à être accessibles et facilement compréhensibles au public. Les documents et dossiers présentés dans les enquêtes publiques sont constitués par et pour les porteurs de projets et les élus qui les soutiennent. Projets qui se révèlent souvent nuisibles pour le bien commun. Projets dont le moteur essentiel est l'appât et l'accumulation de biens, de richesses et de pouvoirs ; l'ensemble guidé majoritairement par des comportements égocentrés et un beau plan marketing ficelés d'intentions vertueuses et "verdissantes". Pour illustration voilà une belle preuve de l'affligeante inconsistance et irresponsabilité de M. Mack face aux enjeux environnementaux et collectifs actuels. La présentation du projet (1) évoque la nécessité que : - «Le site doit offrir un environnement naturel et apaisé pour favoriser la créativité. Il est important que les créatifs puissent se retrouver dans une «bulle» dans des conditions de travail optimales afin de mener à bien leurs projets », - « Le site doit offrir une offre hôtelière et de restauration de qualité à proximité pour l'accueil temporaire de clients, porteurs de projets et de prestataires. Une offre de loisirs récréatifs et un cadre de vie de qualité favorisent l'attractivité dans le recrutement de nouveaux talents ». Il va de soi que le projet Europa-Vallée du groupe familial Mack pourra constituer une suite logique et évidente à MackNext. En attendant le téléphérique reliant par dessus le Rhin Europapark à l'Alsace. - « Le site doit permettre aux équipes de tournage de travailler en discrétion et confidentialité durant les phases de tournage », - « le Parc d'Innovation de Strasbourg présentait des atouts pour son accessibilité et son positionnement sur les nouvelles technologies mais ne proposait pas un cadre naturel suffisamment isolé », M. Mack n'omet bien sûr pas de rajouter dans sa présentation (1) la proximité immédiate du Golf du Kempferhof : « Le site de Plobsheim en proximité immédiate avec le Golf du Kempferhof, qui jouit d'une réputation européenne, répond à l'ensemble des critères souhaités par les dirigeants » ... ou ... « Ici à Plobsheim, cela sera un centre créatif pour tous. Avec le golf, c'est plus calme, plus inspirant et créatif » (2) Est-il prévu que Michèle Leckler maire de Plobsheim, favorable au projet, livre à son altesse au moment de son "19e trou" quelques flutes de champagne et de délicieux petits fours ? Les priorités de la Famille Mack dont la devise est «qui n'avance pas

recule!» (3) - Ouf !- promeuvent « ces expériences immersives qui ont pour but d'intégrer le public dans un véritable univers sensoriel, le spectateur est plongé au sein même de l'histoire que l'on souhaite lui raconter » (4). Public de choix, à Plobsheim et à l'Eurométropole, les élus aiment manifestement aussi se faire raconter de belles histoires... Pour la petite anecdote, dans l'attraction immersive "Voletarium" à Europa-Park, après avoir plané au-dessus du Rhin, vous survolez le Golf du Kempferhof où "Ed Euromaus" et ses amis font une partie de golf (4). Merveilleux ! Et que penser de ces temps longs -souvent plusieurs années ou décennies- consacrés à se doter de stratégies et plans d'urbanisme cohérents et répondant aux enjeux du territoire et de notre environnement ; plans bafoués ensuite par des procédures de modification dès que pointe un promoteur souhaitant s'implanter ou s'agrandir dans un secteur sensible à préserver ? La présence enquête en est une belle illustration. Et quelles conséquences en terme de jurisprudence ? Permettre le déclassement d'une zone naturelle et agricole au nom du développement économique est juridiquement régressif et susceptible d'ouvrir une brèche qui permettrait à ce scénario de reculade environnemental de se reproduire. Rapellons aussi que le public a été appelé à contribution en mai-juin 2014, pour l'enquête publique sur le "Schéma régional de cohérence écologique". Pour en arriver au final au détricotage des supposées trames vertes 7 ans plus tard ?? Il convient aussi de rapporter ici que cette enquête se déroule en pleine 3e vague de la COVID 19 avec de fortes restrictions sanitaires et des mesures strictes et contraignantes qui limitent fortement les déplacements et les conditions d'exercice normale de la vie citoyenne. A l'exception des habitants de la commune de Plobsheim ou du voisinage immédiat, et ceux de Strasbourg, il était difficile et possiblement pénalisant pour toute autre personne de se rendre physiquement en mairie afin de consulter les documents relatifs à cette enquête et en particulier d'échanger avec Mme la commissaire enquêteur lors de ces heures de permanence. Comme précisé plus haut l'association des citoyens aux processus de décision reste problématique du fait des dossiers et procédures très techniques et rarement rendus compréhensibles pour les non experts. Accorder un temps suffisant d'étude de dossiers et permettre les échanges avec Madame la commissaire enquêtrice, pour la bonne expression d'avis contradictoires et argumentés, aurait nécessité le positionnement calendaire de l'enquête publique dans les meilleures conditions possibles. Or ces conditions n'étaient ne sont pas réunies. J'ai adressé, avec les arguments qui précèdent, une demande de suspension de cette enquête et proposé son report à un moment plus favorable après le confinement. Demande adressée à Madame la maire de Plobsheim, Mme la préfète du Bas-Rhin, et Mme la Présidente de l'Eurométropole. Seule Mme la maire a répondu à mon courriel : « Nous avons bien réceptionné votre demande. Cette dernière a été transmise aux services de la Préfecture et à la commissaire enquêtrice, en charge de cette enquête publique. ». Je souhaite Mme la commissaire que ces manquements démocratiques soient rapportés dans votre rapport d'enquête. Madame en conclusion je vous reformule ma demande : donnez un avis défavorable au projet MackNext. Cordialement. Pascal Lacombe (1)

https://www.strasbourg.eu/documents/976405/15902921/02_Note-presentation_DP-MEC_MackNeXT.pdf/9660bdcd-a9b5-1ff0-6ccc-129491dd0e5d?t=1616669599382 (2)

<https://www.topmusic.fr/actu/2453-la-filiale-deuropa-park-macknext-sinstalle-a-plobsheim.html> (3) <https://www.lefigaro.fr/international/la-famille-mack-ou-la-passion-des-parcs-d-attractions-20191127> (4) <https://blog.europapark.de/fr/la-famille-mack-annonce-sa-premiere-implantation-en-france/>

Le 30/04/2021

Nom

Prénom

E-mail*

axelbenoit@gmail.com

Observation*

A la lecture de l'ensemble de ce dossier, il faut reconnaître que l'Eurométropole de Strasbourg et la commune de Plobsheim ont œuvré de concert pour permettre à ce projet de concilier les intérêts liés à l'environnement et au milieu naturel ainsi que les intérêts économiques. L'écologie et l'économie ne doivent pas s'opposer l'une à l'autre : les mesures d'accompagnement proposées par le projet MaxNeXT répondent complètement cette devise et permettront de réunir écologie et économie. L'implantation de MaxkNeXT à Plobsheim est une véritable aubaine, qu'il faut saisir.

Le 30/04/2021

Nom

GRESSER

Prénom

Rémy

E-mail*

remy@gresser.fr

Observation*

C'est un site exceptionnel de bio-diversité qu'il faudrait à tous prix préserver, l'urbanisation a englouti d'innombrables sites exceptionnels pour la faune et la flore qu'il convient maintenant d'arrêter ce projet. L'idée et l'investissement dans cette nouvelle activité sont essentiels pour la culture et l'économie régionale mais il faut trouver un site moins sensible pour le réaliser.

Le 30/04/2021

Nom

Prénom

E-mail*

isameyer54@aol.com

Observation*

Les agriculteurs Plobsheimois ne sont pas respectueux de l'environnement. Ils traitent les cultures avec des pesticides, arrosent le maïs durant tout l'été sans aucun état d'âme pour notre nappe phréatique. Alors pourquoi ne prendre en compte que leurs intérêts ? Ne vaut-il pas mieux que MackNext s'implante en préservant l'environnement naturel de cet espace plutôt que de continuer à polluer les sols avec des cultures ? Ce projet est très intéressant et aura des impacts positifs pour l'ensemble de la commune de Plobsheim : emplois, tourisme, rayonnement de la ville et bien entendu des retombées économiques pour les commerces locaux. D'autre part, la commune œuvre largement pour la préservation de l'environnement en réalisant des actions de végétalisation, d'économie d'énergie etc. . Alors, ne laissons pas passer cette occasion de voir enfin une entreprise avec un beau projet s'installer à Plobsheim !

Le 30/04/2021

Nom

WASSMUTH

Prénom

Caroline

E-mail*

daytona1406@hotmail.fr

Observation*

Bonjour, Je tenais à donner mon avis sur ce projet étant largement concernée. En effet, je réside à 500 m du projet mais dans la seconde partie de ce projet. Je suis tout à fait favorable à un tel projet qui peut apporter beaucoup à notre village. Je suis un peu interloquée par certains propos en terme d'écologie et de protection de la nature alors qu'à 200m de la parcelle prévue pour cette seconde implantation, se trouve des gens du voyage, une casse automobile, un algeco abandonné et j'en passe. J'ai des photos... Certaines parcelles agricoles ont été vendues sans aucun souci donc comment peut on essayer de se battre contre ce projet sous prétexte que l'agriculture doit être préservée? Je suis toute fois très attachée à la nature et y fais attention, j'éduque d'ailleurs notre fils en ce sens et lui apprend à la préserver. Je suis la première à soutenir nos agriculteurs locaux. Plobsheim n'est pas un village où se situe de grosses zones industrielles et au vue de la situation géographique du projet je pense sincèrement que ce seul bâtiment puisse dénaturer autant que les gens le pense, Ce projet peut pour moi même apporter une plusvalue à notre village avec peut être de l'emploi et faire découvrir notre village. En tout cas voilà, je pense que ce projet doit voir le jour. Merci pour votre écoute Bien cordialement
Caroline WASSMUTH

Le 30/04/2021

Nom

GRESSER

Prénom

Sophie

E-mail*

sophiegresser@orange.fr

Observation*

Chère Madame l'enquêtrice, J'ai été informée du projet MackNeXT emportant mise en compatibilité du SCOTERS et du PLU et je souhaite vous communiquer mon avis défavorable. De nos jours, il est important de diminuer la fragmentation des habitats, de maintenir la possibilité de déplacement des espèces, de préserver les services rendus par les espaces naturels et de favoriser un aménagement durable du territoire. Ce sont les grands enjeux écologiques qui ont été introduits par la loi Grenelle II en juillet 2010, et traduite dans les SCoT. La loi ALUR a par la suite renforcé le rôle intégrateur des SCoT en mars 2014 dans le but de rendre plus explicites les objectifs et intérêts de la trame verte et bleue (TVB). Il ne faut plus revenir en arrière en contournant les avancées faites en faveur du vivant et de la nature. La grande diversité des paysages alsaciens a été historiquement façonnée par l'activité humaine sur la nature, en particulier à travers l'agriculture, le vignoble et la foresterie. La préservation de cette harmonie des paysages, variant avec les saisons, de par les cultures et par le cycle des travaux agricoles est impératif et nécessite l'abandon de ce projet. L'agriculture, en plus de sa fonction de production alimentaire, joue aussi un rôle dans l'entretien d'une très large partie du territoire et de maintien d'espace « ouvert ». Il est de ce fait primordial de préserver les espaces agricoles ciblés par ce projet. De plus, je m'interroge à ces propos : y a-t-il eu un répertoire d'autres sites ? Ne serait-il pas possible et plus judicieux d'utiliser prioritairement des friches urbaines avant de modifier le visage de Plobsheim ? C'est pour toutes ces raisons, Madame l'enquêtrice que je vous demande porter un avis défavorable à ce projet. Veuillez agréer l'expression de mes salutations respectueuses, Sophie Gresser

Le 30/04/2021

Nom

Willmann

Prénom

Françoise

E-mail*

francoise.willmann@mailoo.org

Observation*

Madame, quoique le projet MackNeXT à Plobsheim affiche son caractère "innovant", il me semble plutôt anachronique. Proposer à ses personnels créatifs un environnement jusque là préservé pour développer le numérique est paradoxal, quand on pense à la débauche d'énergie que requiert et induit ce secteur (cf. Fabrice Flipo, L'impératif de la sobriété numérique, Editions matériologiques, 2020, ouvrage publié avec le soutien de l'Institut Mines-Telecom Business school. Fondation de l'Ecologie Politique). Du reste, on peut se poser la question de l'évolution de ce secteur à un moment où, télétravail et conditions de vie liées au confinement aidant, rien ne permet d'exclure une overdose d'écrans et un retour au réel par excès de virtuel. Sacrifier des terres agricoles, une région déjà mise à mal (un terrain de golf n'est pas exactement une réserve écologique !), alors que l'urgence environnementale devrait enfin nous faire réfléchir à des alternatives, plutôt que de continuer sur notre lancée, est navrant. C'est pourquoi, je vous demande, Madame, de porter un avis défavorable à ce projet, Françoise Willmann

Le 30/04/2021

Nom

Dorn

Prénom

Charlotte

E-mail*

charlotte.dorn@protonmail.com

Observation*

En tant qu'habitante de Plobsheim et citoyenne fortement préoccupée par notre futur commun, avec des défis environnementaux et sociétaux sans précédent, je compte sur vous, Madame la commissaire enquêtrice, pour émettre un avis très défavorable au projet d'implantation de Mack NeXT à Plobsheim. En cause : l'emplacement envisagé, qui va détruire à la fois une zone de biodiversité protégée et des cultures nourricières locales, dont un hectare converti en agriculture biologique. Où se situe l'intérêt public ? Un intérêt tel qu'il justifierait de renoncer à la protection environnementale en vigueur au titre des zones humides typiques du Ried, et qui imposerait aussi à quatre agriculteurs d'abandonner leurs terres ? Quel bien commun serait supérieur à des enjeux tels que la préservation de la biodiversité, dont les travaux des scientifiques montrent qu'elle a un lien direct avec notre santé et la pandémie que nous subissons (cf Marie-Monique Robin La Fabrique des pandémies, éditions La Découverte) ? Qu'avons-nous de plus important à faire pour le futur que de conserver le peu d'habitats encore laissés aux animaux sauvages, avec qui nous partageons une communauté de destin #8211 au hasard, les chauve-souris, dont six espèces protégées ici ? Qu'avons-nous compris de la crise en cours et de ce qui nous attend encore ? Quel bien commun serait supérieur à la recherche de souveraineté alimentaire de notre territoire, dont l'année écoulée vient de montrer toute la fragilité ? Quel intérêt public nécessiterait de mettre des bâtons dans les roues de la transition agricole si difficile à mettre en œuvre, en détruisant le travail de conversion de terres biologiques qui servent à nourrir les habitants en farine, céréales et pains ? Dans le dossier, en marge de peu tangibles arguments de prestige et de rayonnement, apparaît clairement l'intérêt privé du porteur de projet, qui, cruel paradoxe, refuse un emplacement dédié aux activités économiques de pointe à quelques kilomètres de là (Parc d'innovation d'Illkirch), parce qu'il ne « propos[e] pas un cadre naturel suffisamment isolé ». « Le site doit offrir un environnement naturel et apaisé pour favoriser la créativité. Il est important que les créatifs puissent se retrouver dans une « bulle » dans des conditions de travail optimales afin de mener à bien leurs projets », peut-on lire. Comment une collectivité qui a pourtant signé une déclaration d'urgence climatique peut-elle cautionner une telle appropriation ? Quel enjeu d'intérêt général nécessite

également de dégrader les paysages ? Les habitants de Plobsheim apprécient leur cadre de vie eux aussi, et sont nombreux à s'y aérer, rejoints par de nombreux citadins de l'Eurométropole le week-end. Les zones humides sont aussi des puits de fraîcheur et le réchauffement climatique impose de préserver ces sources disponibles et gratuites de rafraîchissement, pas de construire des parkings de 50 places et des immeubles de 15m dans les champs et les fourrés. L'idée qu'il s'agit d'une « petite » surface naturelle, et un « petit » pourcentage de cultures, constitue un argument particulièrement indigne. La puissance publique protégerait-elle selon des principes à géométrie variable? Une fois l'exception accordée, comment les citoyens que nous sommes pourraient-ils avoir confiance dans ces textes rétractables ? Comment croire qu'il n'y aura pas d'effet d'entraînement, d'agrandissement de la zone, puisque toutes ces garanties se lèvent si facilement ? Construire avec des énergies renouvelables, rendre des terres aux agriculteurs à l'autre bout de la métropole, installer des nichoirs au nom des enfants des employés, tout cela ne saurait raisonnablement justifier le passe-droit que la collectivité s'apprête à accorder au porteur de projet. Dans « Eviter, réduire, compenser », il y a d'abord « éviter ». Evitons d'aggraver une situation déjà critique en matière d'environnement et d'agriculture. Et profitons des solutions qui existent à notre porte au lieu de créer de nouveaux problèmes.

30/04/2021

Nom

Wollenschneider

Prénom

Bruno

E-mail*

[Bruno.wollenschneider@laposte.net](mailto: Bruno.wollenschneider@laposte.net)

Observation*

Madame, Cette demande de mise en compatibilité (Scoters et PLUi) fait suite à une demande de la société Mack de s'implanter sur ce site. La mise en œuvre d'une telle procédure est lourde et nécessite des moyens de temps et d'argent. Or, cette procédure de mise en compatibilité est engagée pour des intérêts privés. Il nous semble que tout document d'urbanisme doit être le garant de la défense de l'intérêt général et de l'égalité de traitement. La création d'une nouvelle zone d'urbanisation, risque de créer un précédent dans la conduite ultérieure du PLUi. D'autres demandes du même genre, sur ce site ou d'autres pourraient être exprimées par d'autres entreprises et deviendraient tout autant légitimes. Quelle sera alors la réponse apportée par les pouvoirs publics? Certes le porteur de projet démontre sur plusieurs pages l'intérêt général du projet. Nous contestons en partie cette démonstration : notamment sur le choix du site qui est motivé par un intérêt privé, alors même que des zones d'activités telle que le parc d'innovation d'Illkirch proposent des espaces disponibles non loin de là. D'autres sites ont-ils été répertoriés ? N'y a-t-il pas des friches urbaines à utiliser prioritairement ? La consommation de terres naturelles et agricoles devient très problématique dans le contexte de crise écologique que nous traversons actuellement (perte de biodiversité, changement climatique, autonomie alimentaire ...). Amazon, Huawei, Europa Vallée, Hatten dans le Nord de l'Alsace, l'extension sur 34ha de forêt du domaine KUHN à Saverne sont autant de projets qui se pressent à nos portes et qui contribueront, s'ils se concrétisent, à l'artificialisation et au bétonnage des terres en Alsace. Insuffisance du dossier concernant la biodiversité et les continuités écologiques: L'évaluation environnementale affiche un niveau d'impact nul après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction. A notre connaissance, le fait d'urbaniser une zone à un impact, notamment en réduisant les habitats et les terrains de recherche de nourriture pour la faune. Cela mène irrémédiablement à des impacts résiduels, en matière de biodiversité. De nombreuses espèces protégées demeurent sur le site dont au moins 6 espèces de chauves-souris et 18 espèces d'oiseaux. Le nécessaire n'a manifestement pas été fait pour ne pas impacter les espèces protégées. Des mesures insuffisantes sont signalées par la MRAe pour la gestion des populations de chauves-

souris lors des travaux. Les gîtes potentiels ne sont pas localisés. Les arbres à abattre ne sont pas identifiés ! Aucune mesure n'est envisagée pour la gestion de la lumière artificielle générée par le projet eu égard aux chauves-souris et à la faune de manière plus générale. L'étude des populations d'oiseaux selon leur statut d'espèces protégées et/ou de vulnérabilité est insuffisante. Le SCoTERS approuvé confirme, comme le PLUi qu'il s'agit d'un corridor écologique à restaurer. Nous considérons que la préservation de la fonctionnalité des milieux et du corridor est questionnée. Le site actuel est inclus dans l'ancien lit majeur du Rhin de Village neuf à Strasbourg. Il abrite des espèces très caractéristiques de cette zone du Rhin supérieur. Le lit historique du Rhin et les habitats associés jouent un rôle essentiel de corridor pour les échanges de population. De plus, le corridor écologique C134 du ruisseau Muehlgiesen n'est à ce jour pas satisfaisant et, selon le SRADDET, est à remettre en état afin qu'il puisse retrouver ses fonctionnalités de manière satisfaisante. Alors comment concevoir que la réalisation du projet Macknext puisse ne pas dégrader davantage la situation de ce couloir ? Le SCOTERST a lui aussi signifié que ce corridor écologique est à restaurer. C'est pourquoi madame l'enquêtrice je vous demande de porter un avis défavorable à ce projet. Bruno Wollenschneider

30/04/2021

Nom

Winisdoerffer

Prénom

Yves

E-mail*

yveswinisdoerffer@yahoo.fr

Observation*

Madame la commissaire enquêteure, L'artificialisation des terres atteint aujourd'hui un point critique en Alsace, en particulier dans la plaine, déjà exrtêmement urbanisée. Les enjeux environnementaux n'ont jamais été aussi cruciaux. Nous savons que si nous continuons dans cette voie, c'est la possibilité même de vie des générations à venir que nous allons mettre en cause. La zone concernée par ce projet est actuellement classée en zone naturelle et agricole. Face à cet enjeu immense, il faut la préserver pour les générations à venir et ne pas l'ouvrir à l'urbanisation. Les projets de ce type devraient se mettre en place sur des friches industrielles ou sur du bâti existant. Je vous invite donc à rende un avis défavorable. Cordialement, Yves Winisdoerffer

le 30/04/2021.

Nous participons à cette enquête publique pour nous opposer au projet d'implantation faité par MackNext à Probsheim. Plusieurs points sont à souligner :

- Arrêté portant déclaration d'intention de mix en constructibilité du SOTERS et du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre d'une déclaration de projet MackNext à Probsheim pris en date du 10 mars 2020.

Contrairement à ce que nous avons lu dans l'enquête publique, le recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg a été déposé le 24/08/2020. Le recours reste en ~~attente~~^{appel} et n'a pas été jugé à ce jour.

- Une conduite d'eau du plan existant traverse un terrain ~~visé~~ par le projet. Le trajet initial, pour lequel les travaux avaient été commencés en 2017, et qui traversait le terrain au milieu, a été dévié en bordure est de terrain pour permettre des constructions. Le terrain était bien en zone agricole à cette date, il est donc regrettable que des frais non négligeables financés sur fonds publics aient été engagés pour servir les intérêts privés du propriétaire du terrain.

Le terrain se trouve en zone non ~~protégé~~ constructible et en zone protégée dans le PLU en vigueur. (parcelles 242 506)
Peut-on en déduire que la modification du PLU en zone constructible était déjà actée ?

- Une retenue de 30 m par rapport au Mühlgraben est en vigueur pour protéger l'environnement et il n'est absolument pas possible de construire sur cette zone.

Le retrait a été réduit à 15 m dans le cadre
du projet objet de l'enquête sur les parcelles 218 ~~218~~
Comment est-il possible de déroger à cette règle
visant au respect de l'environnement et des espèces
protégé pour seul but de densifier les constructions
d'un projet ayant uniquement des objectifs d'intérêt
privé.

La parcelle 218 ~~218~~ fait par ailleurs l'objet d'un
fermage existant de longue date ~~par~~ qui a été
totalement occulté par l'ancien propriétaire du
terrain ainsi que par les nouveaux propriétaires.
Le terrain est utilisé pour une activité et hébergement
de chevaux.

Nous nous opposons à tout changement de destination
de ce terrain (parcelle 218) qui remettrait en cause
l'~~actuelle~~ utilisation qui en est fait actuellement.
Les droits des titulaires du fermage ont été totalement
occultés par ~~par~~ à l'occasion de la mise en œuvre de
ce projet. Pour info la Cour de Cassation, 1^{ère} chambre
civile 3 du 15 novembre 2018, 17-15.387, Inedit
reconnait la validité de ce type de convention.

Nous considérons que le dossier déposé pour l'enquête
publique et qui décrit le projet est pas valide au vu
de ces éléments.

Les propriétaires des parcelles 211 et 219 classés en
zone agricole n'ont pas été consultés et s'opposent à
ce projet de changement de destination de ces 2 parcelles.

Le projet prévoit la possibilité de construire des
bâtiments allant jusqu'à 15 m de haut, en alignement
sur les bâtiments les plus hauts du Golf du Templehof.

Les bâtiments du Golf ~~existants~~ sont classés aux bâtiments
de France. Hormis la hauteur correspondant à ~~un~~ d'

immeuble à toit plat (d'après ce qui est prévu) qui est
demeuré sur cette emplacement et par rapport à l'ensemble
du Parc de Probsheim, aucune exigence architecturale ~~pas~~
pour harmoniser les constructions avec les bâtiments
existants du golf, m'a été évoquée dans le projet.

De manière générale, nous ne comprenons pas le
choix du lieu d'implantation qui est purement
affectif et qui n'a aucune justification d'intérêt général
d'autant que d'autres emplacements (parc d'industrialisation
d'ILRisch Port de Rhein) paraissent convenir.

Il pose question que des fonds publics aient pu
être utilisés pour favoriser le projet au détriment
de la protection de la nature et pour servir essentiellement
les intérêts privés d'un groupe familial allemand.

Nous émettons pour toutes les raisons mentionnées
un avis défavorable sur ce projet.



Pascale et Eric ARNOLD

347 rue du Roule

67115 PROBSHEIM